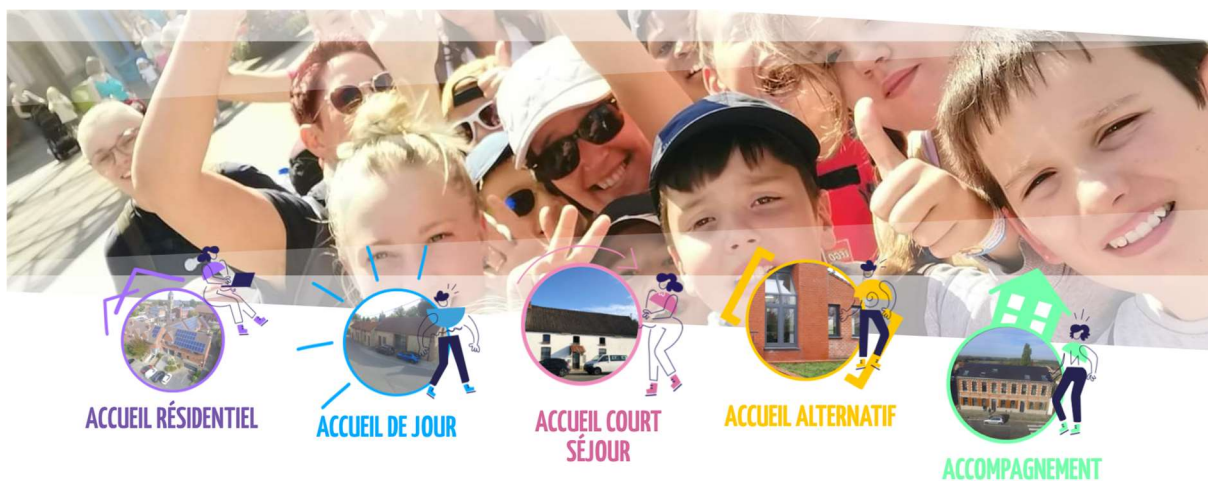




Rapport d'activités 2023

SRJ - SAFAE « Le Cabestan » - SAC « Le Passeur-L'Amarrage »



Institut Le Foyer de Roucourt
Rapport d'activités annuel globalisé 2023

0. Avant-propos

Afin de témoigner de la logique de transversalité et de parcours de soins dont se revendique l'Institut Le Foyer de Roucourt, ce Rapport d'activités 2023 a été rédigé de manière intégrative, tout en permettant une lecture analytique des résultats chiffrés (sections 3 et 5, tout particulièrement) relatifs à ses trois agréments (SRJ - SAC "Le Passeur-L'Amarrage" et SAFAE "Le Cabestan").

Le lecteur pourra ainsi mettre lui-même en perspective, de manière immédiate, les données chiffrées liées à ces trois services.

Le canevas de l'annexe 117.4, évoquée dans l'article 1369/35 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, a été utilisé car il renvoie au service (le SRJ, en l'occurrence) qui accueille le plus de bénéficiaires (quelle que soit leur nationalité) au sein de notre institution, mais les informations relatives aux onglets du nouveau rapport d'activités des SAC y sont, pour la plupart d'entre elles, reprises systématiquement avec des titres analogues (si nécessaire, une information complémentaire est précisée en note de bas de page).

Un focus spécifique a également été proposé pour nos deux dispositifs les plus récents du SRJ, l'accueil séquentiel "Les Glumelles" et l'accueil court séjour "La Cour carrée", au niveau des caractéristiques des bénéficiaires, de par leurs particularités nouvelles pour l'institution et les attentes des instances de financement en la matière.

1. Coordonnées des services

Matricule du service : MAH 105

Nom du service : Service résidentiel pour jeunes

Matricule du service : SAC 067

Nom du service : Le Passeur-Amarrage

Matricule du service : APC 071

Nom du service : Le Cabestan

Adresse des trois services : Place de Roucourt, 11 7601 Roucourt

Directeur : Serge Fourmeau

N° de téléphone de contact : 069/85.76.66

2. Introduction

Objet social¹

« L'association a pour but désintéressé d'accompagner l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte en souffrance à trouver SA place dans la société, en étant attentif à ses besoins, ses choix, ainsi qu'à ceux de son entourage.

Les activités que l'association entend effectuer en vue de la réalisation de ses buts sont les dispositifs pluriels suivants :

- L'accueil résidentiel*
- L'accueil de jour*
- L'accueil court séjour*
- L'accueil alternatif*
- L'accompagnement*

L'association peut développer de manière momentanée ou permanente, si l'évolution des besoins de ses bénéficiaires et de leur entourage le nécessite, d'autres types d'activités.

Les revenus nets résultant des activités précitées seront affectés intégralement à la réalisation des buts décrits ci-dessus. L'association peut accorder son aide, sa collaboration ou participation, par tout moyen, à des entreprises ou organismes poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires ou dont l'activité contribuerait ou pourrait contribuer, directement ou indirectement, à la réalisation de ceux-ci.

La poursuite d'un but désintéressé n'empêche pas l'association de pouvoir chercher les avantages matériels accessoires indispensables à l'association, pour lui permettre son but et réaliser son objet. »

(Article 3 des Statuts de l'Institut Le Foyer de Roucourt publiés au M.B. le 13 février 2024).

Bref historique

Premiers jalons

Le Foyer de Roucourt est fondé en 1949 à l'initiative de Monsieur et Madame VANDERELST et s'est installé provisoirement dans les anciennes Fonderies Boël à Roucourt, avec comme dénomination « Notre Foyer Agricole ». L'objectif était à l'époque l'accueil, l'hébergement et la formation professionnelle d'adolescents en difficulté.

En 1953, « Notre Foyer Agricole » s'installe dans ses murs au 11, Place de Roucourt. Il accueille, à l'époque, près de 60 adolescents. Le financement est, alors, mixte : la Santé Publique pour les Belges et l'Aide à l'Enfance pour les Français.

¹ Le nouvel objet social de l'Institut Le Foyer de Roucourt est publié dans le présent rapport d'activités car il a été validé en AG le 14 décembre 2023.

Lors de la création du Fonds de Soins Médico-Socio-Pédagogique, l'institution se scinde en deux ASBL distinctes, l'une étant subsidiée par l'Éducation Nationale, l'autre par le Fonds de Soins. La dénomination change pour devenir « Le Foyer de Roucourt ».

Développement par strates

En 1967, « Le Foyer de Roucourt » ouvre un semi-internat. S'il n'accueille que des Belges à l'origine, très vite, une demande importante voit le jour dans le Nord de la France, et particulièrement la région valenciennoise, par manque de place dans ses propres infrastructures. Le semi-internat s'ouvre alors aux jeunes Français.

À partir de 1976, les groupes de vie du service résidentiel pour jeunes se décentralisent par rapport au siège social et s'installent en différents endroits du village.

En 1995, « Le Foyer de Roucourt » modifie son agrément pour accueillir des enfants, garçons et filles, dès l'âge de six ans.

Durant cette même période, des problématiques de déscolarisation accompagnées d'un désinvestissement de la vie de groupe de certains jeunes fréquentant le service résidentiel, rendent nécessaire une recherche de solutions alternatives. C'est à cette occasion qu'est créé « Le Capelage », dispositif qui vise à remobiliser un projet chez le jeune hors du cadre traditionnel.

Dans le même temps, la perception de perspectives délicates pour nombre de jeunes de l'institution prêts à entrer dans l'âge adulte, de par leur manque de ressources environnantes, amènera l'institution à mettre sur pied un service de « semi-autonomie (le « Guéret »), qui connaîtra par la suite diverses restructurations en lien avec l'évolution institutionnelle pour devenir, en 2018, le service de transition.

En 1997, le **Service d'Accueil de Jour pour Jeunes (Semi-internat)** accueille 25 belges et 10 Français. Pour répondre à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997, il transforme, en deux temps, les 25 places belges en Service d'Aide à l'Intégration : 15 places en 1998, les 10 restantes en 1999. Il conserve cependant son agrément de 35 places au niveau de l'infrastructure et accueillera 35 jeunes français à partir de 2003.

La création du Service d'Aide à l'Intégration, dénommé « Le Passeur », répond non seulement à cette obligation de transformation, mais surtout à la volonté du « Foyer de Roucourt » d'ouvrir une alternative aux besoins de certains jeunes à celles déployées jusque-là. Ce service se décentralise de la maison-mère et s'installe à Tournai.

En 2010, « Le Foyer de Roucourt » répond à un appel à projet de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) visant à favoriser les transitions vers la vie adulte. Ayant été sélectionné en janvier 2011, le projet de transition 16/25 ans « L'Amarrage » débute l'accompagnement de 10 jeunes adultes belges. Ce projet élit domicile à Tournai comme le Service d'Aide à l'Intégration.

En 2013, un nouveau groupe de vie pour des enfants s'ouvre au sein du Service Résidentiel pour Jeunes. Cette ouverture s'accompagne d'une modification d'agrément qui permet désormais au service résidentiel de prendre en charge des jeunes à partir de l'âge de 4 ans.

Mise en œuvre d'un processus de pilotage de l'Innovation sociale et du Changement

En 2014, l'Institut Le Foyer de Roucourt se lance dans un processus de pilotage de l'Innovation sociale et du Changement, dénommé PIC en interne, en vue de faire évoluer ses pratiques eu égard aux avancées sociétales et sectorielles. Les concepts de transversalité, de responsabilité partagée et de préparation à la mise en œuvre d'une démarche qualité sont au centre de cette réflexion portée par l'ensemble des acteurs de l'institution.

Évolutions contemporaines

À partir de 2015, il est agréé pour accueillir des jeunes relevant de la catégorie 160.

À partir de 2016, la mixité, qui ne concernait jusqu'alors que le service résidentiel pour enfants et les services ambulatoires (Service d'aide à l'intégration et de transition 16/25 ans), s'étend progressivement au service résidentiel adolescents, d'abord de manière séparée, et au Service d'accueil de jour pour jeunes (Semi-internat), pour devenir complet est complètement « intégrée » à partir de mai 2020.

C'est également en 2016 que le Passeur a connu son déménagement du le centre de Tournai, où il se situait depuis sa création, vers un bâtiment appartenant à l'institution dans le village de Roucourt.

En 2017, une Maison de jeunes (le Square) voit le jour au sein de l'institution.

Entrée progressive dans un nouveau paradigme de fonctionnement

Alors qu'il s'était inscrit à sa création dans une visée essentiellement éducative (et par la suite « sociale », pour le travail avec les familles, notamment), dans le cadre de l'accueil de jeunes garçons en structure résidentielle, l'Institut le Foyer de Roucourt a, on l'a lu, progressivement, au cours de son histoire, construit de nouveaux projets pensés à l'interface de réflexions

internes et de « nouveaux » besoins sociétaux en matière d'accompagnement de jeunes et jeunes adultes en difficulté.

Le développement de ces nouveaux projets s'est inscrit, en parallèle, dans une volonté progressivement plus affirmée d'articuler la vision éducative (pédagogique) et sociale de l'accompagnement au quotidien à des considérations davantage thérapeutiques, induites par une identification plus précise des besoins singuliers de jeunes « cohabitant » dans des structures collectives.

Restructuration institutionnelle et démarche qualité

C'est cependant à partir de septembre 2018 et de l'arrivée d'une nouvelle direction que ce processus va véritablement s'incarner dans le cadre d'une importante restructuration institutionnelle pour mieux répondre aux besoins, de plus en plus complexes, des jeunes et jeunes adultes que l'Institut Le Foyer de Roucourt accueille, dont les problématiques s'inscrivent de plus en plus souvent au carrefour de différents secteurs, tels que le monde du handicap, de la santé mentale, de la psychiatrie et de l'aide sociale à l'enfance, type d'accompagnement qui nécessite une véritable révision des pratiques et des dispositifs en place. Ce processus de transformation s'est catalysé à travers la mise en œuvre de plusieurs processus d'évaluation institutionnels, repris sous le label « Démarche Qualité », à la fois internes (évaluation interne en fin 2018, via une grande consultation-diagnostic (stratégique) tous azimuts, et via l'exploitation du référentiel Qualité, proposé par l'AViQ, en 2020) et externe, à travers le processus piloté par la HAS, dans le cadre de l'accueil de jeunes Français (entre octobre 2019 et juin 2020, date de la remise du rapport final).

Ce virage, qui a eu notamment pour effet de faire évoluer le travail de terrain vers une logique interdisciplinaire (et non plus seulement pluridisciplinaire) dans le cadre, également, d'une meilleure articulation entre le pédagogique et le thérapeutique, nous a permis d'aborder de nouveaux grands défis sociétaux et sectoriels dans l'accueil des jeunes/jeunes adultes en grande difficulté et de réfléchir aux conditions à mettre en place pour y parvenir avec des chances de succès.

Création du centre de jour « La Rose des vents »

C'est dans cette même logique d'accueil que nous avons décidé de largement étoffer notre outil institutionnel d'accueil de jour, appelé initialement « le Capelage » et essentiellement destiné à l'époque à l'accompagnement en journée de jeunes de notre service résidentiel en

décrochage scolaire (partiel ou total), en une nouvelle structure exploitant plusieurs sites institutionnels en journée, dénommée la Rose des vents, à partir de septembre 2021, en vue de créer un maillage interne, autour de la mise en œuvre d'ateliers thérapeutiques et d'activités écoresponsables, articulé à la fois avec les réalités du monde scolaire et les différentes structures de l'institution, dont peut potentiellement bénéficier chaque jeune de l'institution (quelle que soit la structure dans laquelle il est inscrit).

C'est ainsi que nous avons progressivement commencé à accueillir des jeunes relevant de la cellule des cas prioritaires (AViQ) et pu observer en interne les besoins générés par ce type d'accompagnement. Ce type d'accueil a, peu à peu, également concerné des jeunes Français (notre niveau d'expertise grandissant en la matière nous a permis de faire quelque peu bouger les lignes de nos limites d'accueil en interne). De ce nouvel élan sont nés au cours de l'année 2022 deux nouveaux projets (« Les Glumelles » et « La Cour carrée »), destinés à répondre aux besoins de jeunes présentant des situations de plus en plus spécifiques/complexes, tant en Belgique qu'en France, et nécessitant la mise en œuvre, dès le démarrage du projet, de démarches collaboratives stables, mais aussi flexibles, à la fois « interne-interne », mais aussi « interne-externe », à l'aune de leur problématique complexes. L'un (« Les Glumelles ») concerne à la fois des Belges et des Français relevant ; l'autre (« La Cour carrée ») est spécifiquement destiné à des jeunes de l'ASE Nord en totale rupture de parcours.

Création du projet « Les Glumelles » (service d'accueil séquentiel, selon la terminologie ASE) le 01/01/2022

La création du projet « Les Glumelles » s'inscrit initialement dans la volonté de l'Institut Le Foyer de Roucourt d'apporter une réponse concrète à des demandes récurrentes formulées par des référents sociaux français du département du Nord (ASE), quant aux besoins d'aménager des lieux d'accueil différenciés pour des jeunes dont le profil s'inscrit dans ceux rencontrés au sein du service résidentiel de l'institution (cf. section 3.3.). Ceux-ci présentent notamment des problématiques d'attachement pouvant être adéquatement « accompagnées », dans le cadre d'un dispositif de soins global dont le projet « Les Glumelles » peut constituer un maillon important, sinon indispensable, dans l'offre globale et transversale d'accueil qui lui est proposée.

Des contacts ultérieurs avec la cellule des cas prioritaires de l'AViQ ont mis en évidence le même type de besoins pour un certain nombre de jeunes Belges présentant des problématiques complexes.

Le projet concerne donc spécifiquement, à l'heure actuelle, des jeunes qui relèvent des compétences de l'AViQ ou de l'Aide sociale à l'Enfance.

Le projet a ouvert ses portes le 01/01/2022. Il a fait l'objet d'une première évaluation durant le dernier quadrimestre de l'année 2022, qui a permis d'aboutir à une mise à jour effective au 01/01/2023. Il concerne spécifiquement, à l'heure actuelle, des jeunes qui relèvent des compétences de l'AViQ et de l'Aide sociale à l'Enfance.

Création du projet « La Cour carrée » (dans le cadre d'une extension d'agrément du SRJ, actée le 22 août 2022)

C'est dans la dynamique d'accueil progressif de jeunes Français présentant un profil que l'on peut qualifier de « plurisectoriel » que la Cour carrée a été créée. Forte de son expertise de terrain grandissante en matière d'accueil de jeunes dont le profil « sortait clairement des sentiers battus », l'Institut Le Foyer de Roucourt a, en effet, reçu une sollicitation initiale des services de l'ASE Nord, durant l'été 2021, pour accueillir en urgence, pour une période déterminée, des jeunes adolescents pour lesquels aucune solution d'accueil ne semblait disponible à court terme, en vue de les (ré)inscrire dans une logique de parcours de soins.

Après mûres réflexions et de nombreux échanges avec la Direction de l'ASE Nord, la demande s'est quelque peu affinée et l'institution a décidé de relever le défi de ce nouveau type d'intervention (le court séjour n'étant pas pratiqué jusqu'ici en son sein), dans le cadre de la rencontre d'un objectif précis : répondre adéquatement et durant un temps bref clairement circonscrit (entre trois et six mois, selon le cas), aux besoins de jeunes particulièrement précarisés, tant sur le plan psychique, qu'éducatif et social, afin de permettre (ou tout au moins, tenter de le faire), en synergie avec les envoyeurs, la mise sur pied, pour chacun d'entre eux, d'un projet de vie susceptible de s'inscrire sur le moyen/long terme. Plus concrètement, ses missions se sont déclinées autour des six axes suivants : la mise en valeur des compétences du jeune, la réalisation d'un support écrit relevant les expériences positives vécues et les apprentissages du jeune sur lui-même, une tentative de construction d'une perspective de suivi futur (avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet et, en premier lieu, avec le jeune, dès le jour de son entrée), l'élaboration, avec le jeune, d'un projet

d'accompagnement et d'une fiche de présentation, un état des lieux sur le plan médical (sur ce qu'il y a lieu d'investiguer en la matière) et un état des lieux sur les plans scolaire et cognitif.

L'achat d'un bâtiment à Leuze (hôtel-restaurant dénommé « La Cour carrée », présentant, d'emblée, un certain nombre de conditions pour accueillir ce type de projet dans de bonnes conditions) a permis, de manière concomitante à la réalisation d'un grand nombre d'autres étapes incontournables (dont le recrutement d'une équipe suffisamment « agile » pour encadrer le public dont il est question ici), de démarrer ce projet un an seulement après la demande initiale (le 22 août 2022, précisément).

À l'issue de ce processus de près de 75 ans (ce sera le cas en 2024), « Le Foyer de Roucourt » se compose donc désormais de cinq types d'accueil, articulés entre eux autour d'une démarche de parcours de soins (elle-même inscrite dans une logique renforcée de collaboration avec divers partenaires externes, dont, bien entendu, les instances subsidiaires (AViQ) et conventionnantes (ARS et ASE)) :

- **Accueil résidentiel (96 jeunes)**
 - **deux entités pour adolescent(e)s** (les Chalets 1 et 2, le Château, Le Logis, Le Cerneau) comprenant 5 groupes de vie mixtes
 - **une entité pour enfants** comprenant 2 groupes de vie mixtes (le Grain de sel et les Filoupiou), sur le site de Baugnies, à 8 km de Roucourt
- **Accueil Alternatif**
 - **La Transition (studios)** pour jeunes de 16 ans et plus (16 jeunes)
 - **L'accueil séquentiel (les Glumelles)** pour jeunes Belges et français de 10 à 18 ans, ouvert du vendredi midi au lundi midi (12 jeunes)
- **Accueil Court-Séjour**
 - **La Cour Carrée** (pour 12 jeunes âgés de 12 à 18 ans)
- **Accompagnement**
 - **Le Cabestan** (pour jeunes Français de 4 à 21 ans - +/- 50 jeunes/an)
 - **Le Passeur-Amarrage** (pour jeunes Belges de 6 à 25 ans - +/- 50 jeunes/an)
- **Accueil de jour** (ateliers thérapeutiques et activités écoresponsables)
 - **La Rose des vents** (pour tous les jeunes de l'institution, ainsi que pour des jeunes sous convention nominative délivrée par l'AViQ)

Vision

Le processus d'évaluation interne mené entre septembre et décembre 2018 a permis de mettre en évidence, autour de la redéfinition des valeurs et de la mission de l'Institut le Foyer de Roucourt, une vision sur 5 à 10 ans, qui est à la base de la conception de notre contrat d'objectifs versus nos fiches-actions, présenté(es) dans la Partie 2 du présent projet d'établissement. La pertinence de cette vision a été confirmée entre mars et juin 2020 à travers l'utilisation en interne du référentiel Qualité AViQ au sein de la ligne hiérarchique. Nous précisons dans l'annexe « Méthodologie de mise en œuvre du contrat d'objectifs versus des fiches-actions de l'Institut Le Foyer de Roucourt » (pp. 162-164) l'ensemble des démarches qui ont permis de faire émerger cette vision portée par l'ensemble des membres du personnel de l'Institut le Foyer de Roucourt et connue de ses bénéficiaires et parties prenantes.

L'axe stratégique transversal « Promotion d'une culture de la bientraitance », promotionné par l'AViQ, est clairement au centre de l'ensemble des évolutions impulsées, ces dernières années, au sein de l'Institut le Foyer de Roucourt. Sa mise en œuvre concrète a, d'ailleurs, débuté en 2017, dans le cadre d'échanges réguliers avec l'AViQ, l'ARS et le Département du Nord (ASE), et a débouché sur la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention et de lutte contre les risques de maltraitance, dont les principaux outils seront évoqués dans une section spécifique, numérotée 4.6., au même titre que d'autres thématiques qui ne trouvent pas directement place dans les sections de l'annexe 45/2.

C'est notamment autour de ce soubassement fondamental que s'est progressivement construite la vision présentée ici.

Cette vision se formule de la manière suivante :

« Le Foyer de Roucourt veut devenir :

- *une institution reconnue comme lieu d'expertise ;*
- *qui offre un cadre thérapeutique et social aux jeunes et jeunes adultes ;*
- *via des dispositifs pluriels ;*
- *qui sont en capacité de s'adapter à leurs différentes spécificités,*
- *tout en développant de nouvelles alternatives répondant à l'évolution de leurs besoins, des besoins sociétaux, dans l'euro métropole Lille/Tournai. »*

Cette vision a commencé à s'incarner à partir de juin 2018 à travers la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions (dont la pertinence des plus anciennes, centrée sur la réorganisation du travail, a été confirmée dans le cadre du partenariat entre la direction de l'institution et les organisations syndicales et la grande consultation interne menée entre septembre et décembre 2018).

Il faut noter qu'au-delà de la mise en œuvre de ce grand axe stratégique transversal qu'est la promotion d'une culture de la bientraitance et de prévention de la maltraitance, le processus de recueil de données de l'évaluation interne a permis de mettre en évidence, avec un acteur-tiers (l'ASBL PSDD, dirigée par M^r Axel Roucloux), cinq grands axes stratégiques internes, qui ont permis de décliner précisément la vision présentée ici.

À l'issue du processus de recueil de données et des premiers enseignements apportés (principalement entre janvier et mai 2019) par les changements introduits au niveau de l'organisation interne à partir de septembre 2018, l'Institut Le Foyer de Roucourt a, en effet, décidé, sous l'impulsion de son Bureau de direction, de se concentrer sur 5 grands axes stratégiques, à savoir :

- 1. Optimiser la réorganisation du travail pour accompagner le changement (meilleures réponses aux besoins des jeunes et jeunes adultes accueillis) dans une logique transversale, collective, participative et ouverte sur le monde extérieur.**
- 2. Implémenter de manière durable et concrète une pratique à visée thérapeutique au sein de l'institution.**
- 3. Développer une nouvelle culture d'entreprise, via une plus grande formalisation d'un certain nombre de processus au service des différents axes de l'accompagnement du jeune / jeune adulte au quotidien.**
- 4. Optimiser l'offre de services, via un recentrage, en interne, autour des besoins des jeunes accueillis et, en externe, autour d'une meilleure prise en compte des besoins des territoires.**
- 5. Inscire progressivement l'institution dans une démarche de responsabilité sociétale.**

La rencontre de chacun de ces axes (eux-mêmes en lien avec le méta-axe « Promotion d'une culture de la bientraitance et prévention de la maltraitance » évoqué précédemment) sera resituée dans le cadre de la présentation de l'état des lieux du contrat d'objectifs 2022-2027, reprise dans la section 8 du présent rapport d'activités.

Valeurs

Dans le cadre de l'élaboration du contrat-vision faisant suite à l'analyse diagnostique de notre fonctionnement institutionnel, réalisée fin 2018, les valeurs qui fondent notre travail ont été fondamentalement réinterrogées.

Notre Contrat–Vision formule, à ce propos, les choses de cette manière :

Les valeurs sur lesquelles Le Foyer de Roucourt fonde l'ensemble de son action tant vis-à-vis des jeunes, de leur entourage, que de ses collaborateurs et partenaires extérieurs sont :

LE PROFESSIONNALISME, L'ACCES AUX CHOIX, LA CREATIVITE, L'INNOVATION, LA BIENVEILLANCE, LA RESPONSABILISATION, LA VALORISATION, LA COOPERATION, L'ACCUEIL, L'OUVERTURE, LA CITOYENNETE, LA TOLERANCE ET LE RESPECT.

Il va de soi qu'il n'existe aucune forme de hiérarchisation entre ces valeurs, qui témoignent clairement de l'évolution de notre paradigme institutionnel, enclenchée ces dernières années. Il nous semble important de brièvement préciser les contours de chacune d'entre elles, en les illustrant par certaines de nos réalisations récentes, dans le cadre de ce projet d'établissement.

L'humanisme & l'accès aux choix

Comme le conçoit le courant humaniste, l'Institut le Foyer de Roucourt entend placer résolument l'Homme au centre de ses préoccupations, tant sur le plan des idées, que des projets concrets qu'il met en place. La révision du processus d'élaboration du projet d'accompagnement du jeune / jeune adulte, finalisée en octobre 2019, et l'accès aux choix qu'elle sous-tend, autre valeur qui lui est intimement liée, constitue l'illustration la plus éclatante de la mise en avant de cette valeur, car elle institue concrètement, et non pas seulement idéologiquement, à travers les processus qu'elle met en jeu, le jeune (ainsi que son entourage) en tant que sujet qui s'inscrit dans son histoire et est acteur de sa vie.

La bienveillance

Nous plaçons, comme l'AViQ et la HAS, cette dimension comme la pierre angulaire qui sous-tend la révision de nos pratiques. Elle est d'ailleurs clairement inscrite sur le premier slide du document PowerPoint que nous projetons au jeune, ainsi qu'à sa famille et aux partenaires, lors de son premier entretien dans le cadre du processus d'admission. Bien plus que d'offrir aux jeunes que nous accueillons un cadre susceptible de les réinscrire dans les lois humaines, nous devons avant tout « veiller » sur eux, être attentifs à tout ce qui les singularise. La généralisation du poste d'intervenant au sein du travail de terrain, permettant de mettre à profit et d'articuler des compétences diverses dans la rencontre du jeune / jeune adulte dans l'ici et maintenant, va résolument dans ce sens. La création d'un cercle de réflexion éthique, transversal et à vocation pérenne, s'inscrit comme une préoccupation institutionnelle du même ordre.

Le professionnalisme

Cette valeur est au centre de nos préoccupations depuis un certain nombre d'années, tout particulièrement les six dernières. L'accueil de jeunes à profils complexes nécessite la mise en œuvre d'un certain nombre de compétences, elles-mêmes complexes, conjuguée à une organisation du travail cohérente, efficace et efficiente, ce que l'ensemble des dispositifs qui ont été mis en place depuis septembre 2018 visent à développer (réorganisation des horaires de travail, spécialisation des groupes de vie, utilisation de réseaux informatisés, recrutement reposant sur un cahier des charges au service de la rencontre des besoins institutionnels, programme de formation ambitieux, formalisation de nombreux processus,...)

La créativité

Une institution qui se veut thérapeutique, ou qui a, en tout cas, la prétention de le devenir, se doit de donner la part belle à la créativité sous toutes ses formes. Chaque intervenant intègre l'institution avec son background, ses envies, ses idées : nous voulons résolument nous appuyer sur ces dimensions pour construire l'institution de demain, capable de se réinventer constamment, en fonction de ce qui amène les jeunes / jeunes adultes qu'elle accueille et accompagne au quotidien.

L'innovation

Cette valeur est à comprendre au sens large : elle concerne à la fois, bien entendu, l'utilisation de supports techniques tournés vers l'avenir, mais aussi, et peut-être surtout, le fait de tenter d'offrir des réponses qui « sortent des sentiers battus » à des besoins sociétaux en train d'émerger. À ce titre, notre volonté de concevoir un véritable centre de jour à même d'accompagner, en journée, des jeunes pour lesquels la scolarité ne constitue plus nécessairement la colonne vertébrale de leur processus d'évolution, peut à la fois s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre d'ateliers à vocation thérapeutique, bien entendu, mais aussi d'une démarche de responsabilité sociétale susceptible de rencontrer d'autres types de besoins, tant pour les jeunes que nous accueillons dans nos services « historiques » que pour d'autres types de profil pour lesquels les réponses sociétales tendent à manquer.

L'accueil et l'ouverture

L'Institut le Foyer de Roucourt a toujours été une institution accueillante, comme ont pu en témoigner, par la voix des tiers (familles, partenaires, instances), les processus d'évaluation (interne et externe) par lequel il a interrogé son fonctionnement. La transversalité de son fonctionnement actuel l'amène, dans le même temps, à s'ouvrir davantage vers le monde extérieur, à envisager de nouveaux partenariats, à tenter de concevoir également des projets susceptibles de mieux l'inscrire dans son tissu à la fois régional, mais aussi local.

De manière tout aussi fondamentale, l'ouverture s'entend également par rapport à l'altérité - celle de l'autre et la sienne propre - et son acceptation (inscription culturelle, choix philosophiques et religieux, singularité du fonctionnement psychique et du choix de trajectoire de vie...)

Notons, dans cette optique, que la révision des processus d'élaboration autour du projet du jeune n'implique pas, de facto, qu'il s'y inscrive durablement au cours de son parcours et par la suite, au risque, sinon, de faire naître une vision potentiellement totalitaire autour de la prise de décision, dépossédant à nouveau le jeune de sa part d'altérité... C'est là aussi que se trouve la volonté d'ouverture de notre institution.

La responsabilisation & la valorisation

Ces valeurs sont, pour nous, liées. Elles concernent à la fois les jeunes et les professionnels. Loin de constituer exclusivement une « institution -providence », l'Institut le Foyer de Roucourt a, au contraire, l'ambition de responsabiliser les jeunes qu'il accueille, autant que faire se peut en fonction de leurs forces et de leurs faiblesses, afin de leur permettre d'intégrer la société en position d'acteurs. De même, notre modèle institutionnel veut inscrire l'ensemble des professionnels qui le composent dans une logique de co-responsabilité, absolument nécessaire pour permettre d'offrir aux jeunes qu'il accueille un accompagnement de qualité à tous les niveaux. La valorisation nous semble constituer à la fois une des causes nécessaires et une des conséquences possibles pour que ce modèle puisse se développer et se perpétuer sur le long terme (possibilité de trouver une place susceptible d'offrir un futur de qualité pour les jeunes, possibilité d'évoluer en interne sur le plan professionnel, via promotion, ou de développer concrètement des projets qui les animent pour les professionnels).

La coopération

Le modèle de fonctionnement institutionnel que nous prônons, qui vise à rencontrer, de manière intégrée, l'ensemble des sphères autour desquelles gravitent les jeunes, nécessite un travail de coopération permanent entre les membres d'une équipe. La bonne volonté de l'un ou l'autre ne suffit plus, même si elle reste précieuse parfois. Le passage d'un fonctionnement pluridisciplinaire à un fonctionnement interdisciplinaire (nécessitant notamment d'oser témoigner de sa relation particulière avec le jeune, de ce qu'elle suscite chez nous en termes de « mouvements intimes ») s'inscrit également dans cette nécessaire logique de coopération.

La citoyenneté

C'est bien entendu un « concept à la mode ». Nous l'entendons, pour notre part, comme une manière de remettre du lien, de développer un « vivre ensemble », une inscription dans la société, pour les jeunes que nous accueillons, dimension qui constitue le principal écueil auquel s'opposent les jeunes que nous accueillons au sein de nos différents services. « Tisser du lien social » constitue la principale finalité qui sous-tend les missions auprès des jeunes qu'il nous est donné d'accompagner durant quelques années.

La tolérance & le respect

Ces valeurs sont à nouveau, pour nous, totalement liées, et concernent autant les jeunes que nous accueillons que les professionnels. Leur mise en avant implique d'oser la rencontre, de l'inscrire dans une réciprocité permanente, faite d'empathie et d'authenticité. Beaucoup de choses peuvent se dire, se faire, pour peu qu'elles s'inscrivent dans une logique de tolérance et de respect. Ces valeurs ont vocation à être transmises, tant des professionnels vers les jeunes que des professionnels entre eux.

Tolérance et respect sont des valeurs qui, dans le chef des intervenants, doivent s'incarner également à propos de ce tout ce qui a trait à la reconnaissance et à l'acceptation de l'altérité du jeune, comme nous le formulions précédemment dans le cadre de la valeur « Ouverture ». Le chemin qu'empruntera le jeune, c'est lui qui, in fine, le choisira ! Notre institution se donne une obligation de moyens pour l'accompagner dans ce parcours, certainement pas une obligation de « résultat » quant à ce qui aurait été convenu ensemble.

La confiance

C'est à travers cette valeur que les jeunes peuvent nous être confiés, et c'est par elle que nous créons un « espace potentiel », analogue au Jeu du taquin, au sein duquel il existe suffisamment d'espace pour que puisse y advenir quelque chose de nouveau, et suffisamment aussi de bords, de limites, pour que l'ensemble reste relié. On peut condenser ici la nécessaire relation qui existe dans le dispositif que nous voulons mettre en place, à vocation thérapeutique, dans la dialectique entre la nécessité du cadre et les impératifs de la clinique. Un cadre sans clinique est une enveloppe rigide au service de la conformité ; une clinique sans cadre est une aberration, car elle prive de repères des jeunes / jeunes adultes qui en ont parfois totalement manqué tout au long de leur parcours.

Missions assurées par le service

Notre volonté de transversalité institutionnelle, conjuguée à celle de nos instances mandantes, nous a amenés à revisiter notre mission, tant sur le plan interne que dans le cadre des statuts de notre ASBL. À l'issue des travaux d'évaluation, impliquant tous les acteurs, et

d'élaboration qui ont présidé à cette revisite, notre mission institutionnelle a été énoncée de la manière suivante :

« Au travers de ces valeurs, notre mission est d'accompagner l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte en souffrance à trouver SA place dans la société, en étant attentif à ses besoins, ses choix, ainsi qu'à ceux de son entourage. »

3. Personnel

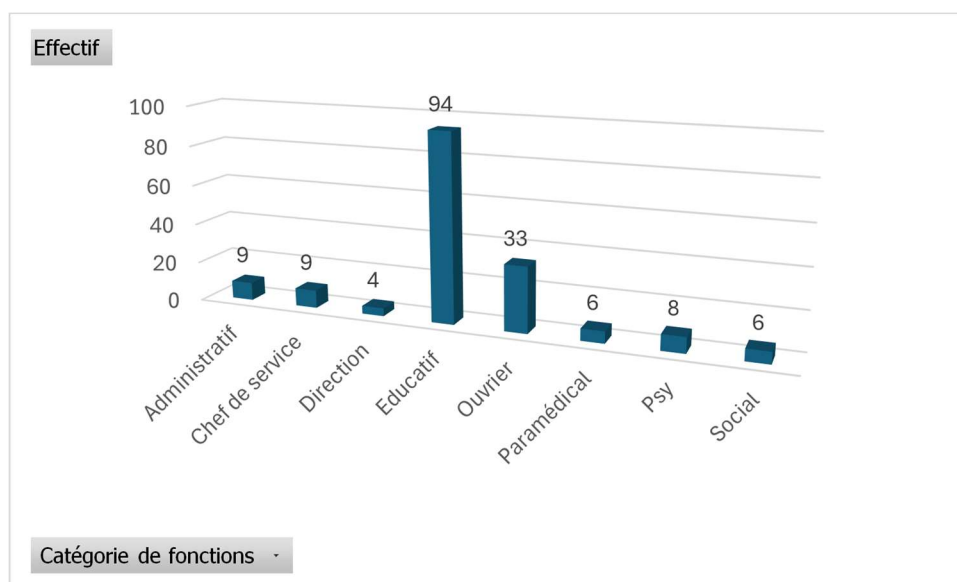
3.1. Nombre de personnes occupées dans le service et catégories de fonction

Service résidentiel pour jeunes (tous dispositifs confondus)

La répartition des fonctions (nombre et % d'ETP) en 2023 se dessine globalement de la manière suivante au niveau du SRJ (tous dispositifs confondus) :

Catégorie de fonction	Nombre d'ETP	%
Educatif	68,11	58
Ouvrier	18,97	16
Chef de service	6,86	6
Administratif	5,41	5
Social	5,23	4
Psy	4,77	4
Paramédical	4,25	4
Direction	2,96	3
Total	116,56	100

Concrètement, on retrouve (en PP) :



Ce tableau (ETP) et ce graphique (PP) illustrent bien la prédominance logique du personnel éducatif au sein d'une structure résidentielle comme celle que notre institution gère depuis sa création.

En termes d'équivalent temps plein, la fonction éducative est représentée à 58 %. Si on inclut les chefs de service et les coordinateurs thérapeutique dans le travail opérationnel avec les bénéficiaires, on constate que 76 % des moyens humains sont concentrés à ce niveau.

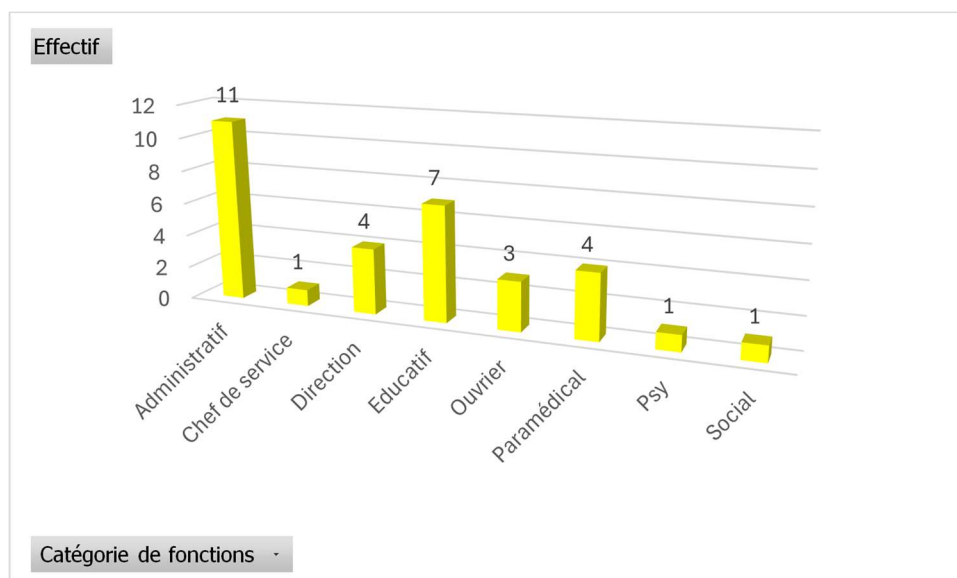
Les 24 % restants se répartissent entre le pôle ouvrier (maintenance et économat) pour 16 %, le pôle administratif pour 5 % et la direction pour 3 %.

SAFAE (« Le Cabestan »)

La répartition des fonctions (nombre et % d'ETP) en 2023 se dessine globalement de la manière suivante au niveau du SAFAE « Le Cabestan » :

SAFAE Le Cabestan (Catégorie de fonctions)	ETP	%
Educatif	4,08	40
Administratif	1,8	17
Paramédical	1,23	12
Ouvrier	0,92	9
Social	0,8	8
Psy	0,75	7
Chef de service	0,53	5
Direction	0,2	2
Total	10,31	100

Concrètement, on retrouve (en PP) :



Le temps de travail consacré à l'opérationnalisation directe des missions du service représente 72 % du temps global alloué au service, soit 7,39 ETP.

Ces équivalents temps plein se répartissent sur les éducateurs (4,08 ETP), l'assistante sociale pour 0,8 ETP, la coordinatrice thérapeutique (psychologue clinicienne de formation) pour 0,75 ETP, la cheffe de service (assistante sociale de formation) pour 0,53 ETP et le personnel paramédical (1,23 ETP, pour la psychomotricité et pour la logopédie).

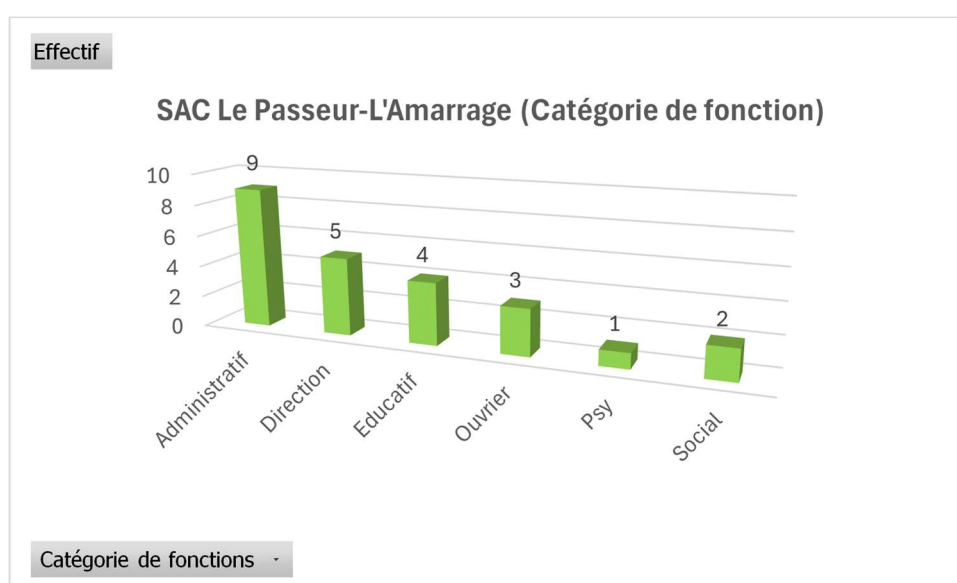
La gestion et l'administration de la maintenance du service représente 28 % du temps global alloué au service, soit 2,92 ETP.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

En 2023, la répartition des fonctions (nombre et % d'ETP) se dessine globalement de la manière suivante au niveau du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » :

SAC Le Passeur-L'Amarrage (Catégorie de fonctions)	Total "ETP"	%
Educatif	3,17	44
Social	1,15	16
Direction	1,06	15
Administratif	0,93	13
Psy	0,5	7
Ouvrier	0,36	5
Total	7,17	100

Concrètement, on retrouve tout au long de l'année 2023 (en PP) :



Le temps de travail consacré à l'opérationnalisation directe des missions du service représente 70 % du temps global alloué au service, soit 5,04 ETP.

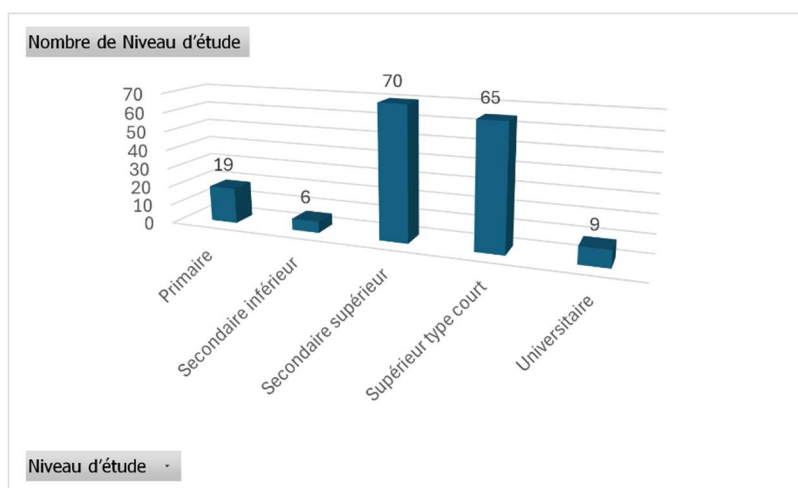
Ces équivalents temps plein se répartissent sur le personnel d'accompagnement, composé de six intervenants (4 éducateurs et 2 assistants sociaux de formation), de la coordinatrice thérapeutique (psychologue de formation) et de la chef de service (assistant social de formation, reprise ici dans la catégorie « Direction »).

La gestion, l'administration de la maintenance du service représente 29,7 % du temps global alloué au service, soit 2,13 ETP. Ce temps de travail a augmenté par rapport à l'année précédente en raison du transfert de l'équipe dans le bâtiment administratif de l'institution, qui a nécessité un surcroît de personnel de maintenance.

3.2. Niveau d'études

SRJ (tous dispositifs confondus)

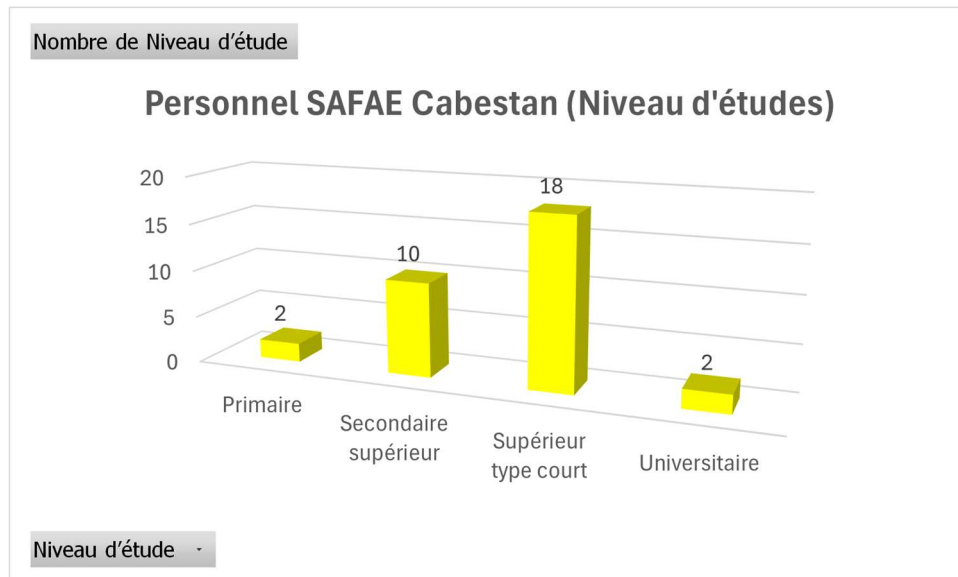
Au sein du SRJ, 74 des 169 membres du personnel ayant assuré des prestations en 2023 (44 %) disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire et 70 du CESS. 25 membres du personnel relèvent de l'enseignement primaire et 6 de l'enseignement secondaire inférieur.



Il est à noter que, sur les 94 membres du personnel relevant directement de la fonction éducative, 38 (soit 40 %) disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court, 54 (soit 57 %) et deux d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (1) ou primaire (1).

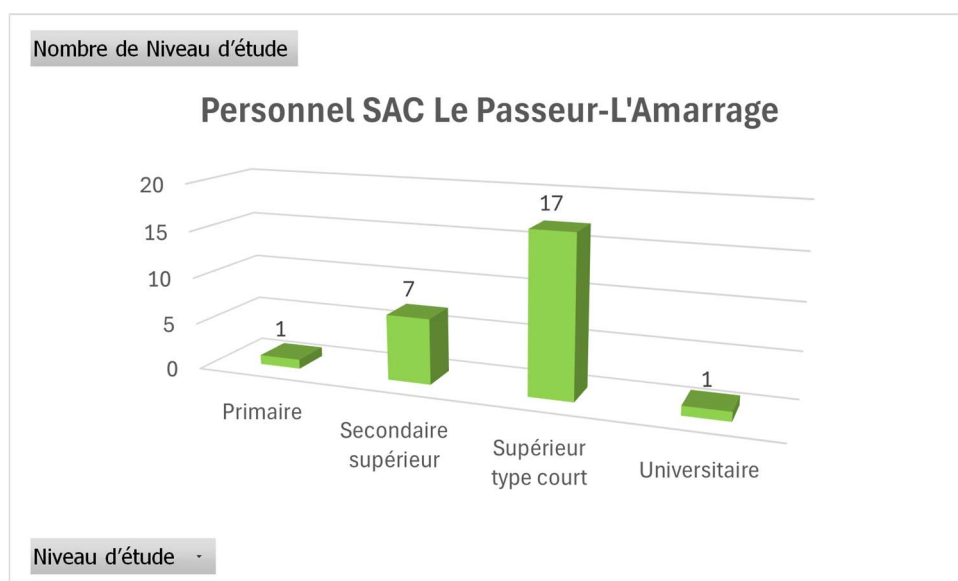
SAFAE « Le Cabestan »

Au sein du SAFAE « Le Cabestan », 18 des 32 membres du personnel qui ont travaillé en 2023 disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire et 10 du CESS. 4 des 6 éducateurs affectés au service durant cette année disposaient également d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire, contre 2 qui étaient porteurs du CESS.



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

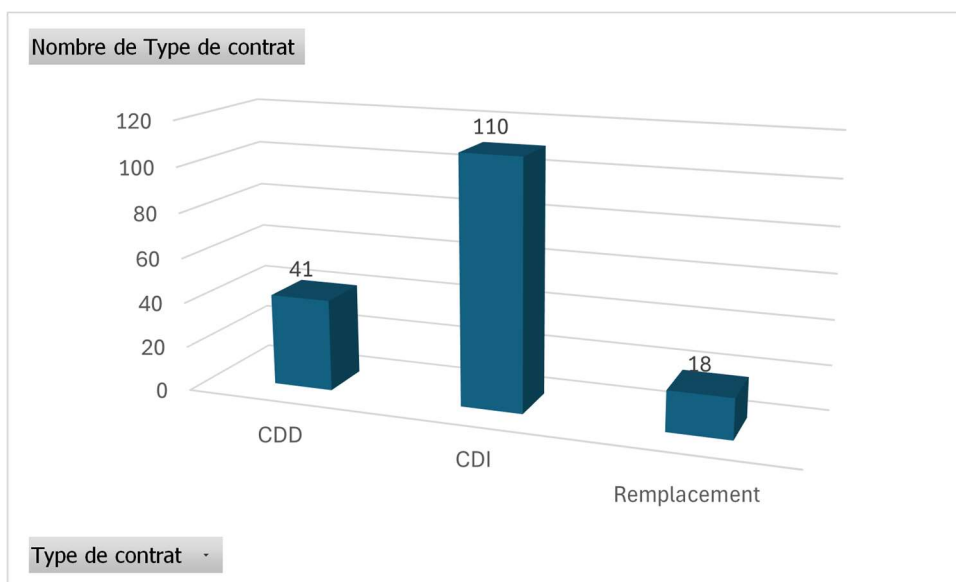
L'ensemble des membres du personnel d'accompagnement (à savoir les six intervenants de terrain, en plus de la chef de service et de la coordinatrice thérapeutique) disposaient, au cours de 2023, d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire ou universitaire au sein du SAC « Le Passeur-L'Amarrage », ce qui est nécessaire eu égard aux types de missions de ce service.



3.3. Type de contrat

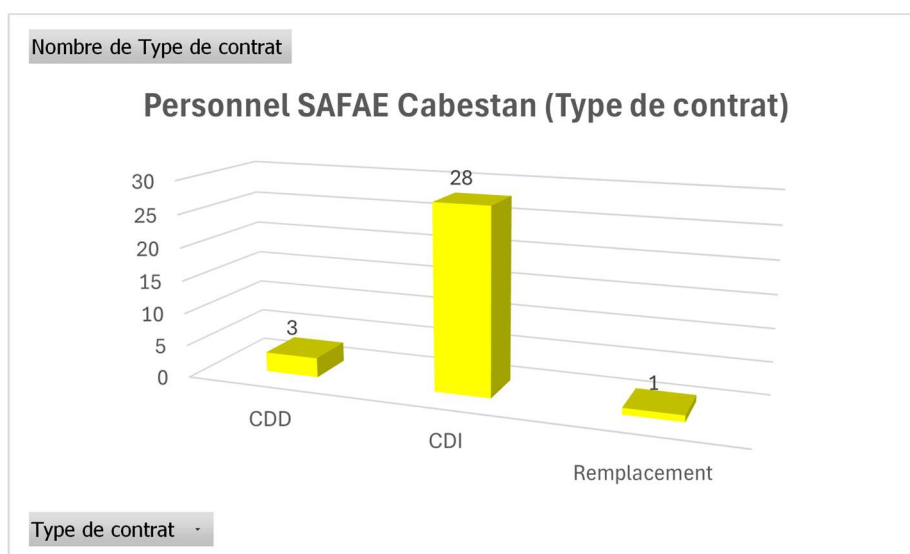
SRJ (tous dispositifs confondus)

65 % des membres du personnel présents au SRJ en 2023 ont disposé d'un contrat à durée indéterminée, 24 % d'un contrat à durée déterminée et 11 % d'un contrat de remplacement.

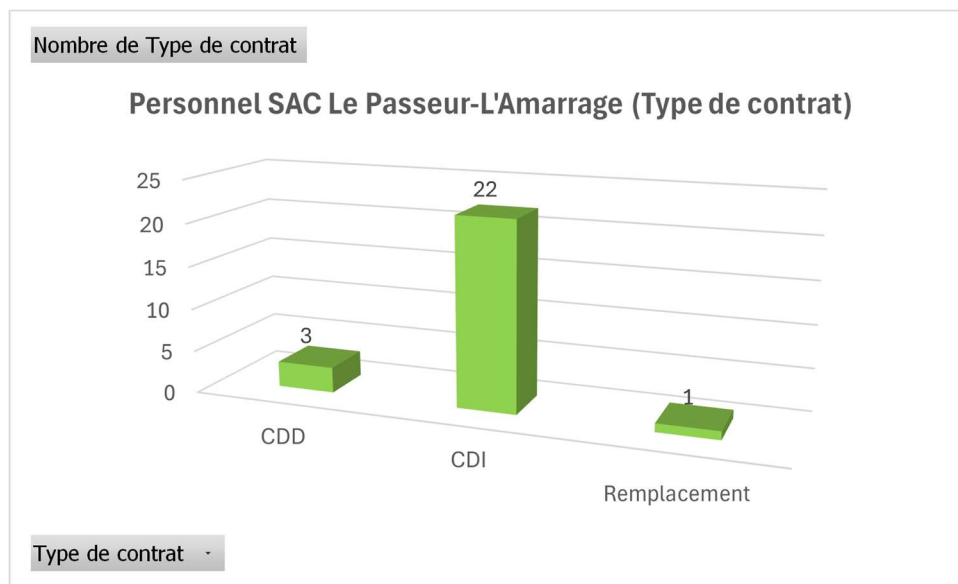


SAFAE « Le Cabestan »

La grande majorité (87,5 %) des membres du personnel impliqués dans le SAFAE « Le Cabestan » étaient sous contrat CDI en 2023. Pour autant, deux des trois contrats CDD étaient portés par une éducatrice et par l'assistante sociale.



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

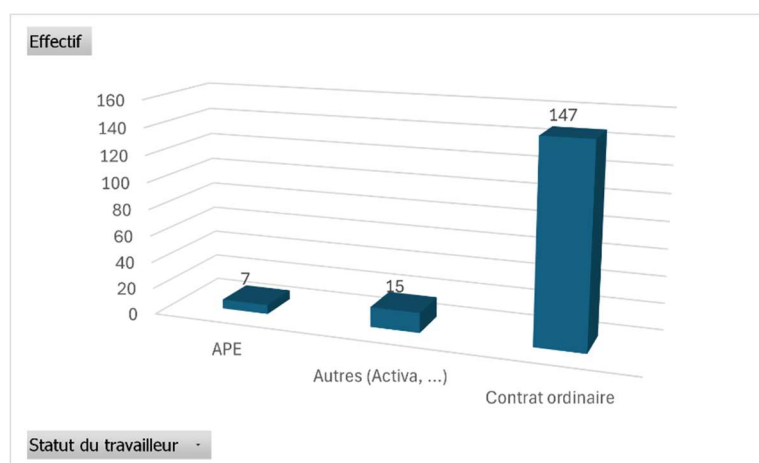


85 % des membres du personnel disposaient, en 2023, d'un contrat CDI. Les CDD concernaient une nouvelle intervenante, titulaire du diplôme d'éducatrice classe 1, une intervenante porteuse d'un diplôme d'assistante sociale » et une administrative sous Plan impulsion 12+.

3.4. Statut des membres du personnel

SRJ (tous dispositifs confondus)

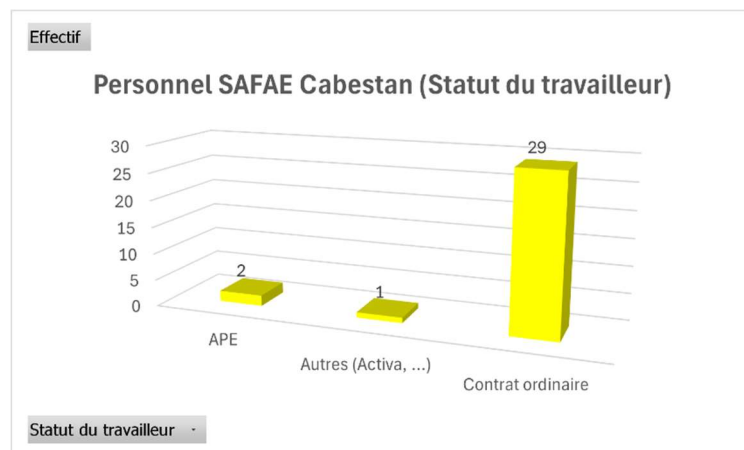
Au cours de l'année 2023, 147 des 169 membres du personnel qui ont assuré des prestations au niveau du SRJ (soit 87 %) étaient porteurs d'un contrat ordinaire, 7 d'un contrat APE et 15 d'un autre type de contrat (Maribel : 5 ; Plan Impulsion 12 mois + : 8 ; Plan Impulsion - 25 ans : 2).



SAFAE « Le Cabestan »

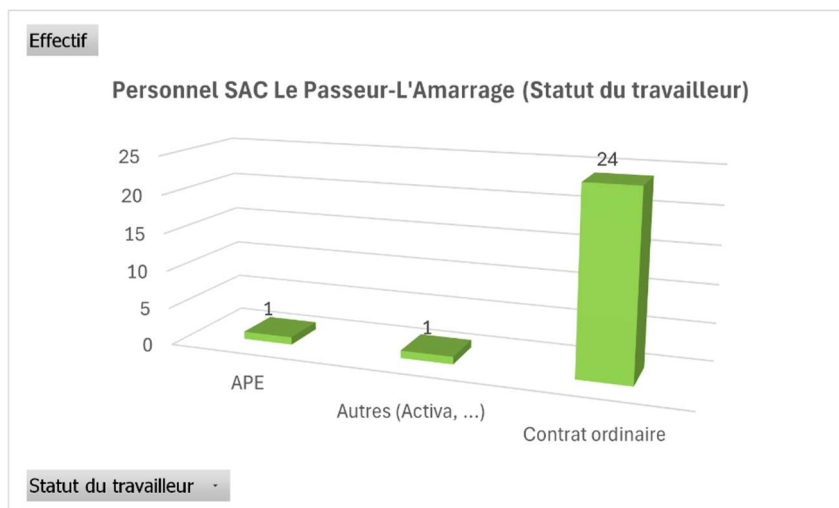
29 des 32 membres du personnel prestant au niveau du service en 2023 étaient titulaires d'un contrat ordinaire.

Les deux contrat APE étaient portés par des éducatrices de terrain.



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

91 % des membres du personnel étaient, ici, porteurs d'un contrat ordinaire. Pour autant, le contrat APE concernait une intervenante de formation « assistante sociale ».

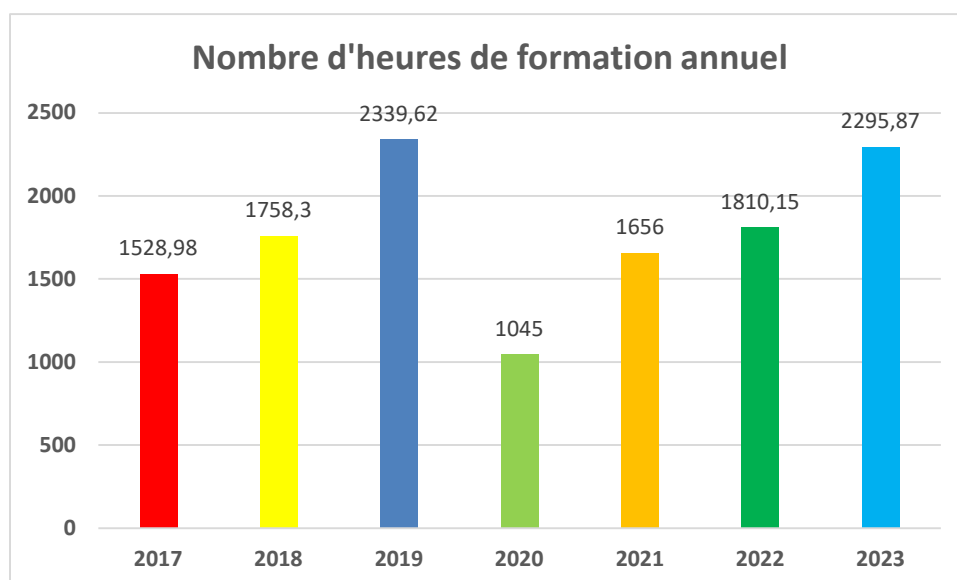


4. Formations suivies

Considérations générales

L'année 2023 a permis l'organisation de 2295,87 heures, réparties de manière relativement homogène entre les hommes (1019,26 heures - 58 membres du personnel) et les femmes (1276,61 heures - 71 membres du personnel) des trois services de l'institution (SRJ-SAFAE et SAC). Comme le contenu du plan de formation présente un caractère transversal, nous estimons souhaitable de pas scinder la répartition de celle-ci entre services.²

Comme le montre le graphique ci-dessous, notre institution revient, en 2023, quasiment au même niveau horaire, en termes de mise en œuvre de formations, que celui constaté lors du pic de formation que nous avons observé au cours de l'année 2019, qui avait précédé la crise sanitaire COVID-19 de 2020-2021.



Le plan de formation institutionnel est « transversalisé » autour de plusieurs grandes thématiques de formation (cf. ci-dessous) planifiées sur plusieurs années, auxquelles s'ajoutent un certain nombre de formations à caractère plus spécifique (en lien avec les entretiens de fonctionnement et la réponse opportune à des besoins plus spécifiques pouvant être rencontrés à travers la participation de membres du personnel à certaines conférences).

Adaptation de notre politique de formation en fonction de l'évolution des besoins

Comme cela avait déjà été souligné l'année dernière, notre politique de formation collective se centre, de manière systématique depuis 2023, sur notre volonté de constituer un socle solide en termes de sécurisation des pratiques de terrain, à travers la mise en œuvre de plusieurs formations qui sont entrées désormais dans le cadre des obligations à rencontrer par tous les membres du personnel amenés à travailler au quotidien avec les jeunes de notre institution.

² Hormis au niveau du fichier Excel lié au présent document et relatif au SAC « Le Passeur-L'Amarrage ».

Sont donc visés ici à la fois, le personnel qui y travaille déjà depuis plusieurs années, mais aussi celui qui l'intègre en cours d'année, et ce de manière relativement rapide afin offrir aux jeunes accueilli le cadre sécurisant dont ils ont besoin. Un processus de recyclage sur trois-cinq ans sera également implémenté par la suite, pour éviter les conséquences, souvent rencontrées, des logiques « one shot ».

En effet, nous avons pu constater une modification conséquente des caractéristiques de la population que nous accueillons depuis plusieurs années (ce qui a déjà été soulevé dans nombre de rapports institutionnels précédents et qui s'inscrit dans une « évolution », paradigmatique, sociétale et de priorités de prise en charge au niveau des secteurs dont notre institution relève).

Celle-ci nécessite, de plus en plus, de mettre l'accent sur la constitution d'un cadre à la fois solide, mais aussi et surtout sécurisant, pour les types de jeunes que nous accueillons désormais, de par la désorganisation, parfois assez massive, de leurs repères spatiaux, temporels et logiques, qui constitue, plus souvent que par le passé, le point focal au niveau duquel doit être fourni un effort conséquent dans l'exercice des pratiques.

Il est clair que ce besoin de repères s'inscrit, dans le même temps, de manière de plus en plus isomorphique dans les représentations des membres du personnel, beaucoup plus souvent que par le passé en difficulté face aux manifestations comportementales de moins en moins prévisibles de ces jeunes qui leur sont confiées.

Aussi, comme nous l'avons déjà soulevé précédemment, notre politique globale de formation collective a rencontré de nouveaux objectifs, dont la logique est lisible à partir de la trame historique que nous présentons, depuis deux ans, à l'ensemble de nos membres du personnel lors de l'évaluation annuelle de notre contrat d'objectifs 2022-2027 et qui constitue, en quelque sorte, la colonne vertébrale de notre plan de formation actuel (2021-2023) et futur (2024-2026).

En voici (en partie, pour rappel) les étapes :

- **Révision des priorités fin 2022 : focus sur la sécurisation des pratiques de terrain** (en lien avec d'autres constats institutionnels autour de la mutation de nos métiers suite à l'évolution des profils accueillis et des nouveaux enjeux sociétaux)
- **Formations collectives 2023**
 - **CAMP (Contrôle de l'Aggressivité par la Maîtrise Physique)**, organisée, comme nous l'avons soulevé en 2022, au cours de laquelle elle a été initiée, en partenariat avec FORMEHOS, structure active dans le monde de la psychiatrie (car émanant du Centre hospitalier psychiatrique « Le Chêne aux Haies » à Mons) et dans le cadre d'un partage formatif, d'expériences et de compétences, avec des membres du personnel d'autres institutions rencontrant des problématiques similaires à la nôtre.

Comme nous le soulignons déjà l'année dernière, cette volonté d'ouverture au monde extérieur s'inscrit dans notre souci de faire correspondre nos pratiques aux besoins, nouveaux, des jeunes que nous accueillons (qui nécessitent un accompagnement de type « réseau » ouvert, et non autarcique).

- **EVRAS (Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle)**, organisé en interne, pour chaque structure de l'institution, à commencer, en 2023, par les structures résidentielles (2023-2024), autour de la psychologue-sexologue indépendante, Severine Acquisto, dans le but :
 - de démystifier, auprès des professionnels, l'expression de la sexualité des enfants et adolescents en institution, pour notamment distinguer ce qui relève du normal et du pathologique, de la prime enfant jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte
 - d'amener, à travers cela, davantage de sécurité chez les professionnels dans la pratique de leur métier quant à cette dimension.
- **Premiers soins (plus précisément dénommé AVIM : Approche de Victimes d'Incidents Mineurs)**, dispensée par l'ASBL « Prévention Citoyenne », sorte de BEPS « sur mesure » axé prioritairement sur les actions à mener face aux principaux types d'incidents auxquels risquent d'être confrontés les jeunes que nous accueillons désormais, de par leur problématique singulière (scarifications, blessures de tout ordre,...)
- **Suivi des exercices d'évacuation (groupes de vie et bâtiments administratifs - projet INDIA)**, formation déjà entamée l'année précédente, autour du formateur « La Fondation des Brûlés », avec pour objectif de sécuriser les lieux de vie, tant pour les professionnels que pour les jeunes, et de créer, à terme, une équipe de « référents-sécurité », comme attendu dans le cadre de l'évaluation externe française
- **Poursuite du processus, déjà planifiée pour 2024, sur la même lancée :**
 - 10 sessions CAMP seront planifiées à partir de février 2024 (une par mois, sauf juillet-août) : équipes non suivies jusqu'ici (ordre de priorité) – intégration des nouveaux membres du personnel dans le processus
 - Programmation de trois sessions de formation « Krav-Maga » sur site en 2024 (février-avril, mai-septembre et octobre-décembre) pour un total de 8 heures chacune, destinées aux membres du personnel qui ont participé à la formation CAMP et au personnel de l'économat et de la maintenance. La mise en œuvre de cette formation, dont nous développerons plus précisément les caractéristiques en 2024, s'inscrit dans la même lignée que la formation CAMP et ne renvoie donc, en aucune façon, aux représentations communes qui sont souvent véhiculées autour de ce type de média (art martial, considéré à la fois comme défensif, mais aussi offensif...)

- Poursuite de la formation « Premiers soins » (AVIM)
- Deuxième et dernière phase de la formation EVRAS (Passeur-Amarrage, Cabestan, Cour carrée et Rose des vents) : février-juin 2024
- Formations « Psychopathologie » sur demande du personnel, notamment suite à la formation CAMP (interne-externe) : versant interne vs externe
- Partenariat avec FORMEHOS (échanges d'expertise, formation en « co-intervention » en perspective)
- Autres thématiques, potentiellement collectives, en cours d'exploration (notamment formation en lien avec certains types de risques liés aux réseaux sociaux)
- **Poursuite de la mise en œuvre des formations individuelles au départ des entretiens de fonctionnement (contrat employeur-travailleur)** : rappel récent de l'utilisation généralisée du canevas « Relevé des demandes et besoins en formation issus des entretiens de fonction »

Les quatre grandes formations collectives dont il est question ici ont concerné en 2023 :

- **CAMP** : 22 membres du personnel
- **EVRA**S : 77 membres du personnel
- **AVIM** : 54 membres du personnel
- **INDIA** : 61 membres du personnel

Formation UNIPSO à destination des cadres intermédiaires du secteur non-marchand et formation GO FOR Direction versus formation interne au management innovant, transformationnel, responsabilisant et collaboratif

Le renouvellement global de notre équipe de chefs de service, entamé en 2018, se poursuit, notamment dans le cadre de la création de nouvelles structures (Rose des vents en 2021, Glumelles et Cour carrée en 2022). Il nécessite, comme on l'a déjà dit les autres années, la participation de certains d'entre eux à une formation sur mesure. Une chefs de service était, cette année, concernée par cette formation. Pour rappel, le choix de cet opérateur de formation, répété en interne depuis un certain nombre d'années, n'est évidemment pas anodin. En effet, le modèle prôné par l'UNIPSO s'inscrit tout à fait dans notre volonté institutionnelle de professionnaliser davantage nos pratiques dans le cadre d'un management à la fois innovant, transformationnel, responsabilisant et collaboratif.

Dans le même temps, un des quatre membres du Bureau de direction a pu achever, cette année, la formation GO For Direction proposée par ce même opérateur, qu'il avait entamée en 2021.

Autres formations ciblées en fonction de l'évolution institutionnelle

Les thématiques de certaines autres formations qui ont été réalisées au cours de l'année 2023 continuent à constituer un témoignage éclairant de l'articulation de plus en plus forte entre la rencontre de besoins de membres du personnel, mis en évidence dans le cadre de leurs entretiens de fonctionnement désormais systématisés à l'année, et des axes stratégiques institutionnels qui ont été choisis à l'issue du processus d'évaluation interne mené entre septembre et décembre 2018.

Celles-ci ont, de plus en plus souvent, émergé des entretiens de fonctionnement des membres du personnel concernés et de leurs attentes effectives (proposition de formations par le membre du personnel lui-même), ce qui tend à montrer à quel point les intervenants de terrain s'investissent de plus en plus, de manière réflexive, dans leur professionnalité et semble témoigner de la bonne santé de notre institution et de la rencontre effective de nos objectifs sur le moyen-long terme.

Compte tenu du nombre de plus en plus élevé de ces formations individuelles « sur mesure », celles-ci ne seront pas développées ici dans le détail.

En guise de conclusion...

Comme nous le soulignons déjà les deux années précédentes, même si nous sommes bien conscients que la mutation de notre paradigme institutionnel vers une pratique davantage organisée en fonction des besoins, parfois particulièrement changeants, de jeunes en grande difficulté, complexifie la pratique de terrain et amène des besoins nouveaux déclinables en termes de formations, le dynamisme de la conception de celles qui sont mises en œuvre au sein de notre institution à l'heure actuelle (impliquant directement la participation active de nombreux membres du personnel), et planifiées également pour les prochaines années (plan de formation 2024-2026), dans une logique de continuité, témoigne que notre institution est capable de relever les importants défis auxquels elle doit faire face dans un monde de plus en plus complexe et changeant.

5. Caractéristiques des bénéficiaires

5.1. Nombre de bénéficiaires

SRJ (tous dispositifs confondus)

Population	Quota	N	Répartition
Nombre total en 2023	Tous	188	
	ARS	63	57 ARS 59, 4 ARS 62 et 2 ARS 02
	ASE ³	99	72 ASE 59 et 27 ASE « autres départements »
	AViQ	26	24 « population agréée » et 2 conventions nominatives
Nombre d'entrées en 2023	Tous	58	
	ARS	6	Tous ARS 59
	ASE	47	40 ASE 59 et 7 ASE « autres départements »
	AViQ	5	Tous « Population agréée »
Nombre de sorties en 2023	Tous	65	
	ARS	11	10 ARS 59 et 1 ARS 62
	ASE	46	40 ASE 59 et 6 ASE « autres départements »
	AViQ	8	7 « population agréée » et 1 convention nominative

Focus sur l'Accueil séquentiel (Glumelles) - ASE & AViQ

Population	Quota	N	Répartition
Nombre total en 2023	Tous	17	
	ASE	14	11 ASE 59 et 3 ASE « autres départements »
	AViQ	3	3 « Population agréée »
Nombre d'entrées en 2023	Tous	5	
	ASE	3	2 ASE 59 et 1 ASE « autres départements »
	AViQ	2	2 « Population agréée »
Nombre de sorties en 2023	Tous	8	
	ASE	6	4 ASE 59 et 2 ASE « autres départements »
	AViQ	2	2 « Population agréée »

Focus sur l'Accueil court-séjour (Cour carrée) - ASE 59

Population	N
Nombre total en 2023	46
Nombre d'entrées en 2023	34
Nombre de sorties en 2023⁴	36

³ Il est à remarquer que, sur les 63 jeunes repris sur le quota ARS en 2023, 42 font l'objet d'un financement « Sécurité sociale », couplé à une prise en charge pour les frais spéciaux (vêtue et argent de poche) financée par l'ASE Nord (cf. information demandée par le Département du Nord dans le cadre de la Convention de coopération pour l'accueil et l'accompagnement de mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance).

⁴ Sont également inclus ici les jeunes qui ont intégré un autre dispositif de notre SRJ en 2023 suite à leur sortie de la Cour Carrée.

SAFAE « Le Cabestan »

Population	N	Quota
Nombre total en 2023	48	38 ARS 59
		10 ASE 59
Nombre d'entrées en 2023	14	10 ARS 59
		4 ASE 59
Nombre de sorties en 2023	9	8 ARS 59
		1 ASE 59

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »)⁵⁶

Nombre de bénéficiaires

Nombre total en 2023	67	Passeur (JAS)	47
		Amarrage (TEVA)	20
Nombre d'entrées en 2023	15	Passeur (JAS)	10
		Amarrage (TEVA)	5
Nombre de sorties en 2023	15	Passeur (JAS)	10
		Amarrage (TEVA)	5

Le nombre total de jeunes accompagnés en 2023 (67) était supérieur par rapport à 2022 (63).

Deux jeunes sont entrés et sortis la même année au Passeur (JAS) et un jeune a fait de même à l'Amarrage (TEVA).

5.2. Durée de l'accompagnement

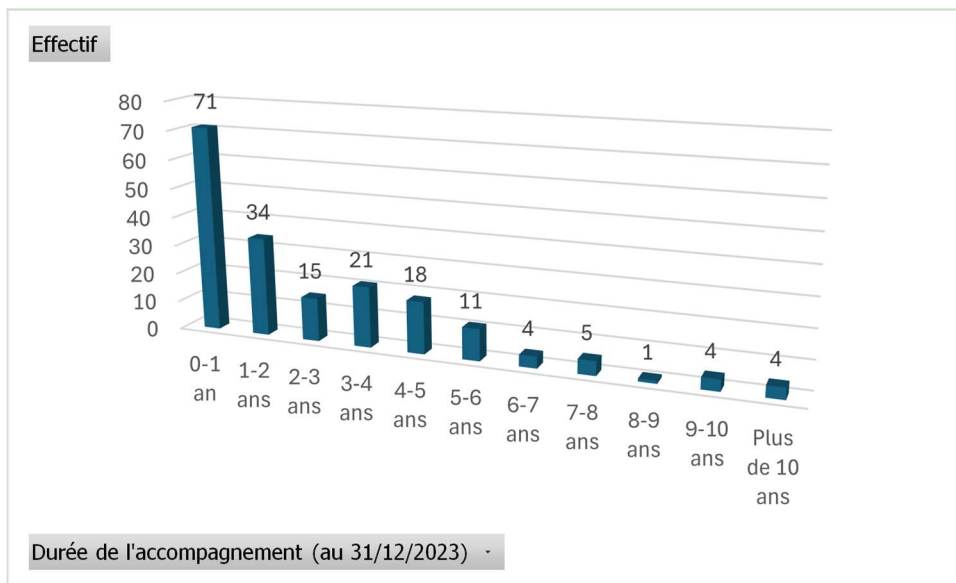
SRJ (tous dispositifs confondus)

La moyenne de durée de séjour pour 2023 au sein du SRJ (tous dispositifs confondus) au 31/12/2023 des 188 bénéficiaires est de 2 ans et 7 mois. La diminution constatée par rapport à 2022 (3 ans et 6 mois) est évidemment due à la prise, par la Cour carrée, de son rythme de croisière (elle présente désormais une pleine année de fonctionnement et propose une durée de séjour limitée dans le temps).

⁵ L'ensemble des bénéficiaires de ce service relèvent, bien entendu, ici de l'AViQ.

⁶ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

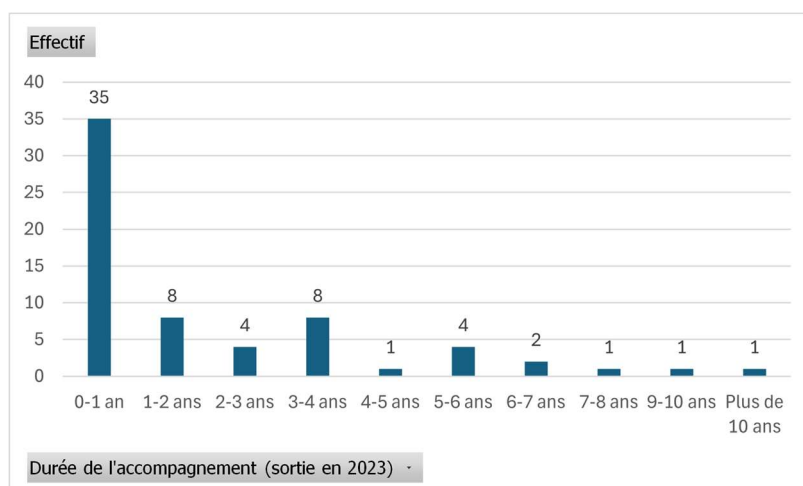
Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



Au-delà de la surreprésentation de l'intervalle « 0-1 an » (71 jeunes), due, en partie, à la présence des 46 jeunes de la Cour carrée (auquel il faut, cependant, retirer 8 jeunes, qui ont intégré ensuite nos dispositifs d'accueil résidentiel), les intervalles de temps les plus rencontrés sont « 1-2 ans » (18 % des jeunes) et « 3-4 ans » (11 % des jeunes). Seuls 18 jeunes (un peu moins de 10 %) présentent une durée de séjour de 6 ans et plus. Quatre jeunes (2 %) sont accompagnés par notre service résidentiel depuis plus de 10 ans. Au final, 56 % des jeunes accueillis au sein du service résidentiel le sont depuis moins de deux ans. Si on retire les 46 jeunes de la Cour carrée, on constate que 42 % des jeunes accueillis au sein du SRJ, quel que soit le dispositif, le sont depuis moins de deux ans.

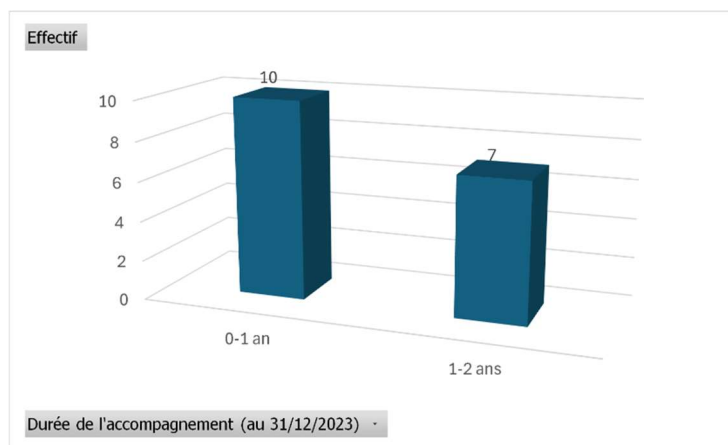
Pour ce qui a trait aux jeunes qui ont quitté le service résidentiel au cours de 2023, la durée d'accompagnement est d'environ deux ans.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



SRJ - dispositif « Les Glumelles »

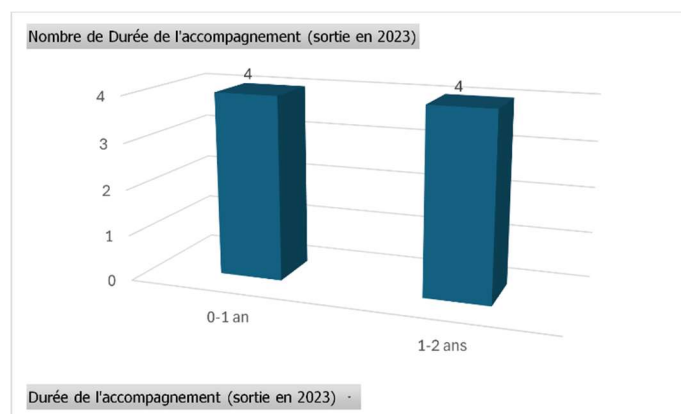
La moyenne de durée de séjour au sein du dispositif « Les Glumelles » au 31/12/2023 des 17 bénéficiaires est de 1 an.



Au 31 décembre 2023, sept jeunes sur 17 avaient déjà passé plus d'un an au sein du dispositif.

Il est à noter que 6 jeunes qui étaient présents au moment du démarrage du projet (janvier 2022) ont vu leur convention d'accueil réactivée à l'issue de la première année d'accueil. Quatre de ces six jeunes étaient encore présents aux Glumelles au 31 décembre 2023.

Les 8 jeunes qui sont sortis au cours de l'année 2023 sont restés dans le dispositif en moyenne un an.



Quatre y sont restés moins d'un an et les quatre autres plus d'un an.

SRJ - dispositif « La Cour carrée »

La moyenne de la durée d'accompagnement des jeunes qui sont sortis en 2023 est de 3,9 mois. La médiane est de 3,35 mois (écart entre ces deux valeurs qui met bien en évidence qu'il y a lieu de considérer les séjours « longs » à l'échelle de la Cour carrée (renouvellement, à une

seule reprise, de la période de 3 mois, jusqu'à la fin de la première année de fonctionnement du dispositif ; de 4 mois ensuite, suite à une évaluation effectuée avec la direction de l'ASE Nord, en présence des directions territoriales, logique qui permet à la fois de rencontrer une attente de nos partenaires français et notre propre attente en termes de temps d'observation nécessaire) comme une singularité (valeurs extrêmes sur le plan statistique), ce qui met bien en évidence que les conditions d'un renouvellement existent seulement « à la marge ».

Il est à remarquer que, compte tenu de la brièveté du séjour des jeunes au sein du dispositif, seuls étaient considérés ici 35 des 36 jeunes qui l'ont quitté au cours de l'année 2023 (afin de ne pas biaiser les résultats).

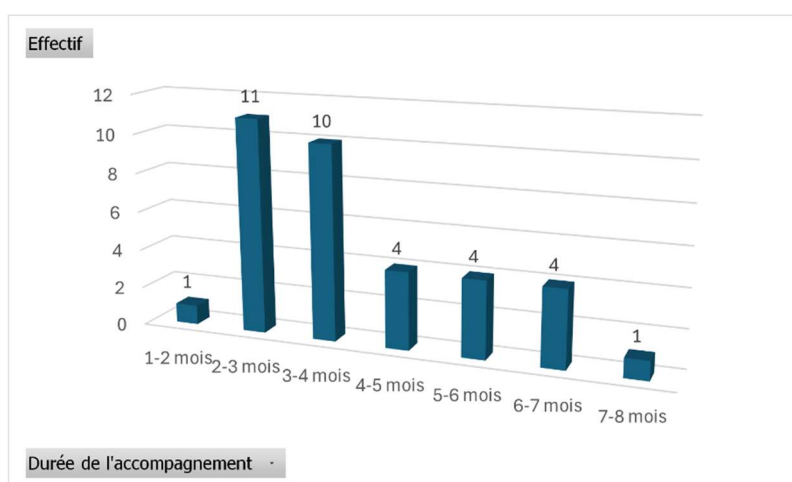
En effet, outre cette précaution, la donnée relative au 35^{ème} jeune dont il est question ici a également été retirée du calcul de la moyenne.

Celui-ci a fait l'objet d'une exception au cadre d'accueil normalement prévu au niveau du dispositif « La Cour carrée », non renouvelée par la suite, car il a été accueilli à deux reprises au sein de celui-ci (à des intervalles de temps non accolés).

Cette expérience n'a, cependant, pas été bénéfique pour le jeune (elle a, d'une certaine manière, entretenu sa problématique, en provoquant un départ « forcé », ravivant les traumatismes déjà à plusieurs fois générés par le monde professionnel sur la dynamique de son parcours).

Elle n'a pas, non plus, permis de dénouer sa situation, tant sur le plan administratif que « clinique » et ne correspond, d'ailleurs, pas à l'esprit qui a guidé la mise en œuvre des missions du dispositif. Elle n'a pas été renouvelée au cours de l'année 2023 et il n'est pas prévu qu'elle le soit par la suite.

Le graphique de la page suivante met bien en évidence les durées d'accompagnement les plus rencontrées (entre 2 et 4 mois pour 21 jeunes sur les 35 ici considérés), ce qui correspond à l'esprit du projet, à savoir permettre une observation de court terme pour un maximum de jeunes en totale rupture de parcours en vue de contribuer à leur réorientation dans les meilleures conditions possibles.

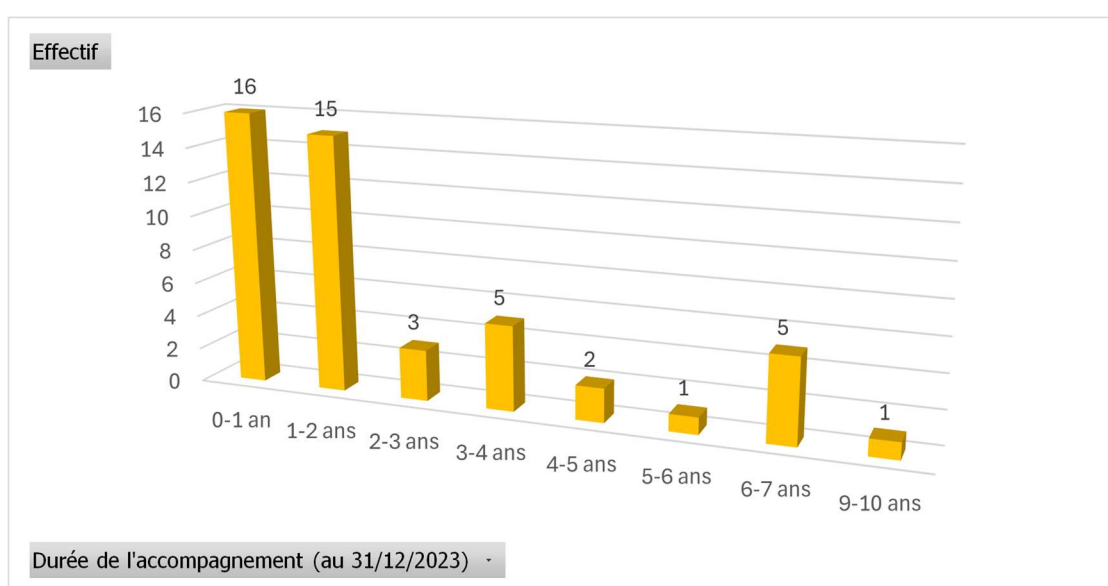


Pour terminer, il est à noter que la durée moyenne de prise en charge SRJ des jeunes venant des services de l'ASE confiés par le Département du Nord est de 1 an et 6 mois⁷.

SAFAE « Le Cabestan »

La moyenne de durée de séjour pour 2023 au sein du SAFAE « Le Cabestan » au 31/12/2023 des 48 bénéficiaires est de 2 ans et 5 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



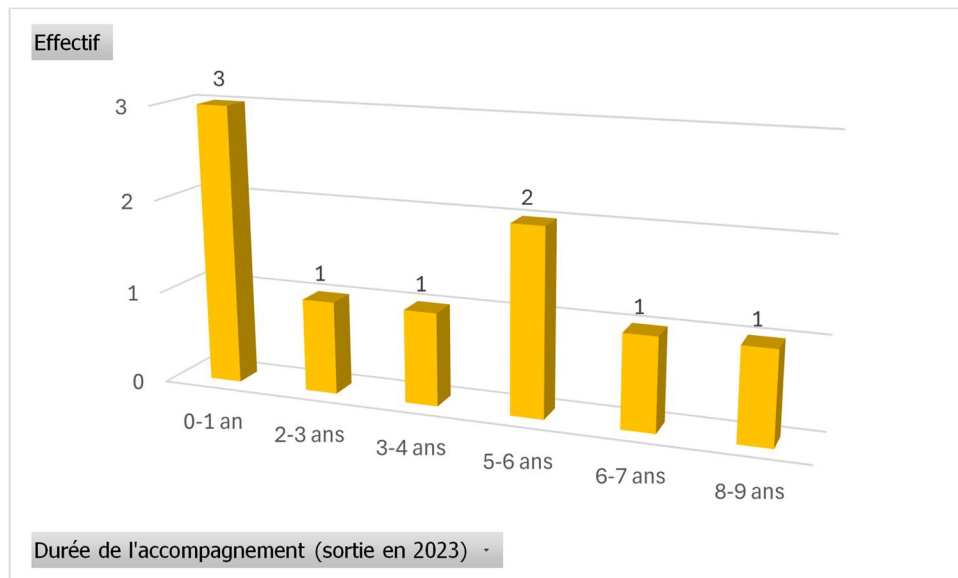
Près de deux jeunes sur trois (31 sur 48) sont au Cabestan depuis moins de 2 ans, ce qui traduit un renouvellement massif de la population de celui-ci ces dernières années. On peut s'interroger sur cette arrivée massive, peut-être en lien avec un durcissement drastique des critères d'accès aux institutions résidentielles à l'heure actuelle. Ce constat n'est pas sans générer des problèmes au niveau de l'accompagnement : le service est en effet amené à travailler avec des jeunes dont les problématiques s'inscrivent dans des dynamiques complexes, qui, par le passé, auraient très probablement été plus naturellement dirigés vers des structures résidentielles.

A contrario, 7 jeunes y sont accompagnés depuis plus de cinq ans.

Pour ce qui a trait aux jeunes qui ont quitté le SAFAE « Le Cabestan » au cours de 2023, la durée d'accompagnement est d'environ deux ans.

⁷ Cf. demande relative à la convention avec l'ASE Nord.

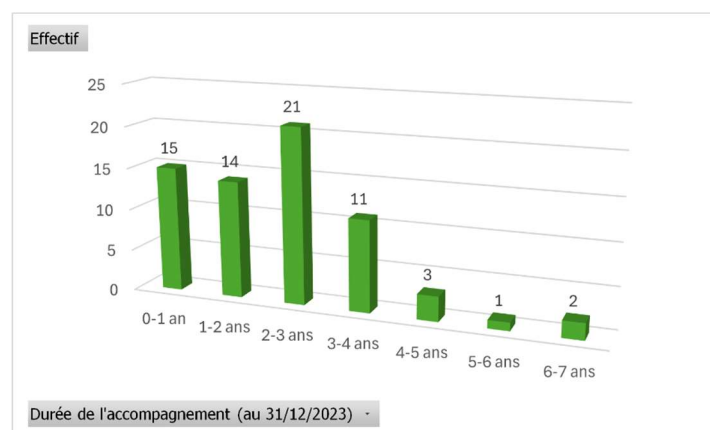
Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



Pour terminer, il est à noter que la durée moyenne de prise en charge SAFAE des jeunes venant des services de l'ASE confiés par le Département du Nord est, tout comme pour le SRJ, de 1 an et 6 mois⁸.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »⁹

La moyenne de durée d'accompagnement au 31/12/2023 des 67 bénéficiaires est de 2 ans 3 mois. Les durées se répartissent de la manière suivante :

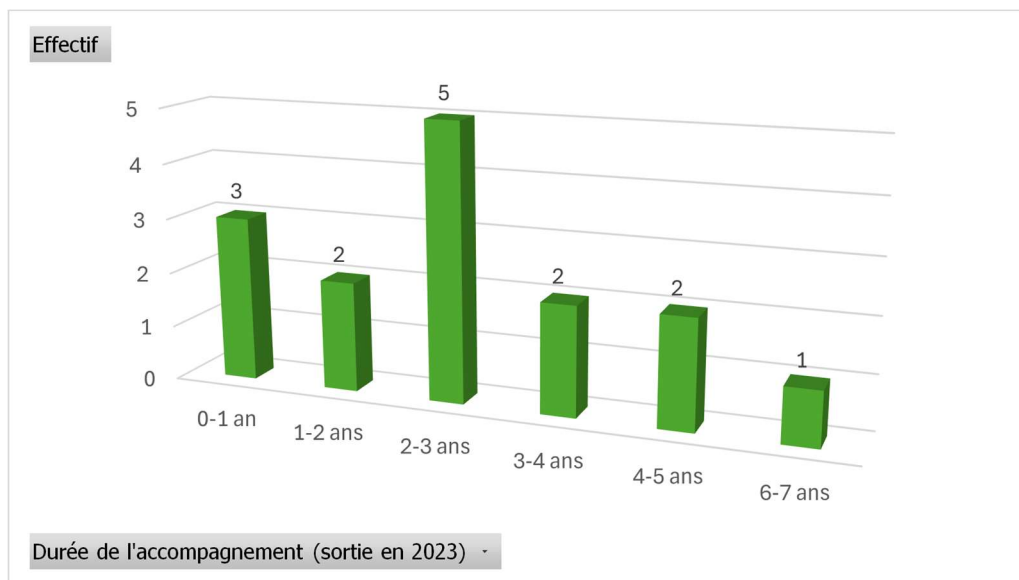


⁸ Cf. demande relative à la convention avec l'ASE Nord.

⁹ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

Pour ce qui a trait aux jeunes qui ont quitté le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » au cours de 2023, la durée d'accompagnement est d'environ 2 ans 8 mois.

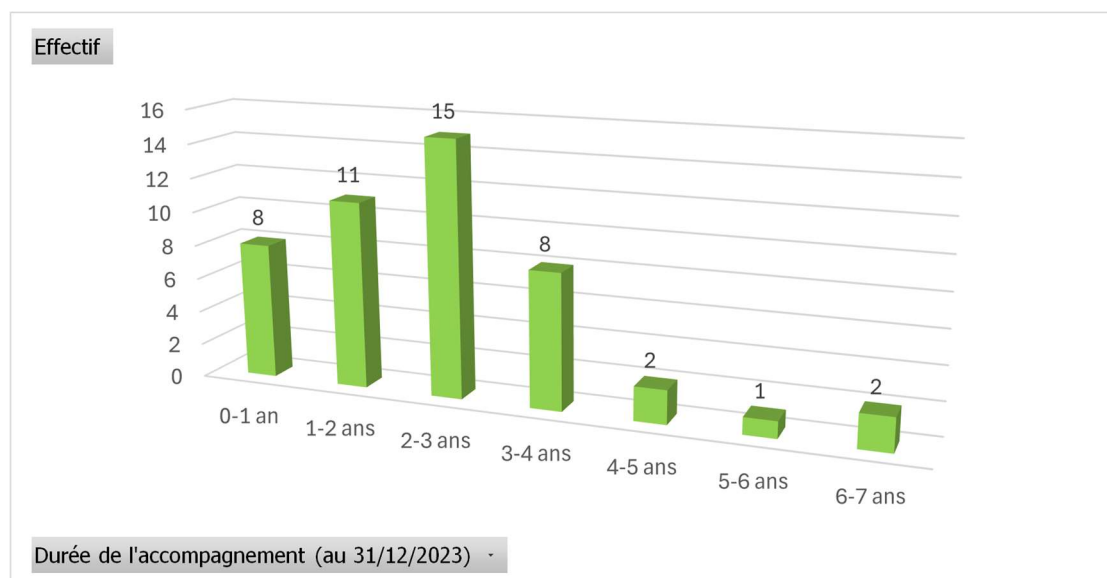
Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)¹⁰

La moyenne de durée d'accompagnement au 31/12/2023 des 47 bénéficiaires du Passeur (JAS) est de 2 ans 5 mois.

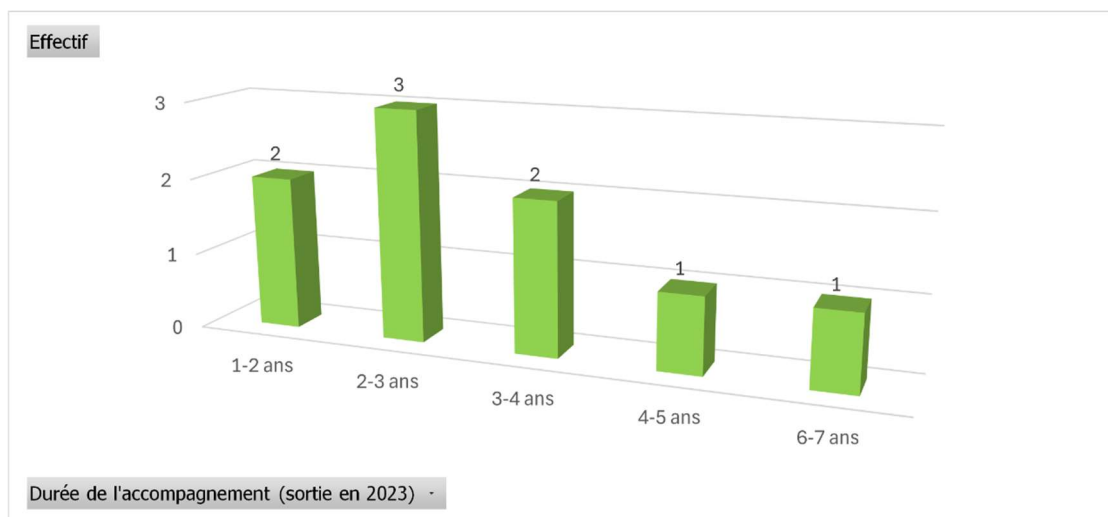
Les durées se répartissent de la manière suivante :



¹⁰ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

Pour ce qui a trait aux jeunes qui ont quitté le Passeur (JAS) au cours de 2023, la durée d'accompagnement est d'environ 3 ans 2 mois.

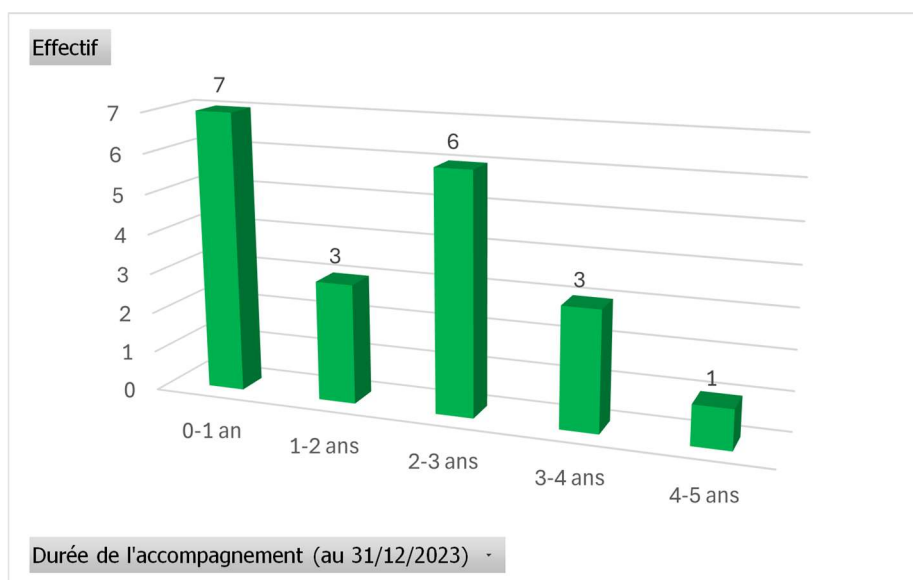
Les durées se répartissent de la manière suivante :



Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)¹¹

La moyenne de durée d'accompagnement au 31/12/2023 des 20 bénéficiaires de l'Amarrage (TEVA) est de 1 an 11 mois.

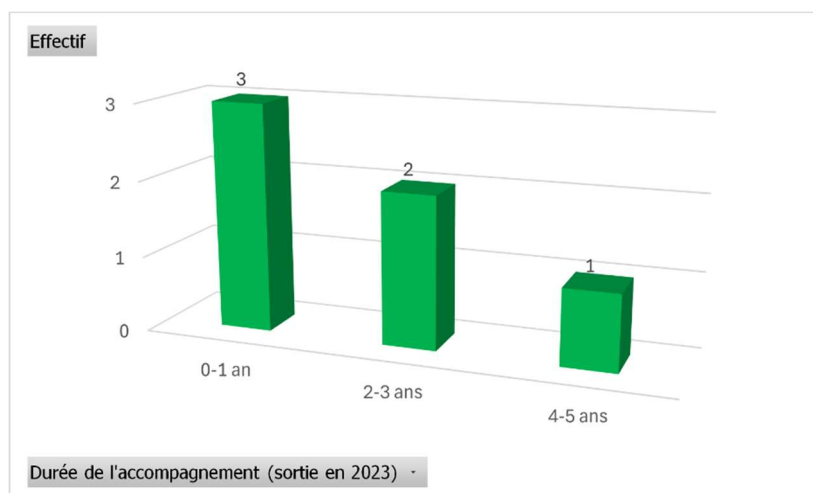
Les durées se répartissent de la manière suivante :



Pour ce qui a trait aux jeunes qui ont quitté l'Amarrage (TEVA) au cours de 2023, la durée d'accompagnement est d'environ 1 an 11 mois également.

¹¹ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

Les durées se répartissent de la manière suivante :



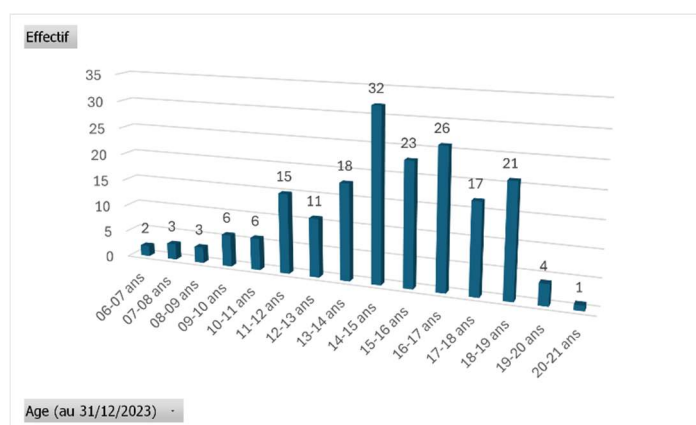
Pour terminer, il y a lieu de noter que la durée de l'accompagnement est inhérente aux demandes et besoins des jeunes et de leur famille ainsi qu'à leur évolution. A cela, il faut ajouter le contexte environnemental, l'histoire propre à chaque situation. L'accompagnement du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » s'inscrit dans le respect du rythme de chacun et les durées d'accompagnement sont donc à mettre en perspective avec l'ensemble de ces éléments. Ceux-ci peuvent fluctuer de manière plus ou moins importante d'année en année et donc influencer sur les données liées à la durée de l'accompagnement.

5.3. Âges des bénéficiaires

SRJ (tous dispositifs confondus)

L'âge moyen au 31/12/2023 de l'ensemble des bénéficiaires de l'année était de 14 ans et 9 mois, ce qui constitue pratiquement le même résultat que pour l'année 2022. Cet indicateur est donc particulièrement stable.

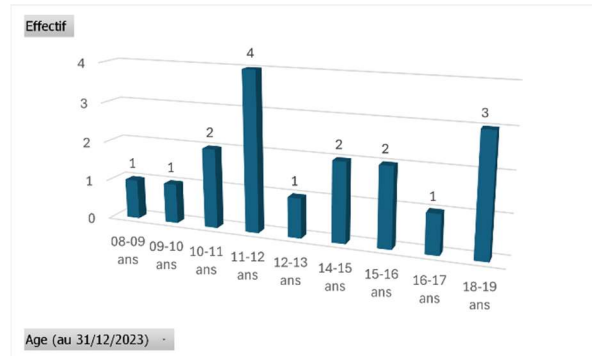
Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



On peut constater que la tranche d'âge « 14-15 ans » est, d'ailleurs, la plus représentée (32 jeunes sur 188, soit 17 %). 124 jeunes sur les 188 qui ont été accueillis au sein du SRJ, soit plus ou moins 2/3 des jeunes, ont 14 ans et plus. 35 jeunes (19 %) accueillis au cours de l'année au sein de nos structures résidentielles avaient moins de 12 ans au 31/12/2023.

SRJ - dispositif « Les Glumelles »

L'âge moyen au 31/12/2023 sur l'ensemble des bénéficiaires de l'année était de 13 ans et 7 mois. Les jeunes se répartissent, par tranches d'âges, de la manière suivante :

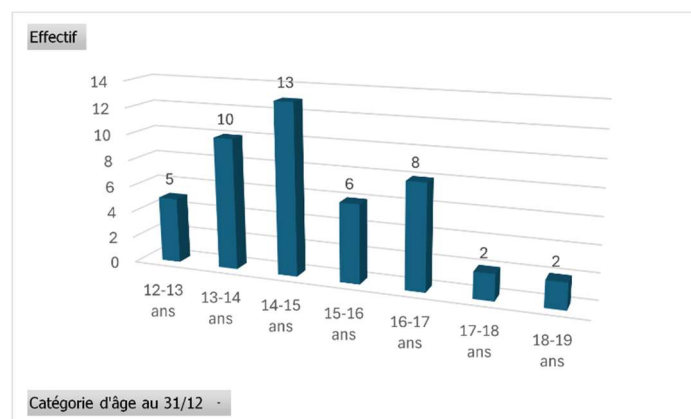


On constate que le mode est à 11-12 ans, ce qui constitue l'âge-charnière entre les deux petits groupes de la structure.

Le bénéficiaire le plus jeune accueilli dans le groupe des enfants avait entre 8 et 9 ans au 31 décembre 2023 et les 3 plus âgés dans le groupe des adolescents avaient entre 18 et 19 ans.

SRJ - dispositif « La Cour carrée »

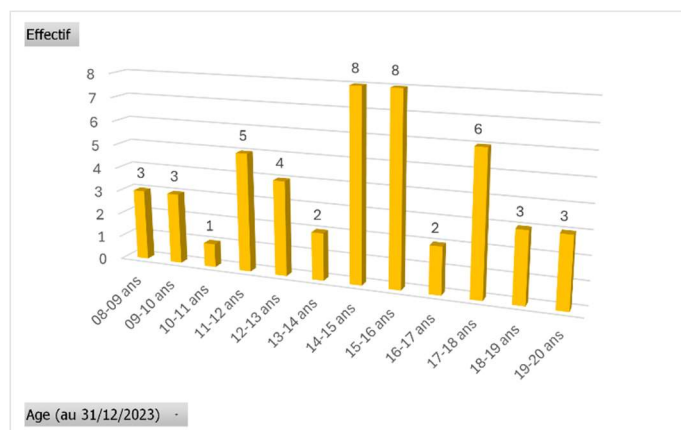
L'âge moyen au 31/12/2023 sur l'ensemble des bénéficiaires de l'année était de 14 ans et 10 mois (valeur identique à celle de 2022). Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



La classe modale est 14-15 ans. 50 % des jeunes accueillis ont entre 13 et 15 ans. 12 jeunes sur 46 avaient 16 ans et + en fin d'année.

SAFAE « Le Cabestan »

La moyenne d'âge au sein du SAFAE « Le Cabestan » au 31/12/2023 des 48 bénéficiaires est de 14 ans et 5 mois. Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



On constate qu'un tiers des jeunes (33 %) y a entre 14 et 16 ans. La troisième tranche d'âge la plus rencontrée est « 17-18 ans » (12,5 %). Le service accueille six jeunes dont l'âge est inférieur à 10 ans au 31/12/2023.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »¹²

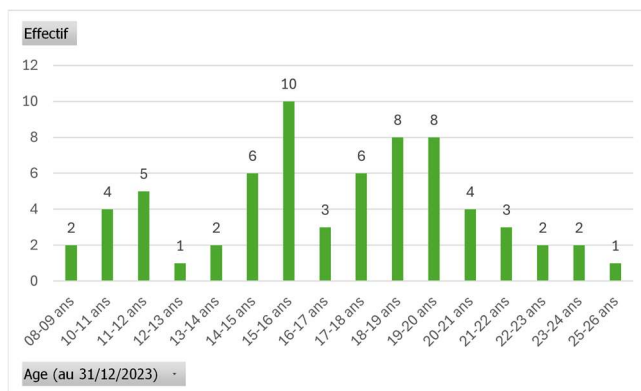
Répartition par tranches d'âge au 31/12/2023

Tous les jeunes

L'âge moyen au 31/12/2023 sur l'ensemble des bénéficiaires de l'année était de 16 ans et 8 mois. Il y a lieu de noter, comme l'année dernière, que cet âge a sensiblement augmenté par rapport à ce qu'on rencontrait par le passé au niveau du service. Cet état de fait est, bien évidemment, lié aux situations initialement suivies par l'Amarrage, qui concernaient des jeunes dont l'âge étaient, d'emblée, supérieur ou égal à 16 ans et dont les statistiques n'étaient pas reprises dans le rapport d'activités rendu à l'AViQ jusqu'alors (SAI « Le Passeur »).

Le nombre de jeunes par tranches d'âges sur l'ensemble du service s'est réparti, au cours de l'année 2023, comme présenté à la page suivante :

¹² Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.



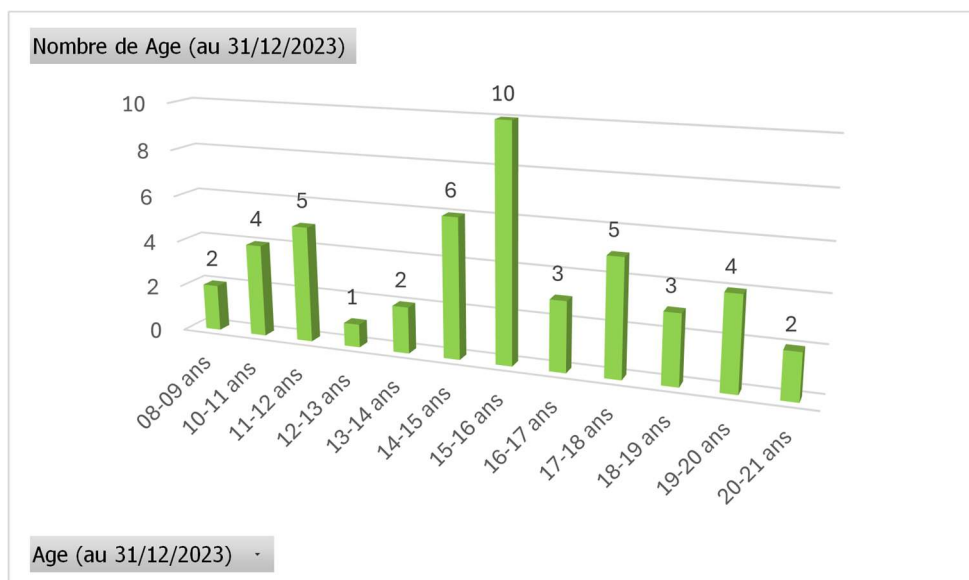
Lorsqu'on examine les catégories d'âge des 67 jeunes bénéficiaires du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » (toutes missions confondues) au 31/12/2023, on constate que plus de 6 jeunes sur 10 (41 sur 67) ont un âge compris entre 14 et 20 ans.

Les deux bénéficiaires les plus jeunes ont 8 ans au 31/12.

Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)¹³

L'âge moyen au 31/12/2023 des 47 bénéficiaires du Passeur (JAS) est de 15 ans 1 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges au 31/12/2023 sur le Passeur est réparti, au cours de l'année 2023, de la manière suivante :



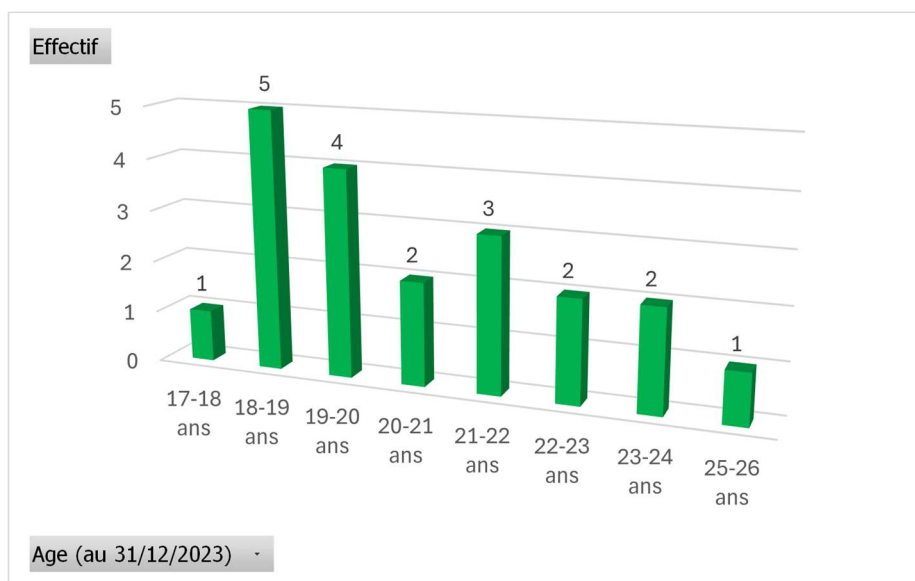
Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)¹⁴

L'âge moyen au 31/12/2023 des 20 bénéficiaires de l'Amarrage (TEVA) est de 20 ans 5 mois.

¹³ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

¹⁴ Idem.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges au 31/12/2023 sur l'Amarrage est réparti, au cours de l'année 2023, de la manière suivante :

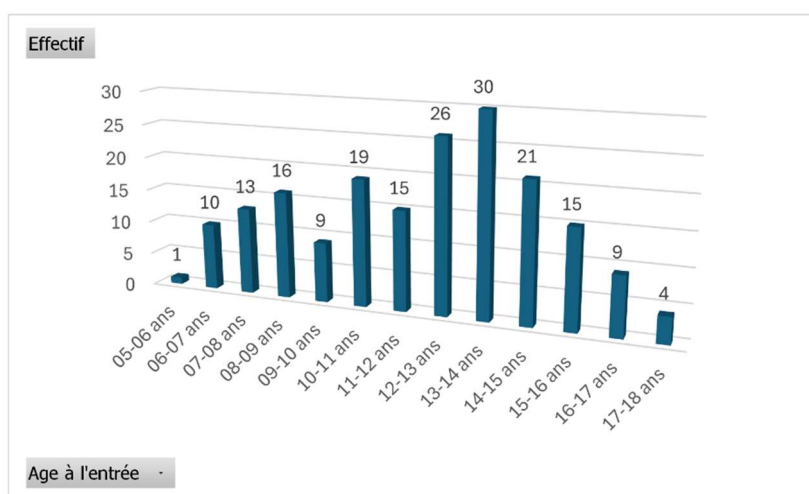


5.4. Age des bénéficiaires de 2023 au début de leur accueil/accompagnement

SRJ (tous dispositifs confondus)

L'âge moyen des jeunes du SRJ (tous dispositifs confondus) en 2023 à leur entrée dans le service était d'environ 11 ans et 11 mois, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à ce qui avait couru l'année précédente (11 ans et 4 mois), que l'on peut notamment comprendre à travers le développement de la Cour carrée au cours de 2023 (une première année de fonctionnement complète), qui accueille des jeunes dont l'âge est compris entre 12 et 18 ans.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :

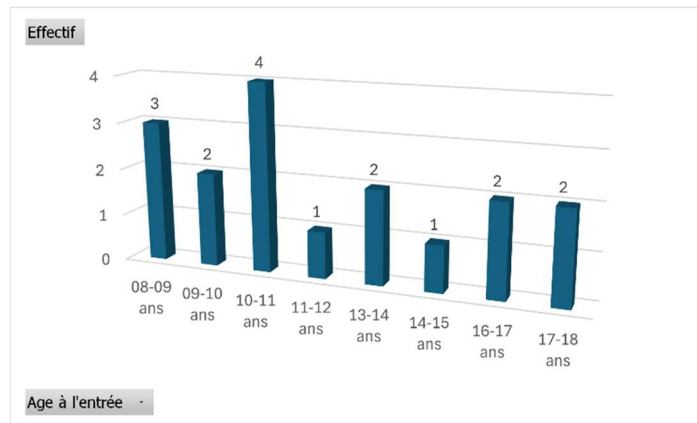


30 % des jeunes accueillis au sein des dispositifs résidentiels de notre institution en 2023 (56 jeunes sur 188) avaient un âge compris entre 12 et 14 ans lors de leur accueil. 49 jeunes (un peu plus d'un jeune sur quatre) ont été accueillis avant l'âge de 10 ans. Un seul l'a été avant l'âge de six ans.

SRJ - dispositif « Les Glumelles »

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2023 à leur entrée dans le service était d'environ 12 ans et 4 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :

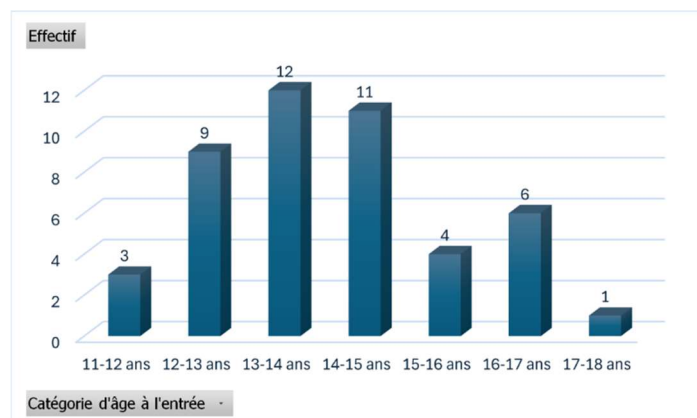


On constate que la tranche « 10-11 ans » renvoie à l'âge le plus fréquent rencontré au sein du dispositif. On peut éventuellement faire l'hypothèse (à vérifier cliniquement et socialement, sur plusieurs années) que le souhait d'entrée dans le dispositif correspond à une anticipation/prévention de professionnels/familles relative à une future entrée en groupe traditionnel de SRJ pour adolescents.

SRJ - dispositif « La Cour carrée »

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2023 à leur entrée dans le service était d'environ 14 ans et 1 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :

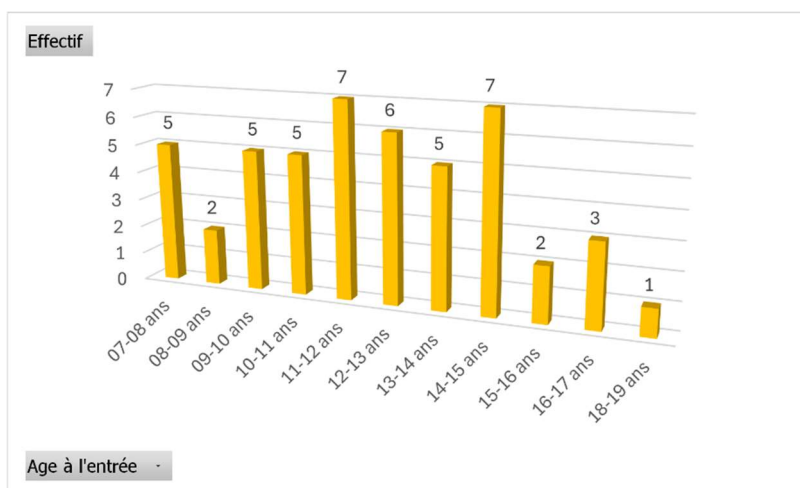


70 % des jeunes ont un âge compris entre 12 et 15 ans au moment de leur accueil, ce qui constitue un spectre quelque peu plus étendu en termes de prévalence qu'en 2022 (7 jeunes sur 15, soit quasiment 50 % d'entre eux, avaient alors un âge compris entre 13 et 14 ans).

SAFAE « Le Cabestan »

L'âge moyen des jeunes présents au sein du service en 2023 était de 12 ans à leur entrée dans celui-ci. Cet âge met bien en évidence un moment où ce type de dispositif, directement alors en lien avec une structure scolaire spécialisée lors de l'entrée dans l'adolescence, est particulièrement utile. Il lui permet ainsi d'accompagner le jeune en difficulté de la meilleure façon qui soit dans le cadre de sa scolarité (tout particulièrement, du moins).

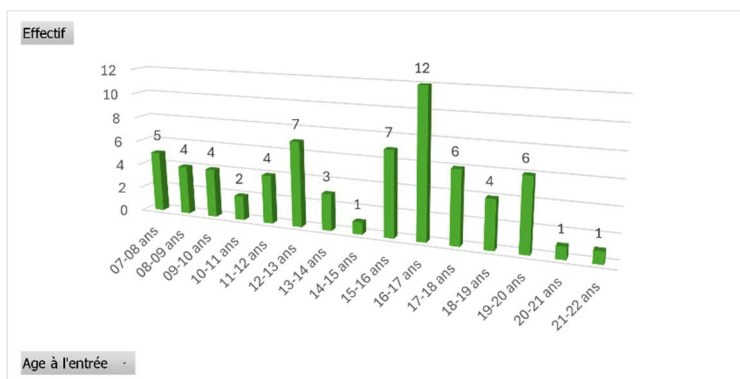
Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit de la manière suivante :



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »¹⁵

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2023 à leur entrée dans le service était de 14 ans et 4 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartissait de la manière suivante :



¹⁵ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

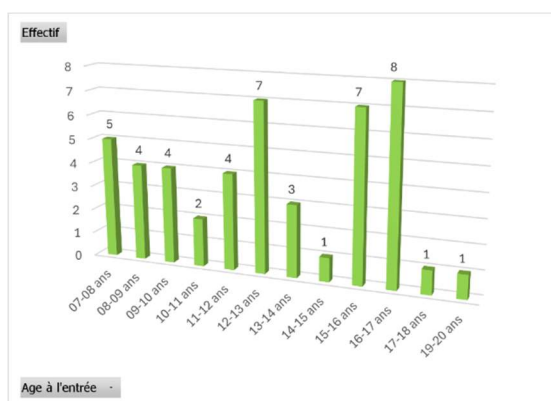
On observe un mode à 16-17 ans, ce qui constitue le minimum de la mise en œuvre du projet, initial, de l'Amarrage (TEVA).

Remarque : ces données correspondent à l'âge à la date d'entrée dans le service, et non à celui auquel la demande est formulée.

Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)¹⁶

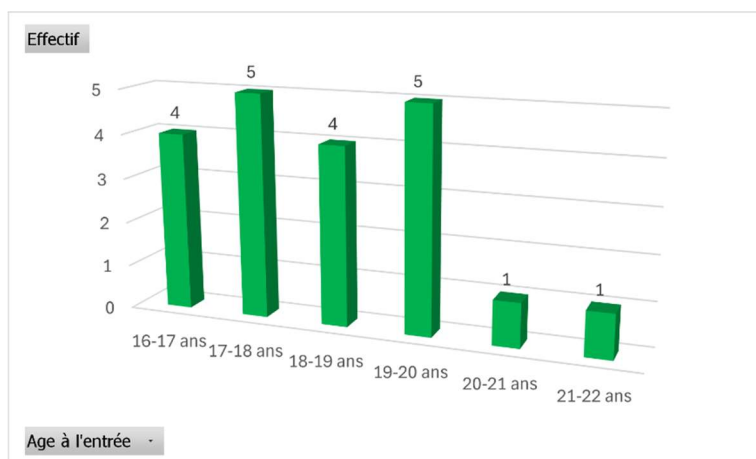
L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2023 à leur entrée au Passeur (JAS) était de 12 ans et 7 mois.

On observe un pic entre 12 et 13 ans (âge d'entrée dans l'adolescence) et un autre entre 15 et 17 ans (âge souvent synonyme de questionnements quant à l'avenir, l'entrée future dans l'âge adulte), comme le montre le graphique ci-dessous.



Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)¹⁷

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2023 à leur entrée à l'Amarrage (TEVA) était de 18 ans et 4 mois. Le nombre de jeunes par tranches d'âges lors de leur entrée se répartit en 2023, pour cette mission, de la manière suivante :



¹⁶ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

¹⁷ Idem.

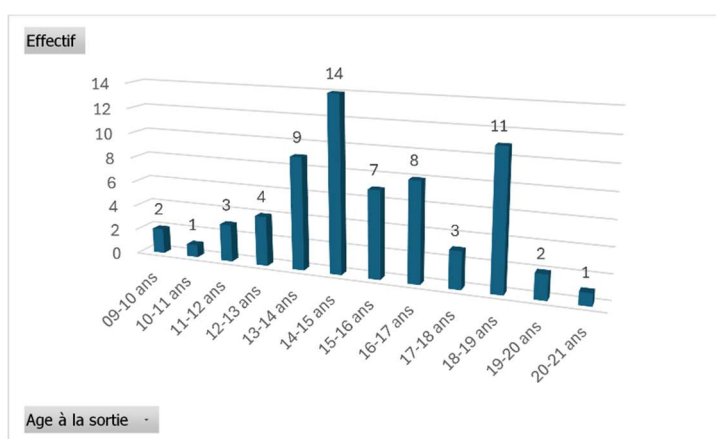
On constate que le nombre de bénéficiaires est plutôt constant, pour ce qui a trait à leur âge d'entrée, sur les tranches d'âge allant de 16 à 20 ans.

5.5. Âges des bénéficiaires à leur sortie du service

SRJ (tous dispositifs confondus)

L'âge moyen des jeunes dont l'hébergement s'est arrêté en 2023 était, au jour de leur sortie de 15 ans et 3 mois, ce qui constitue une diminution importante par rapport à l'année précédente, une nouvelle fois en grande partie explicable à travers le passage de la Cour carrée en « rythme de croisière ».

Le temps passé par ces bénéficiaires au sein du SRJ (tous dispositifs confondus) se répartit de la manière suivante :



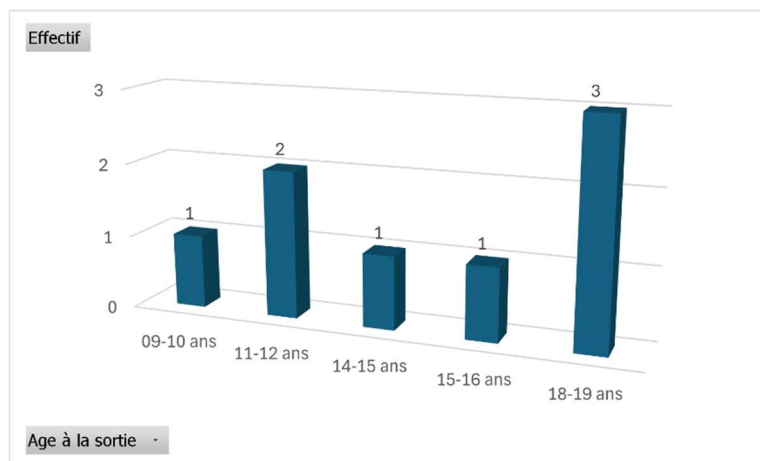
Au-delà du pic à 14-15 ans, on constate que 14 jeunes parmi les 65 qui ont quitté le service résidentiel en 2023 (soit un peu plus d'un jeune sur cinq) ont plus de 18 ans.

Six d'entre eux ont un parcours de plus de cinq ans au sein du service résidentiel pour jeunes, témoignant qu'ils y ont été suivis tout au long de leur adolescence.

Cela met en évidence notre volonté institutionnelle d'inscrire le parcours du jeune dans une logique « parcours de soins », attentive à son évolution jusqu'à l'âge adulte.

SRJ - dispositif « Les Glumelles »

L'âge moyen à la sortie du dispositif est de 14 ans et 8 mois.

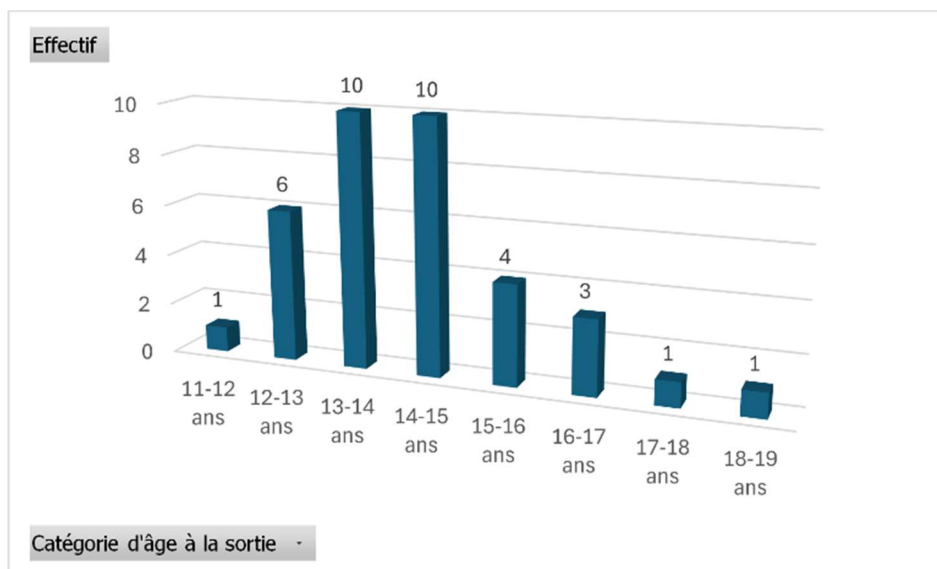


Les âges de sortie les plus rencontrés correspondent à la limite haute de chacun des deux sous-groupes (11-12 ans versus 18-19 ans), ce qui est, somme toute, assez logique.

SRJ - dispositif « La Cour carrée »

Parmi les 36 jeunes qui ont quitté la Cour carrée en 2023, 27 (soit 75 %) avaient moins de 15 ans au moment de leur sortie.

On recense la répartition suivante :

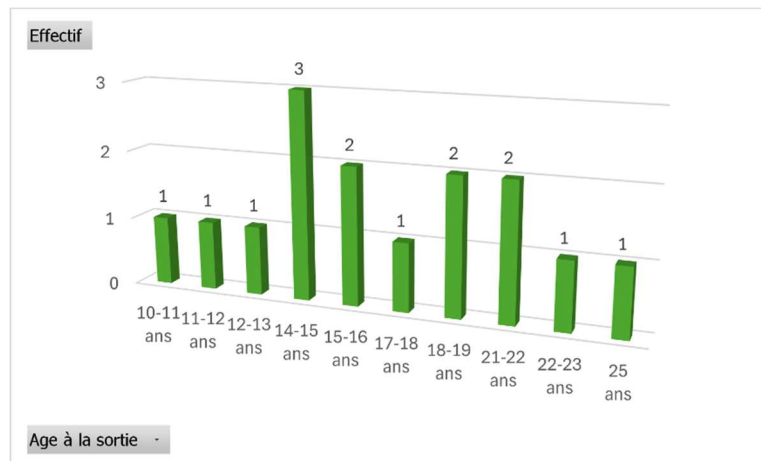


SAC « Le Passeur-L'Amarrage »¹⁸

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2023 lors de leur sortie était de 16 ans et 9 mois.

¹⁸ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

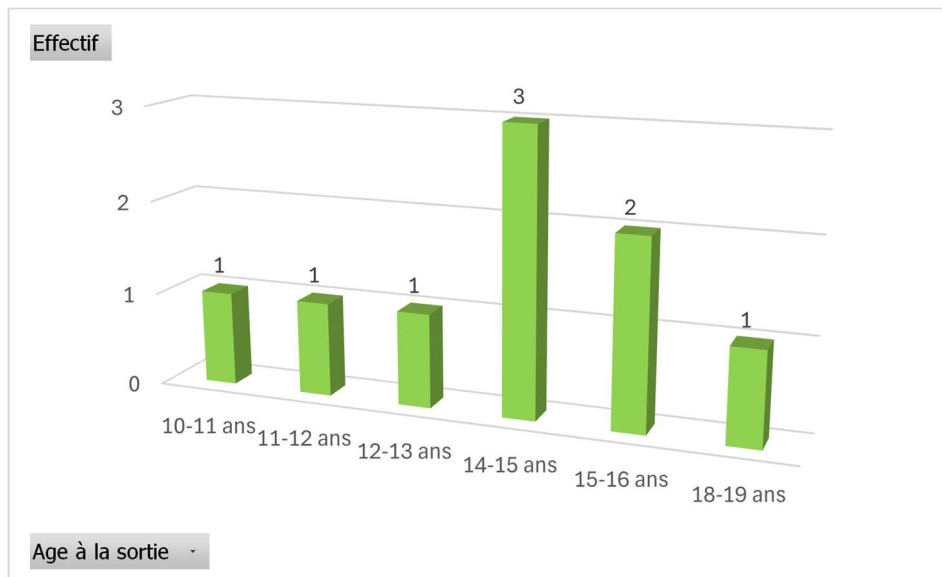
Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartissait de la manière suivante :



Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)¹⁹

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2023 était à leur sortie du Passeur (JAS) de 13 ans et 11 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges lors de leur sortie se répartit en 2023, pour cette mission, de la manière suivante :

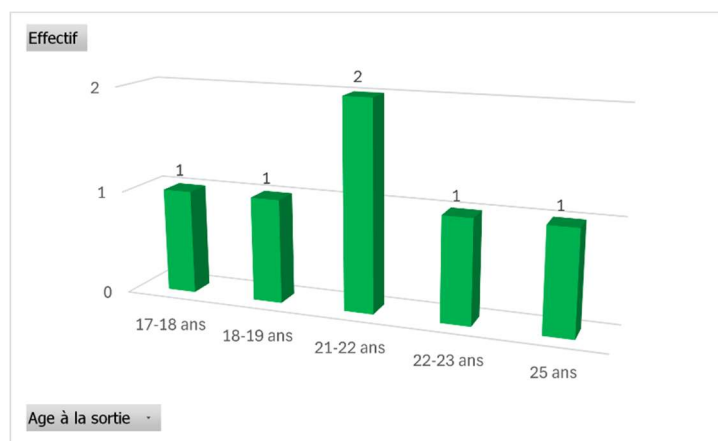


¹⁹ Idem

Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)²⁰

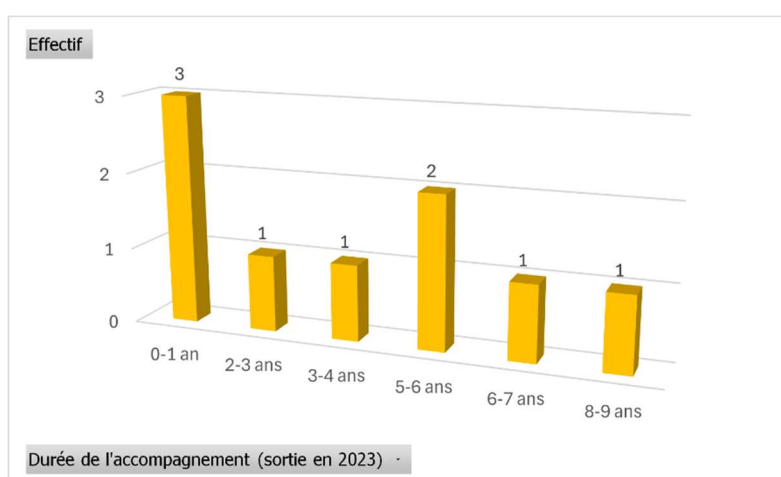
L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2023 lors de leur sortie de l'Amarrage (TEVA) était de 20 ans et 11 mois.

Le nombre de jeunes par tranches d'âges se répartit en 2023, pour cette mission, de la manière suivante :



SAFAE « Le Cabestan »

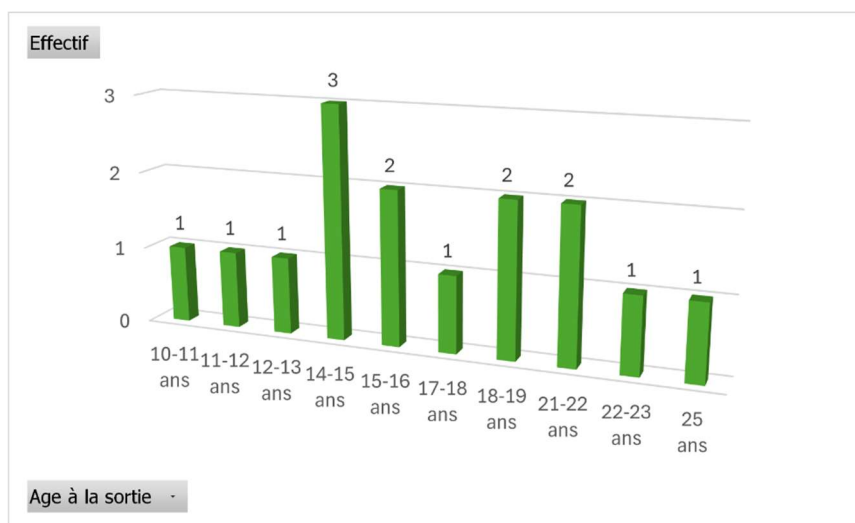
L'âge moyen des jeunes à leur sortie en 2023 était de 17 ans 2 mois. Ce résultat est à mettre en articulation avec celui de l'âge moyen des jeunes accueillis au sein de la structure (12 ans) et du nombre très élevé de ceux qui sont depuis moins de deux ans. Quelques jeunes arrivent progressivement en « fin de parcours », ce qui tend à montrer l'accompagnement de qualité que fournit la structure en permettant aux jeunes qui s'y trouvent de se déployer de manière plus harmonieuse dans un environnement a priori difficile pour eux (le monde scolaire). En effet, parmi les neuf jeunes sortants, quatre (près de la moitié, donc) sont présents au sein de la structure depuis plus de cinq ans, comme le montre le graphique suivant :



²⁰ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »²¹

L'âge moyen des jeunes dont l'accompagnement s'est arrêté en 2023 était au jour de leur sortie de 16 ans 9 mois.



5.6. Motif de sortie et orientation (effective et complémentaire)²²

SRJ (tous dispositifs confondus)

Motif de sortie

Le motif de sortie du service (surligné en bleu turquoise dans le tableau qui suit) est, pour 29 jeunes (45 %), la fin de prise en charge conventionnée. Ce motif concerne 26 jeunes qui sont passés par la Cour carrée (sans rejoindre ainsi un autre dispositif résidentiel de notre institution ensuite - cf. page suivante*), deux jeunes qui sont passés par les Glumelles et un jeune de la Transition (structure pour 16 ans et plus qui prépare à la vie adulte). Les orientations effectives associées à cette fin de prise en charge conventionnée sont surlignées en vert dans le tableau ci-dessous. Des orientations potentielles (au moment de la sortie) futures sont reprises à la suite de ces orientations effectives.

Le second motif le plus fréquent concerne une réorientation (23 % des jeunes) : pour 7 une autre structure résidentielle belge, pour 6 un retour en famille et pour deux une structure résidentielle française.

Le troisième motif est la réorientation vie adulte (11 %), conjugué à une entrée dans une structure résidentielle dans 3 des 7 situations y afférentes.

Les autres motifs sont la levée de placement (7,5 %), le congédiement (7,5 %) et l'atteinte des objectifs (6 %).

²¹ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

²² Les cases marquées « (vide) » dans les tableaux ci-après correspondent à l'absence d'orientation complémentaire.

Les orientations relatives à ces autres motifs sont reprises dans le tableau de la page suivante.

Motif de sortie / Orientation effective / Orientation complémentaire	Effectif
Congédiement	5
Retour en famille	5
Service ambulatoire français	2
(vide)	3
Fin de prise en charge conventionnée	29
Famille d'accueil	5
Structure résidentielle belge	2
Structure résidentielle française	2
(vide)	1
Retour en famille	11
Mise en autonomie	1
Service ambulatoire belge	1
Structure résidentielle belge	3
Structure résidentielle française	1
(vide)	5
Service ambulatoire belge	1
(vide)	1
Structure résidentielle belge	6
(vide)	6
Structure résidentielle française	6
Famille d'accueil	1
(vide)	5
Levée de placement	5
Retour en famille	5
(vide)	5
Objectifs atteints	4
Retour en famille	4
Service ambulatoire belge	1
(vide)	3
Réorientation	15
Retour en famille	6
Service ambulatoire belge	1
(vide)	5
Structure résidentielle belge	7
(vide)	7
Structure résidentielle française	2
Service ambulatoire français	1
(vide)	1
Réorientation vie adulte	7
Mise en autonomie	1
(vide)	1
Retour en famille	3
Mise en autonomie	1
(vide)	2
Structure résidentielle belge	3

Motif de sortie / Orientation effective / Orientation complémentaire	Effectif
(vide)	3
Total général	65

SRJ - dispositif « Les Glumelles »

5 des 8 jeunes sorties en 2023 au niveau des Glumelles (qui, pour rappel, est un dispositif qui ne constitue pas le lieu de vie principal du jeune) ont fait l'objet d'une réorientation (pour trois d'entre eux, au sein d'une structure résidentielle belge et pour les deux autres au sein d'une structure résidentielle française, d'une part, et, d'autre part, dans le cadre d'un retour en famille.

Pour les deux autres, la sortie s'inscrivait dans le cadre d'une fin de prise en charge conventionnée (2 jeunes) et d'une réorientation vie adulte (1 jeune).

Motif de sortie / Orientation effective / Orientation complémentaire	Effectif
Fin de prise en charge conventionnée	2
Structure résidentielle belge	2
(vide)	2
Réorientation	5
Retour en famille	1
Service ambulatoire belge	1
Structure résidentielle belge	3
(vide)	3
Structure résidentielle française	1
Service ambulatoire français	1
Réorientation vie adulte	1
Structure résidentielle belge	1
(vide)	1
Total général	8

SRJ - dispositif « La Cour carrée »

Avant toute chose, il y a lieu de préciser que sont repris également ici les cinq jeunes qui ont intégré un autre dispositif résidentiel de notre institution, après leur passage à la Cour carrée (ils se retrouvent dans la catégorie « Fin de prise en charge conventionnée », ce qui explique que le nombre indiqué à ce niveau (31) est supérieur à ce qui est repris pour l'ensemble du SRJ, dans le cadre du commentaire relatif à ce niveau à la Cour carrée (26*)).

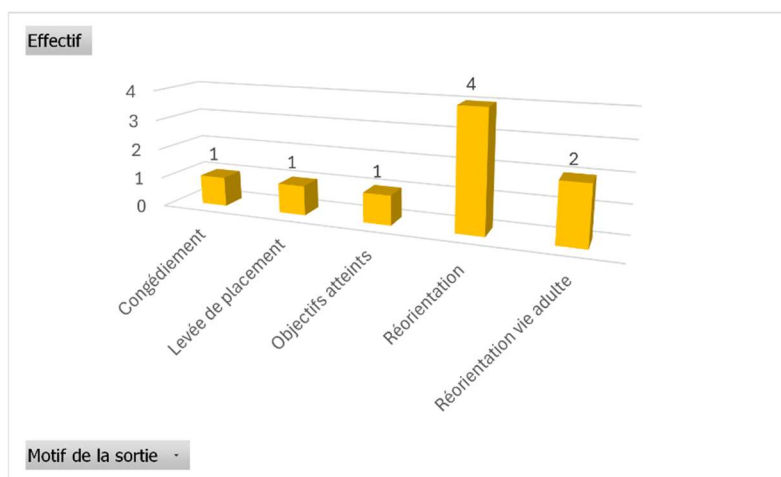
On constate qu'en plus des 31 jeunes cités ci-dessus, quatre ont été réorientés avant la fin de leur suivi et un a fait l'objet d'une levée de placement.

Parmi les 31 jeunes qui ont fait l'objet d'une fin de prise en charge conventionnée, l'orientation effective est celle reprise en bleu turquoise dans le tableau ci-après. Des orientations potentielles, mais non certaines, sont reprises à la suite de ces mentions surlignées.

Motif de sortie / Orientation effective / Orientation complémentaire	Effectif
Fin de prise en charge conventionnée	31
Famille d'accueil	5
Structure résidentielle belge	2
Structure résidentielle française	2
(vide)	1
Retour en famille	10
Mise en autonomie	1
Service ambulatoire belge	1
Structure résidentielle belge	3
Structure résidentielle française	1
(vide)	4
Service ambulatoire belge	2
(vide)	2
Structure résidentielle belge	8
(vide)	8
Structure résidentielle française	6
Famille d'accueil	1
(vide)	5
Levée de placement	1
Retour en famille	1
(vide)	1
Réorientation	4
Structure résidentielle belge	4
(vide)	4
Total général	36

SAFAE « Le Cabestan »

Parmi les neuf jeunes qui ont quitté le SAFAE « Le Cabestan » en 2023, 4 ont fait l'objet d'une réorientation et 2 d'une réorientation vie adulte. Pour les trois autres, trois motifs différents sont constatés : objectifs atteints, levée de placement et congédiement.



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Cette information ne fait pas partie du nouveau canevas de rapport d'activités SAC. Elle n'a, dès lors, pas été recensée.

5.7. Territoires de rattachement des jeunes sortis en 2023 confiés par l'ASE Nord²³

Parmi les 65 jeunes sortis du SRJ en 2023, 41 avaient été confiés par l'ASE Nord. Au niveau des territoires de rattachement, on observait la répartition suivante :

Territoire de rattachement des jeunes sortis en 2023 confiés par l'ASE Nord	Effectif
Valenciennes - Condé	6
Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	3
Lille - Roubaix Croix	3
Valenciennes - Anzin	3
Cambrasis - Cambrai Marcoing	2
Cambrasis - Caudry Le Cateau	2
Douaisis - Douai Arleux	2
Lille - Roubaix Wasquehal	2
Valenciennes - Denain Bouchain	2
Avesnois - Maubeuge Jeumont	1
Cambrasis - Avesnes-les-Aubert Solesmes	1
Douaisis - Douai Waziers	1
Douaisis - Sin-le-Noble Guesnain Aniche	1
Flandres - Gravelines Bourbourg	1
Flandres - Hazebrouck	1
Lille - Cysoing Pont-à-Marcq	1
Lille - Fives	1
Lille - Lomme Lambersart	1
Lille - Moulins	1
Lille - Roubaix Ville	1
Lille - Sud	1
Lille - Tourcoing Mouvaux	1
Lille - Vauban	1
Lille - Wattrelos Leers	1
Valenciennes - Denain Louches	1
Total général	41

Les 9 jeunes sortis du SAFAE « Le Cabestan » en 2023 avaient tous, quant à eux, été confiés par l'ASE Nord (Valenciennois, exclusivement), avec la répartition suivante au niveau des MNS : 4 de Valenciennes, 3 de Condé, 1 de Demain Bouchain et 1 de Saint-Amand.

²³ Demande extraite de la convention de coopération avec l'ASE Nord

5.8. Territoires de rattachement des jeunes entrés en 2023 confiés par l'ASE Nord²⁴

Parmi les 58 jeunes sortis du SRJ en 2023, 39 avaient été confiés par l'ASE Nord. Au niveau des territoires de rattachement, on observait la répartition suivante :

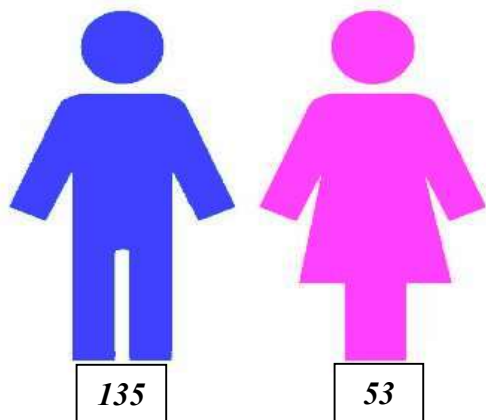
Territoire de rattachement des jeunes entrés en 2023 confiés par l'ASE Nord	Effectif
Lille - Roubaix Croix	3
Valenciennes - Anzin	3
Valenciennes - Denain Lourches	3
Cambrasis - Avesnes-les-Aubert Solesmes	2
Cambrasis - Cambrai Marcoing	2
Douaisis - Douai Arleux	2
Lille - Roubaix Ville	2
Lille - Tourcoing Mouvaux	2
Valenciennes	2
Valenciennes - Condé	2
Valenciennes - Denain Bouchain	2
Valenciennes - Saint-Amand	2
Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	1
Cambrasis - Caudry Le Cateau	1
Douaisis - Douai Waziers	1
Douaisis - Sin-le-Noble Guesnain Aniche	1
Flandres - Gravelines Bourbourg	1
Flandres - Hazebrouck	1
Lille - Armentières	1
Lille - Cysoing Pont-à-Marcq	1
Lille - Hellemmes	1
Lille - Lomme Lambersart	1
Lille - Sud	1
Lille - Vauban	1
Total général	39

Parmi les 14 jeunes entrés au SAFAE « Le Cabestan » en 2023, 13 avaient été confiés par l'ASE Nord (Valenciennois, exclusivement), avec la répartition suivante au niveau des MNS : 4 de Condé, 3 de Valenciennes, 3 de Demain Bouchain, 1 de Saint-Amand et 1 d'Onnaing.

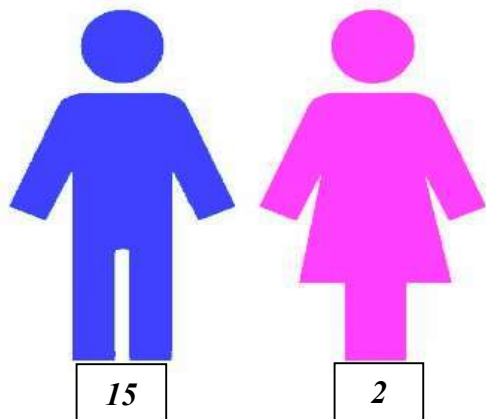
²⁴ Demande extraite de la convention de coopération avec l'ASE Nord

5.9. Sexe

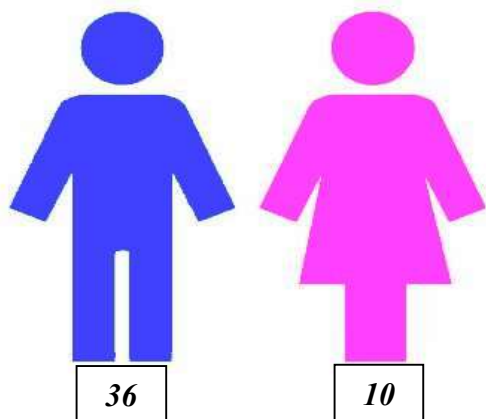
SRJ (tous dispositifs confondus)



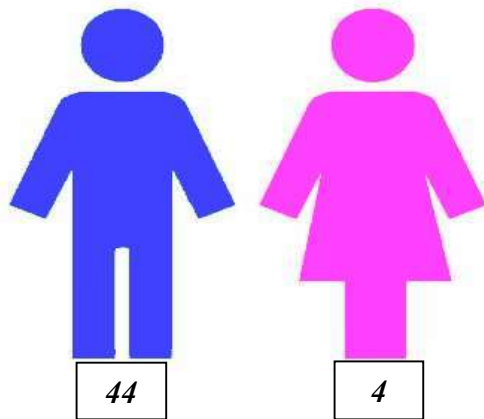
SRJ - dispositif « Les Glumelles » (informations non encore recueillies)



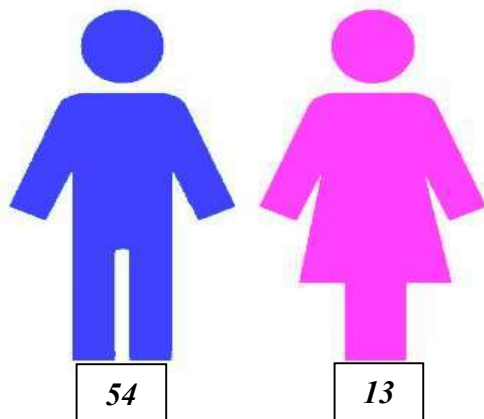
SRJ - dispositif « La Cour carrée »



SAFAE « Le Cabestan »



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »²⁵



On observe une proportion approximative d'une fille pour trois garçons au niveau du service résidentiel pour jeunes et d'une fille pour quatre garçons au sein du service d'accompagnement « Le Passeur-L'Amarrage ». La même répartition est également observée à la Cour carrée. Par contre, le SAFAE « Le Cabestan » présente un ratio beaucoup plus grand (une fille pour 10 garçons), qui peut, sans doute, s'expliquer de par le partenariat privilégié que la structure entretient avec l'école voisine, l'EPSIS Le Foyer de Roucourt, dont les sections s'inscrivent dans des métiers habituellement davantage considérés comme typiques des adolescents de sexe masculin (carrosserie, maçonnerie, « petite mécanique »,...). Les Glumelles présentent également une répartition plus inégale (15 garçons pour 2 filles).

5.10. Nationalité²⁶

Hormis au dispositif « La Cour carrée » du SRJ, où une jeune, de nationalité belge, bénéficie d'une subside de l'ASE Nord de par son lieu de résidence (Roubaix), ainsi qu'au SAC « Le Passeur-L'Amarrage », au niveau duquel quatre jeunes étrangers (trois Français et un Burundais) bénéficient d'une prise en charge ambulatoire AViQ, l'ensemble des jeunes accueillis portent la nationalité du pays via lequel ils bénéficient d'une prise en charge.

²⁵ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

²⁶ Cf. Onglets « : Usagers & Age-sexe » du canevas du rapports d'activités SAC.

5.11. Zone géographique d'intervention

SRJ (tous dispositifs confondus)

Le tableau suivant reprend la zone géographique d'intervention des 188 jeunes qui sont passés par notre SRJ en 2023.

Instance mandante	Situation géographique	Effectif
AVIQ	Belgique - Hainaut	25
	Belgique - Namur	1
ARS	59 - Nord	57
	62 - Pas-de-Calais	4
	02 - Aisne	2
ASE Nord	Valenciennes - Condé	8
	Valenciennes - Denain Bouchain	8
	Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	5
	Cambrasis - Caudry Le Cateau	4
	Lille - Roubaix Croix	4
	Valenciennes - Anzin	4
	Valenciennes - Denain Lourches	4
	Douaisis - Douai Arleux	3
	Lille - Roubaix Ville	3
	Valenciennes	3
	Valenciennes - Saint-Amand	3
	Cambrasis - Avesnes-les-Aubert Solesmes	2
	Cambrasis - Cambrai Marcoing	2
	Lille - Roubaix Wasquehal	2
	Lille - Tourcoing Mouvaux	2
	Avesnois - Avesnes Fourmies	1
	Avesnois - Maubeuge Jeumont	1
	Douaisis - Douai Waziers	1
	Douaisis - Sin-le-Noble Guesnain Aniche	1
	Flandres - Gravelines Bourbourg	1
	Flandres - Hazebrouck	1
	Lille - Armentières	1
	Lille - Cysoing Pont-à-Marcq	1
	Lille - Fives	1
	Lille - Hellemmes	1
	Lille - Lomme Lambersart	1
Lille - Moulins	1	
Lille - Sud	1	

Instance mandante	Situation géographique	Effectif
	Lille - Vauban	1
	Lille - Wattrelos Leers	1
ASE autres	Département du Pas de Calais	18
	Départements de la région parisienne	7
	Département de l'Aisnes	1
	Département des Ardennes	1
TOTAL		188

On dénombre 63 jeunes sur quota ARS (répartis dans trois départements (Nord, Pas-de-Calais et Aisnes), mais avec, évidemment, une grande prévalence du Nord (57 jeunes).

On compte également 26 belges, résidant pour la plupart dans le Hainaut. Un seul, sous convention nominative, provient du Namurois.

L'ASE Nord (72 bénéficiaires) est, évidemment, très représentée depuis la création des dispositifs « La Cour carrée » et « Les Glumelles ».

Nous avons accueilli enfin 27 bénéficiaires d'autres départements.

SRJ - dispositif « La Cour carrée »

Les 46 jeunes qui ont été accueillis au sein de la Cour carrée en 2023 proviennent de 28 MNS issues des 6 DTPAS du département du Nord. Plus de la moitié d'entre eux (28 sur 46) émanent des DTPAS de Lille et de Valenciennes. Entre un et trois jeunes ont été accueillis par MNS. Le détail de cette répartition est précisé dans le tableau repris à la page suivante.

DTPAS	Effectif/DTPAS	MNS	Effectif/MNS
Lille	15	Roubaix Croix	2
		Roubaix Ville	2
		Tourcoing Mouvaux	2
		Armentières	1
		Cysoing Pont-à-Marcq	1
		Lille Fives	1
		Hellemmes	1
		Lomme Lambersart	1
		Lille Moulins	1
		Roubaix Wasquehal	1
		Lille Sud	1
		Lille Vauban	1
Valenciennes	13	Anzin	3

DTPAS	Effectif/DTPAS	MNS	Effectif/MNS
		Condé	3
		Valenciennes	2
		Denain Bouchain	2
		Saint-Amand	2
		Denain Lourches	1
Cambrais	6	Caudry Le Cateau	3
		Cambrai Marcoing	2
		Avesnes-les-Aubert Solesmes	1
Douais	6	Douai Arleux	3
		Sin-le-Noble Guesnain Aniche	2
		Douai Waziers	1
Avesnois	4	Aulnoye-Aymeries-Le-Quesnoy	3
		Maubeuge Jeumont	1
Flandres	2	Gravelines Bourbourg	1
		Hazebrouck	1
Total		46	

SRJ - dispositif « Les Glumelles »

Les jeunes accueillis au sein du dispositif « Les Glumelles » émanent exclusivement de l'ASE et de l'AViQ.

Le projet a, en effet, été pensé suite à des échanges avec ces deux instances.

La répartition des zones géographiques des 17 jeunes accueillis au cours de 2023 est la suivante :

Zone géographique	Effectif
Belgique - Hainaut	3
Département du Pas de Calais	3
Valenciennes - Denain Lourches	2
Cambrais - Avesnes-les-Aubert Solesmes	1
Cambrais - Caudry Le Cateau	1
Lille - Roubaix Ville	1
Lille - Roubaix Wasquehal	1
Lille - Wattrelos Leers	1
Valenciennes	1
Valenciennes - Condé	1
Valenciennes - Denain Bouchain	1
Valenciennes - Saint-Amand	1

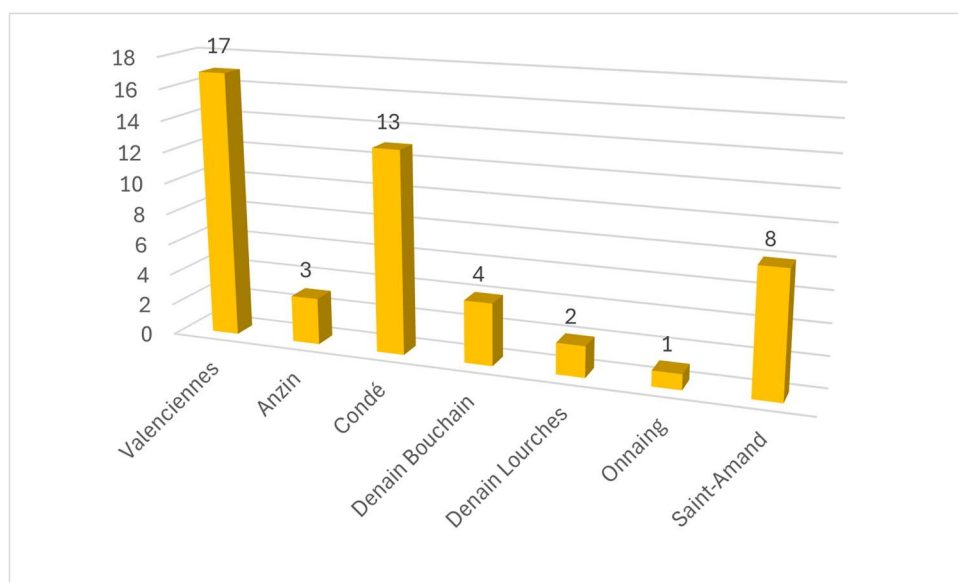
On remarque que l'ensemble des Belges accueillis proviennent du Hainaut et que les Français qui relèvent de l'ASE Nord sont issus pratiquement tous de MNS différentes (seule celle de Denain Lourches compte deux jeunes accueillis).

En plus des trois hainuyers (Belges), le Valenciennois est représenté par six jeunes, la région lilloise par trois jeunes et le Cambrasis par deux jeunes. Trois jeunes proviennent, enfin, du département du Pas de Calais.

SAFAE « Le Cabestan »

Tous les jeunes pris en charge par le Cabestan sont issus du Valenciennois.

La répartition précise en fonction de la MNS (Maison Nord Solidarités) est reprise dans le graphique ci-dessous.



Comme on peut le voir, la grande majorité des situations suivies proviennent de trois MNS :

- Valenciennes (35 %) ;
- Condé (27 %) ;
- Saint-Amand (17 %).

Les 10 situations restantes (21 %) se répartissent, par ordre décroissant, entre les MNS de Denain Bouchain (quatre jeunes), Anzin (trois jeunes), Denain Lourches (deux jeunes) et Onnaing (un jeune).

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »²⁷

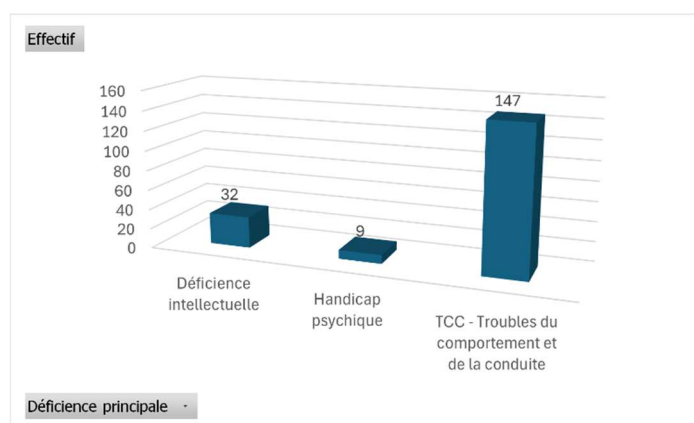
La zone géographique couverte par le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » s'étend sur quatre arrondissements, à savoir, par ordre décroissant de pourcentage de jeunes concernés, Tournai (52 %), Mouscron (36 %), Mons (7 %) et Ath (4 %).

En termes d'effectifs, la répartition des jeunes par arrondissement était la suivante en 2023 :

Arrondissement	Effectif
Tournai	35
Mouscron	24
Mons	5
Ath	3

5.12. Types de déficience

SRJ (tous dispositifs confondus)



En termes de première déficience, les troubles du comportement et de la conduite (TCC) occupent toujours, et de très loin (78 % des jeunes), la première place dans le profil des bénéficiaires que nous accueillons en structure résidentielle.

17 % des jeunes présentent, comme première déficience, un retard mental.

4 % des jeunes présentent un handicap psychique comme première déficience.

L'examen des déficients secondaires mais, cependant, en évidence que 66 jeunes présentent une deuxième déficience. Le handicap psychique est particulièrement présent dans le cadre d'une association avec les troubles du comportement et de la conduite.

²⁷ Cf. Onglet : Zone géographique du nouveau rapport d'activités SAC

Cette réalité semble, tout à fait, correspondre à celle que l'on met de plus en plus souvent en avant à l'heure actuelle, dans le cadre de la rencontre au sein d'une même structure de jeunes relevant, a priori, de plusieurs secteurs dont l'étanchéité constitue, désormais, un leurre manifeste. Ceci met bien en évidence la nécessité de pouvoir penser autrement les pratiques, dans une logique holistique, ce que notre institution, à travers le parcours de soins qu'elle prône, tente de mettre en place à de nombreux niveaux.

Dispositif « Les Glumelles »

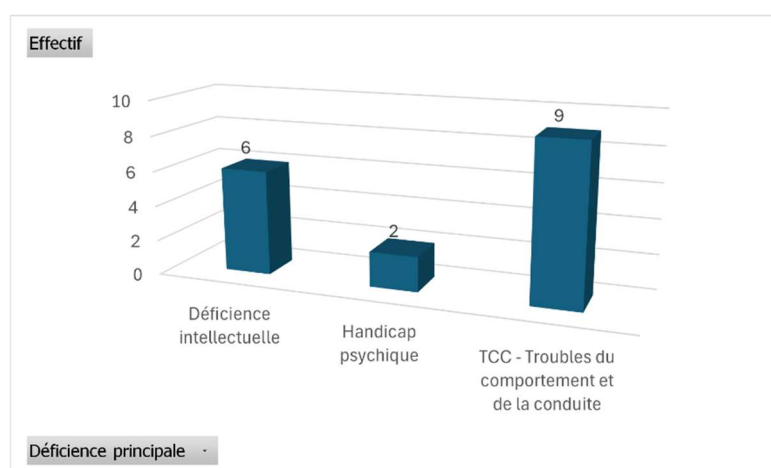
9 des 17 jeunes (53 %) qui sont passés par les Glumelles en 2023 présentent des troubles du comportement et de la conduite comme premier trouble.

S'ensuit la déficience intellectuelle, premier trouble rencontré pour 6 jeunes (35 %) et un handicap psychique pour 2 jeunes (12 %).

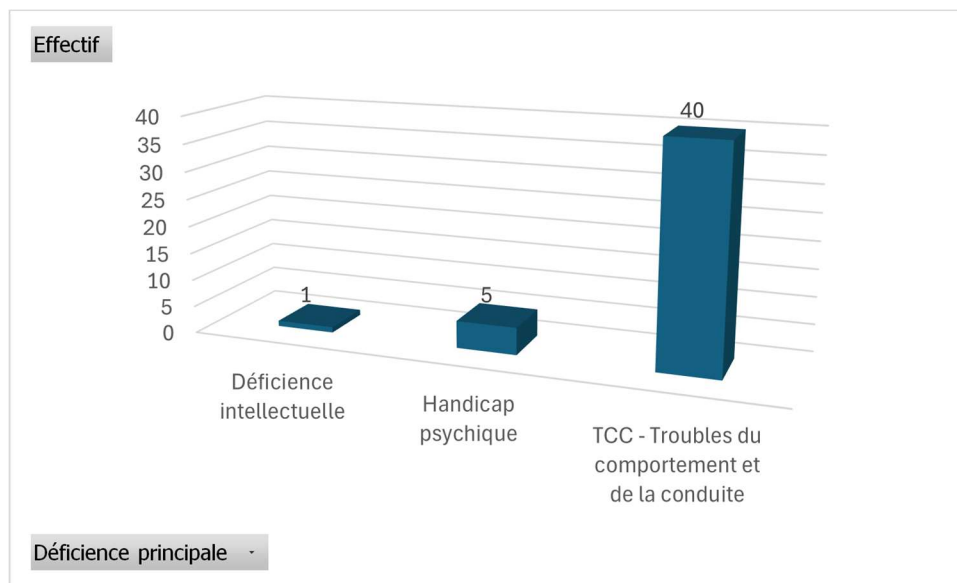
Il est à noter que trois jeunes déficients intellectuels présentent également des troubles du comportement et de la conduite et que quatre autres jeunes présentent également une autre déficience associée, dont le handicap psychique.

À une exception près (sur quatre situations), le handicap psychique est systématiquement associé à des troubles du comportement et de la conduite.

On observe donc bien ici également un polymorphisme des troubles, de plus en plus présent et patent à l'heure actuelle.



Dispositif « La Cour carrée »



Compte tenu de la nature du dispositif, comme c'était déjà le cas lors de la première année de fonctionnement du dispositif, les troubles du comportement occupent une place prépondérante comme première déficience observée chez les jeunes accueillis (87 % des situations)

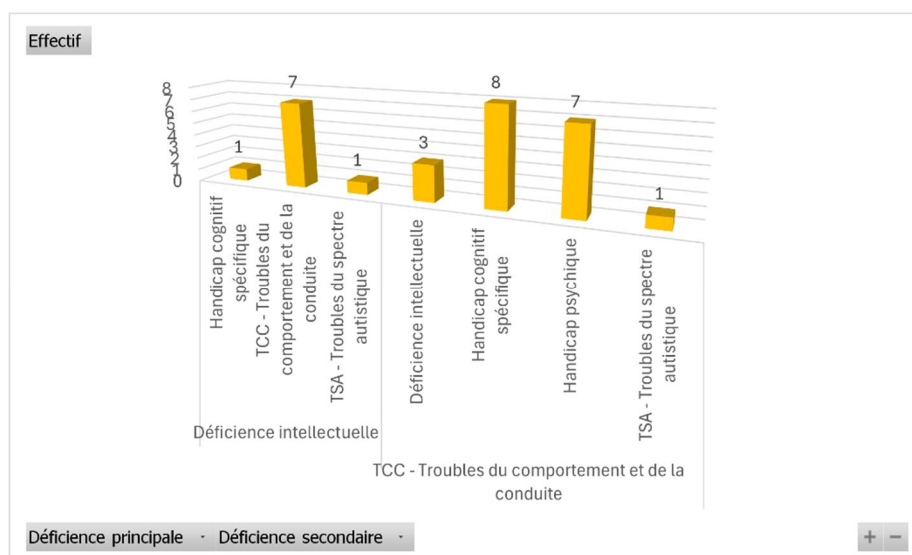
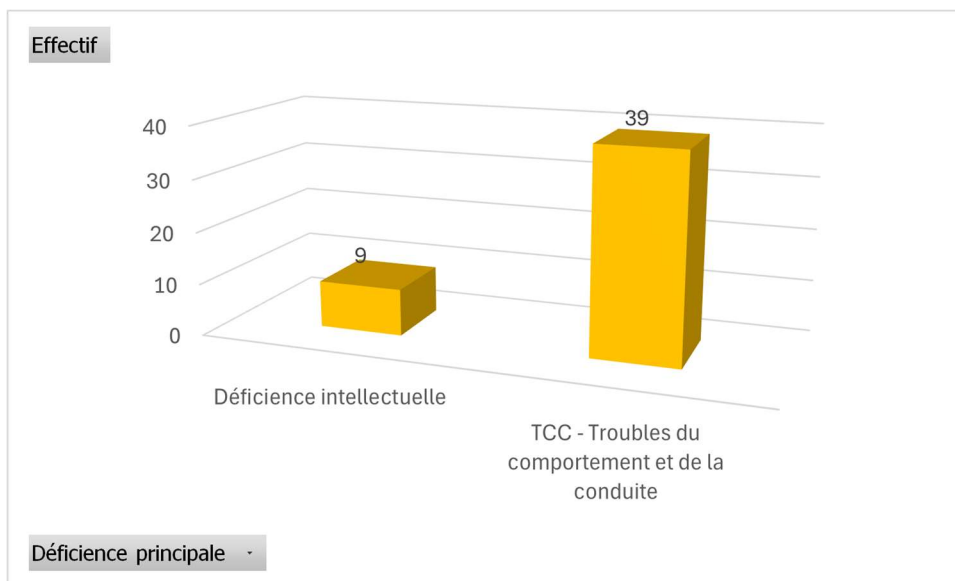
Parmi ceux-ci, trois sont également « porteurs » d'un handicap psychique comme seconde déficience identifiée, même si cela n'est pas nécessairement considéré comme tel (jeunes relevant de l'ASE, non nécessairement porteurs d'un dossier MDPH à l'entrée*).

Chez les cinq jeunes considérés comme relevant d'un handicap psychique comme trouble principal (considération identique que ci-dessus*), trois présentent également des troubles du comportement (ce trouble étant cependant considéré comme secondaire).

Un jeune, enfin, relève de la catégorie « Déficience intellectuelle » comme premier trouble, mais celle-ci est conjuguée à la présence de troubles du comportement également (trouble secondaire).

SAFAE « Le Cabestan »

La même considération que pour le SRJ peut être faite au niveau du SAFAE « Le Cabestan », comme le montrent les graphiques ci-dessous. En effet, les troubles du comportement et de la conduite sont, bien entendu, extrêmement prévalents (81 % des situations), mais sont associés, dans la moitié des cas, à une autre déficience complexe, à travers, le plus souvent, un handicap cognitif spécifique, ou un handicap psychique. Ceci semble mettre à nouveau en évidence le glissement des niveaux de prise en charge des jeunes en difficulté, amenant certains gènes qui devraient fréquenter, a priori, une structure résidentielle de se retrouver au sein d'un service à caractère globalement ambulatoire (logique d'accompagnement).



SAC « Le Passeur-L'Amarrage »²⁸

Le handicap principal des bénéficiaires suivis par le service en 2023 était la **déficiência intellectuelle** qui concernait 29 bénéficiaires. Pour 18 de ces bénéficiaires, celle-ci est accompagnée d'au moins un autre trouble, à savoir une déficiencia physique dans deux situations, des troubles des apprentissages dans une situation, un trouble du spectre autistique dans deux situations, des troubles psychiques dans une situation et des troubles graves du comportement dans 12 situations.

Le second handicap le plus rencontré concerne les troubles graves du comportement. Ceci concerne 26 bénéficiaires (26,98 %). Pour 12 d'entre eux, ce handicap est accompagné d'une déficiencia intellectuelle. Pour 6 d'entre eux, il est accompagné de troubles des apprentissages. Un de ces bénéficiaires souffre également de troubles du spectre autistique.

²⁸ Cf. Onglet : Types de déficiencias du rapport d'activités SAC

Le troisième handicap le plus rencontré concerne les troubles de l'attention. 20 jeunes en souffrent. Pour 10 d'entre eux, ce handicap est associé à un autre (troubles graves du comportement dans six situations, trouble du spectre autistique à deux reprises, troubles psychiques dans un cas, et déficience intellectuelle dans une situation).

Les troubles du spectre autistique constituent le quatrième handicap le plus rencontré (9 bénéficiaires). Suivent les troubles psychiques et les troubles physiques (respectivement 3 et 2 bénéficiaires), les premiers étant associés à un déficience mentale dans une situation et à des troubles des apprentissages dans une autre.

Trois bénéficiaires sont atteints de déficiences multiples (trois déficiences et plus). Le dernier souffre de narcolepsie.

Il est à noter que **près de la moitié des bénéficiaires (32 sur 67) ont au moins une deuxième déficience associée à celle qui est considérée comme la principale**, ce qui montre le polymorphisme important des troubles rencontrés chez ceux-ci.

5.13. Situation professionnelle (18 ans et plus)²⁹

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Cet indicateur n'est, jusqu'ici, décrit que pour le présent service.

Parmi les 23 bénéficiaires potentiellement concernés, 19 présentent, au 31/12/2023, un statut identifié dans le rapport d'activités SAC :

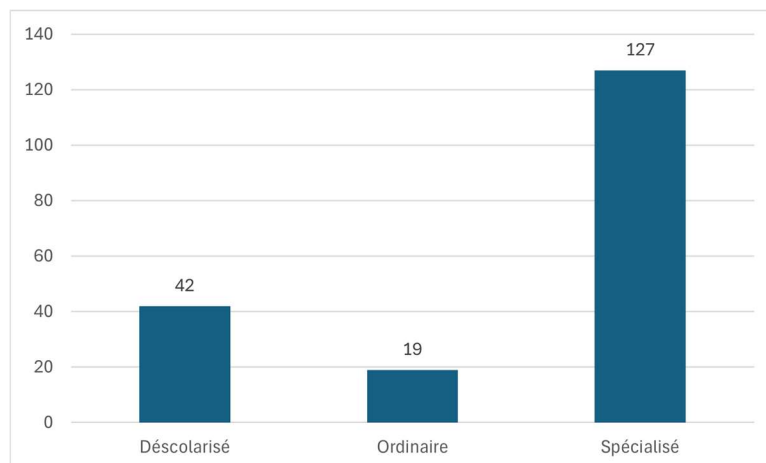
- 16 sont scolarisés ou suivent une formation ne relevant pas de l'AViQ Branche Handicap ;
- 1 effectue un CAP ;
- 1 effectue une formation qui relève de l'AViQ Branche Handicap ;
- 1 est sans emploi.

5.14. Situation scolaire

SRJ (tous dispositifs confondus)

L'enseignement spécialisé est massivement fréquenté par les jeunes de notre SRJ (127 bénéficiaires sur 188). Seuls 8 jeunes adolescents fréquentent désormais l'enseignement ordinaire. Il en est de même pour 10 enfants en école primaire et un en école maternelle. Les établissements concernés ici sont de petites écoles de village, offrant une proximité importante et nécessaire pour des enfants en difficulté.

²⁹ Cf. l'onglet du même nom dans le rapport d'activités SAC



Type de scolarité	Effectif
Déscolarisé	42
Ordinaire	19
Maternelle	1
Primaire	10
Secondaire	8
Spécialisé	127
Primaire	28
Type 1	2
Type 2	4
Type 3	20
Non identifiée	2
Secondaire	99
Type 1	10
Forme 2	3
Forme 3	7
Type 2	5
Forme 2	5
Type 3	83
Forme 1	1
Forme 2	22
Forme 3	58
Non identifiée	3

Service résidentiel - dispositif « Les Glumelles »

On constate que 6 des 7 jeunes qui fréquentent l'enseignement secondaire se retrouvent dans le spécialisé (4 en type 3, 1 en type 2 et 1 en type 1) dans des écoles belges. Le septième est suivi au niveau de sa scolarité à l'ITEP de Croix. Les formes 2 et 3 sont réparties de manière équitable (3-3) : la Forme 3 pour le bénéficiaire de Type 1 et pour deux bénéficiaires de Type 3, les trois autres étant en Forme 2.

Les trois enfants qui fréquentent l'enseignement ordinaire se trouvent dans des écoles françaises.

Quatre enfants sont dans l'enseignement primaire de Type 3 en Belgique et deux sont suivis dans leur scolarité au sein d'un ITEP pour l'un et d'un IME pour l'autre.

Un jeune, enfin, est déscolarisé.

Service résidentiel - dispositif « La Cour carrée »

Les jeunes sont, sauf exception (en lien avec les besoins du projet du jeune, mais profil non rencontré en 2023), momentanément déscolarisés au moment de leur passage à la Cour carrée.

SAFAE « Le Cabestan »

Enseignement, type et forme	Effectif
Ordinaire	2
Primaire	2
Spécialisé	46
Primaire	12
Type 2	1
Type 3	11
Secondaire	34
Type 1	3
Forme 3	3
Type 2	8
Forme 2	8
Type 3	23
Forme 1	1
Forme 2	2
Forme 3	20
Total	48

L'enseignement spécialisé concerne l'immense majorité des jeunes accueillis en 2023 au sein du SAFAE « Le Cabestan » (46 sur 48), ce qui semble logique de par les caractéristiques et missions de ce service, fortement axée sur le lien avec la scolarité spécialisée, qui n'existe pas en tant que telle en France.

Il est à noter qu'un quart des jeunes accueillis au sein du service (12 sur 48) sont inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé.

Seuls deux enfants sont accueillis dans l'enseignement ordinaire, dans une petite école située à proximité du service.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage » (Moins de 18 ans seulement)³⁰

Sur les 67 bénéficiaires accompagnés en 2023, 39 étaient en obligation scolaire (58 % des jeunes).

Parmi ceux-ci, 24 fréquentaient l'enseignement spécialisé et 15 l'enseignement ordinaire.

Nous noterons ici que le milieu de socialisation/d'accueil des 39 jeunes en obligation scolaire (- de 18 ans) est bien l'école³¹.

5.15. Situation financière (18 ans et plus)³²

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Cet indicateur n'est, jusqu'à présent, décrit que pour le présent SAC « Le Passeur-L'Amarrage » pour ce qui a trait aux bénéficiaires de 18 ans et plus.

Parmi les 27 jeunes concernés :

- 14 disposent des allocations familiales ;
- 8 disposent d'un revenu de remplacement ;
- 3 disposent d'un revenu d'intégration sociale ;
- 1 dispose d'un revenu professionnel, combiné à une allocation d'handicapé ;
- 1 dispose d'une allocation de chômage.

5.16. Milieu de vie effectif

Service résidentiel (tous les dispositifs)

Pour 75 jeunes (40 %) sur les 188 accueillis au sein du SRJ, le milieu de vie effectif reste la famille.

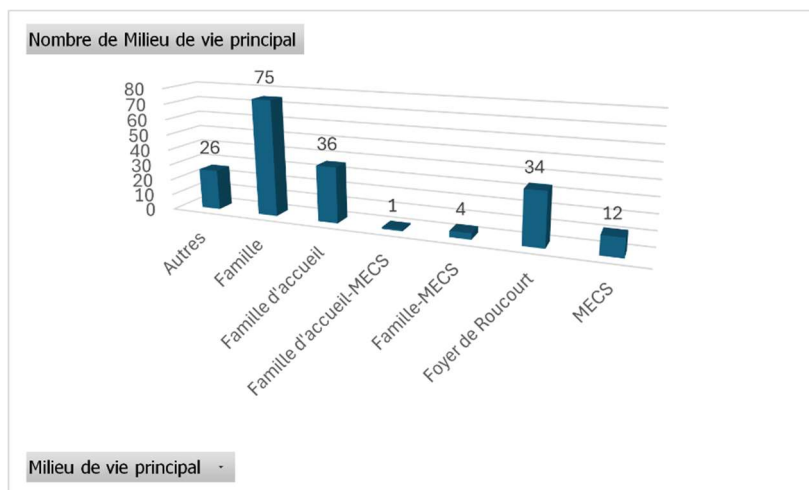
36 jeunes sont accueillis en famille d'accueil et 34 ont leur lieu de résidence principal au Foyer de Roucourt. 12 sont accueillis en MECS.

Les 31 autres jeunes se retrouvent dans des situations hybrides de divers types, comme le précise le graphique ci-après.

³⁰ Cf. Onglet : Situation scolaire du rapport d'activités SAC

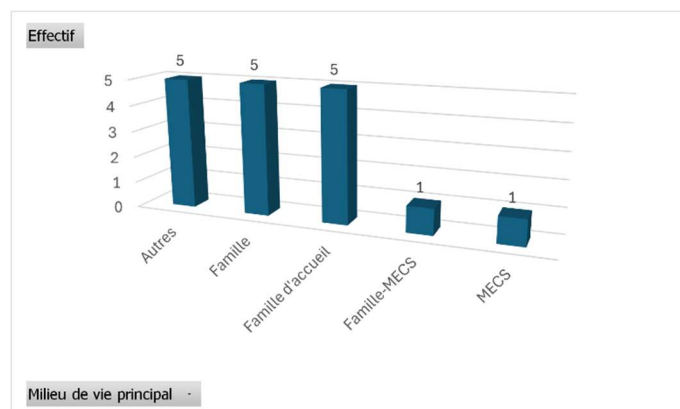
³¹ Cf. Onglet : Milieu d'accueil (moins de 18 ans) du rapport d'activités SAC

³² Cf. Onglet du même nom du rapport d'activités SAC



Service résidentiel - dispositif « Les Glumelles »

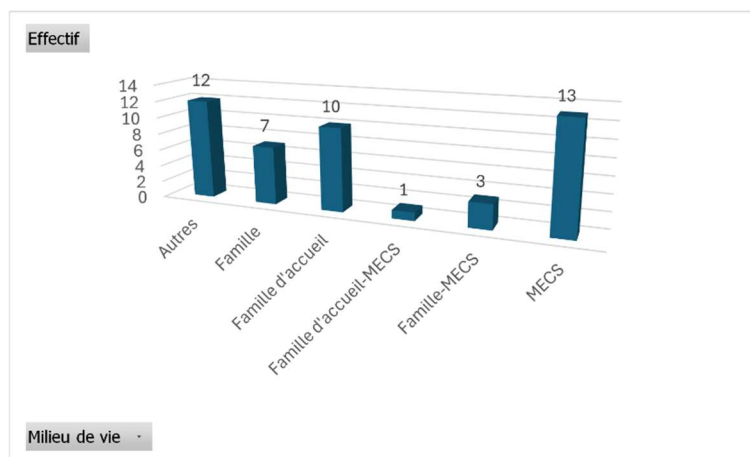
Comme le montre le graphique ci-dessous, 5 des 17 jeunes accueillis au sein du présent dispositif vivent en famille. Cinq autres vivent en famille d'accueil. Cinq vivent dans des structures résidentielles diverses (belges ou françaises). Les deux derniers composent entre une MECS et une famille, pour l'un, une MECS et une famille d'accueil pour l'autre.



Service résidentiel - dispositif « La Cour carrée »

Le milieu de vie du jeune au moment de son entrée à la Cour carrée (ce dispositif joue, en quelque sorte, le rôle de milieu de vie « électif » du jeune durant son séjour, tout au moins durant la semaine), même si le jeune réside en famille, se décline de la manière suivante :

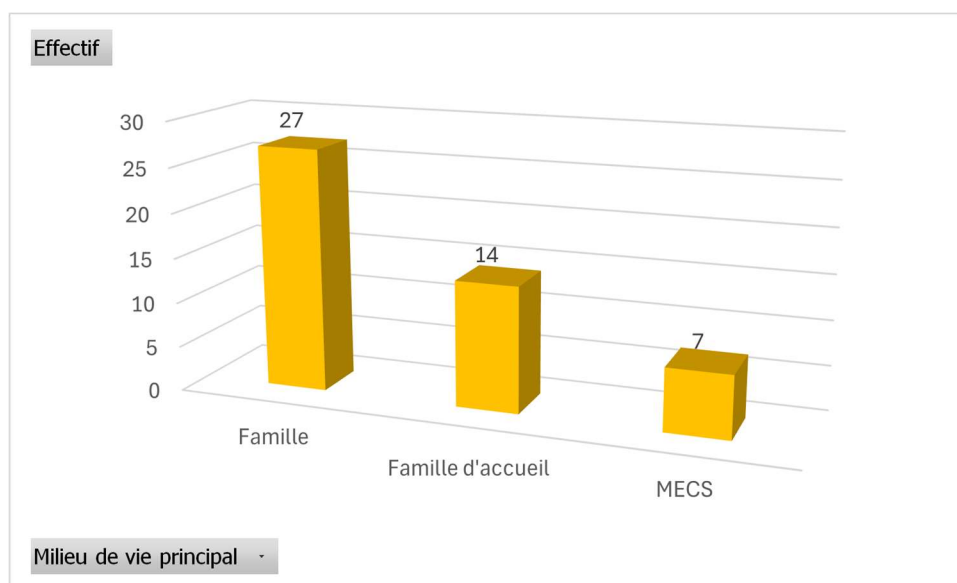
- 13 jeunes (28 %) étaient en MECS avant leur arrivée au sein de la Cour carrée ;
- 10 jeunes (22 %) sont en famille d'accueil ;
- 7 jeunes (15 %) sont en famille ;
- 4 jeunes (9 %) conjuguent MECS et famille/famille d'accueil (3/1) ;
- 12 jeunes (26 %), enfin, repris dans la catégorie « Autres » conjuguent d'autres types de dispositifs « mixés », impliquant, pour 6 d'entre eux, des SRJ belges.



SAFAE « Le Cabestan »

Les jeunes du Cabestan ne séjournent pas tous en famille au moment de leur prise en charge.

Voici la répartition des lieux de vie pour ceux-ci :



29 jeunes pris en charge au SAFAE « Le Cabestan » (60 %) résident en famille, 14 (29 %) en famille d'accueil et 7 en MECS.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »³³

L'ensemble des jeunes suivis par le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » en 2023 vivent avec un membre de leur famille.

³³ Cf. Onglet : Milieu de vie (effectif) du rapport d'activités SAC

5.17. Retours en famille et utilisation du studio-famille

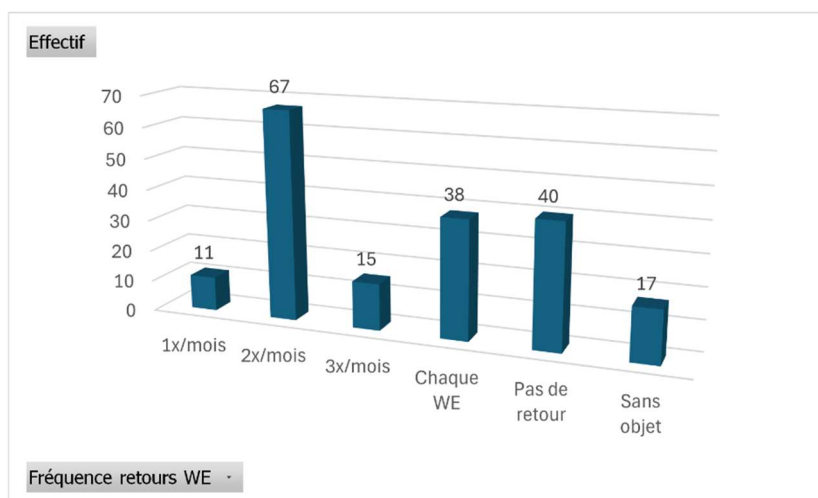
Pour le premier aspect, ne sont concernés ici que les dispositifs organisant un accueil résidentiel en semaine, à savoir :

- les dispositifs d'accueil résidentiel classiques (les 7 groupes de vie classiques - 5 pour adolescents et 2 pour enfants - et le dispositif « La Transition ») ;
- la Cour carrée (qui offre également cette possibilité, hormis durant les périodes de vacances scolaires organisées sous forme de séjours internes ou externes, au risque, sinon, de ne pas disposer de suffisamment de temps/de moments d'observation pour rencontrer ses missions).

Ne sont, donc, pas concernés ici le SAC « Le Passeur-L'Amarrage », de par le caractère ambulatoire de son accompagnement, le SAFAE « Le Cabestan » (retours quotidiens) et le dispositif d'accueil séquentiel « Les Glumelles » (car il ne constitue jamais le milieu de vie principal du jeune).

SRJ (tous dispositifs confondus)

Parmi les 188 jeunes accueillis, plus d'un tiers retourne deux fois par mois le week-end dans leur milieu de vie principal. 20 % des jeunes retournent chaque week-end et pratiquement la même proportion ne retournent jamais.



Dispositif interne particulier : le studio-famille

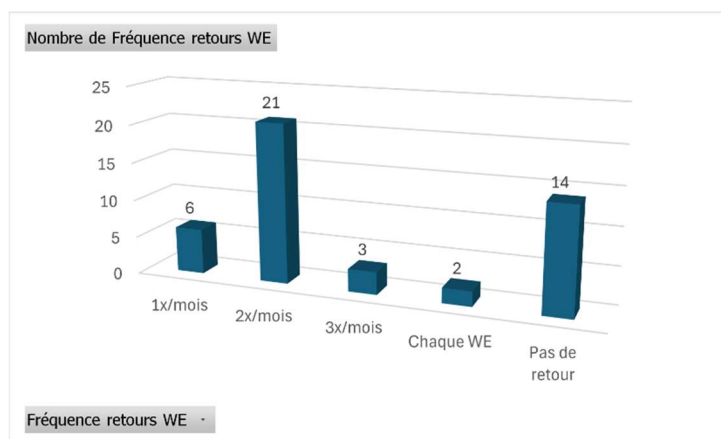
Le studio-famille constitue une manière originale de pouvoir rencontrer, dans de bonnes conditions, plus ou moins médiatisées selon les besoins, un/des membre(s) de la famille lorsqu'un retour sur site n'est pas envisageable pour diverses raisons.

Celui-ci est tout particulièrement utilisé par le SRJ. En 2023, il y a concerné 25 jeunes sur 188. Il est à noter qu'il a également concerné un jeune au niveau du SAFAE « Le Cabestan », par ailleurs suivi de manière concomitante par les Glumelles au niveau du SRJ.

SRJ (dispositif « La Cour carrée »)

Il est à noter que seul environ un tiers (14/46) des jeunes accueillis en 2023 au sein de la Cour carrée ne retournent pas en week-end. Cette statistique met donc en évidence que 26 jeunes sur les 188 vivent toute l'année au sein du service résidentiel pour jeunes de notre institution.

La modalité la plus rencontrée au niveau de la Cour carrée est également le retour en week-end deux fois par mois (près d'un jeune sur deux).

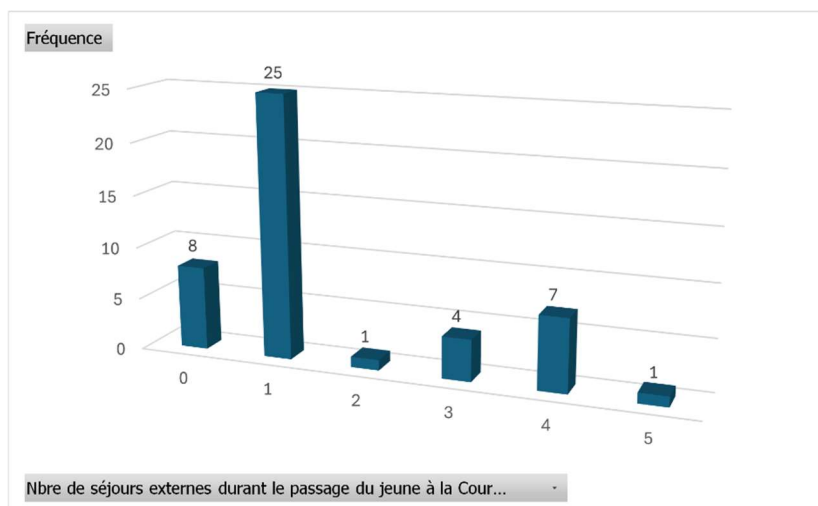


Participation à des séjours extérieurs organisés par le service (dispositif « La Cour carrée, exclusivement)

Cette statistique n'est reprise, ici, que pour les jeunes qui ont bénéficié du dispositif « La Cour carrée » et est indiquée ici de par le fait qu'elle s'inscrit précisément, pour ceux-ci, en lien avec la possibilité éventuelle de retours en famille le week-end.

En effet, il est prévu qu'à des fins d'observation (objectif transversal du projet « La Cour carrée »), les retours en famille sont suspendus durant les périodes de vacances scolaires pour permettre la rencontre des objectifs du projet dans des conditions acceptables.

Le graphique ci-dessous reprend le nombre de jeunes qui ont bénéficiés de ces séjours.



On constate que 8 jeunes n'ont bénéficié d'aucun séjour. Il s'agit de 7 jeunes qui ont fait l'objet d'une réorientation lors de leur accueil au sein de la structure et d'un jeune dont le placement a été levé.

La grande majorité des jeunes accueillis au sein de la structure en 2023 (à savoir 54 %), ont eu l'occasion de participer à un séjour.

À l'autre extrémité, 8 jeunes ont eu l'occasion de participer à quatre séjours ou plus. Il s'agit de jeunes qui ont fréquenté la Cour Carrée sur au moins deux périodes conventionnées.

Il est à noter que le nombre de séjours est inhérent aux périodes de vacances qui sont reprises dans le calendrier durant la période d'accueil.

5.18. Fratrie³⁴

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Cet indicateur n'est, jusqu'à présent, décrit que pour le présent SAC « Le Passeur-L'Amarrage » pour ce qui a trait aux jeunes de moins de 18 ans.

Parmi les 39 jeunes de moins de 18 ans qu'accueille le service, 31 (79 %) sont inscrits dans une fratrie et 8 sont enfant unique.

5.19. Informations administratives

SRJ et SAFAE « Le Cabestan »

Etat des demandes introduites en 2023

343 demandes d'admission ont été introduites en 2023 au niveau de l'Institut Le Foyer de Roucourt en vue d'un suivi en SRJ ou au SAFAE « Le Cabestan ». Seules 55 demandes, introduites en 2023 ou auparavant, ont pu faire l'objet d'une entrée au sein du service.

On observe les quotas suivants sur les 340 identifiées :

Quota	Effectif
ASE 59	147
AVIQ	68
MDPH	53
ASE autres	36
MDPH/ASE 59	26
MDPH/ASE autres	7
Conv Nom	2
Autres	1

³⁴ Cf. Onglet du même nom dans le rapport d'activités SAC

Les types d'accueil demandés en 2023 sont (uniquement s'ils sont identifiés) :

Type d'accueil demandé	Effectif
Accueil résidentiel (SRJ traditionnel)	242
Accueil court séjour (Cour carrée)	69
Accueil séquentiel (Glumelles)	16
Accompagnement (Cabestan)	16

L'autorité responsable de l'autorité, identifiée à 336 reprises, était :

Autorité responsable de l'orientation	Effectif
ASE 59 - Nord	214
SPJ	53
ASE 62 - Pas-de-Calais	28
Parents	16
ASE 75 - Paris	11
SAJ	7
MDPH 59 - Nord	3
MDPH 02 - Aisne	2
ASE 08 - Ardennes	1
MDPH 62 - Pas-de-Calais/ASE	1

L'origine de la demande était :

Origine de la demande	Effectif
Belgique - Hainaut	57
France - Département du Nord - Valenciennes (dont 3 MDPH 59)	30
France - Département du Pas de Calais	27
France - Département du Nord - Douaisis - Douai Arleux	14
France - Département du Nord - Valenciennes - Anzin	12
France - Départements de la région parisienne	11
France - Département du Nord - Douaisis - Sin-le-Noble Guesnain Aniche	10
France - Département du Nord - Lille - Roubaix Croix	10
France - Département du Nord - Lille - Tourcoing Mouvaux	10
France - Département du Nord - Valenciennes - Condé	10
Belgique - Namur	9
France - Autre départements	8
France - Département du Nord - Lille - Armentières	8
France - Département du Nord - Lille - Roubaix Ville	8
France - Département du Nord - Avesnois - Maubeuge Haumont	7
France - Département du Nord - Cambrais - Avesnes-les-Aubert Solesmes	7
France - Département du Nord - Cambrais - Cambrai Marcoing	6
France - Département du Nord - Lille - Hellemmes	6
France - Département du Nord - Lille - Lomme Lambersart	6
France - Département du Nord - Lille - Roubaix Hem	6
France - Département du Nord - Lille - Tourcoing Neuville	6

Origine de la demande	Effectif
France - Département du Nord - Valenciennes - Denain Bouchain	6
France - Département du Nord - Avesnois - Maubeuge Jeumont	5
France - Département du Nord - Lille - Fives	5
France - Département du Nord - Lille - Sud	5
France - Département du Nord - Lille - Vauban	5
France - Département du Nord - Valenciennes - Saint-Amand	5
France - Département du Nord - Lille - Wattrelos Leers	4
France - Département du Nord - Avesnois - Avesnes Fourmies	3
France - Département du Nord - Flandres - Hazebrouck	3
France - Département du Nord - Lille - Cysoing Pont-à-Marcq	3
France - Département du Nord - Valenciennes - Onnaing	3
Belgique - Luxembourg	2
France - Département du Nord - Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	2
France - Département du Nord - Cambrasis - Caudry Le Cateau	2
France - Département du Nord - Douaisis - Somain Orchies	2
France - Département du Nord - Flandres - Gravelines Bourbourg	2
France - Département du Nord - Lille - Haubourdin La Bassée	2
France - Département du Nord - Lille - Roubaix Wasquehal	2
France - Département du Nord - Valenciennes - Denain Lourches	2
Belgique - Brabant Wallon	1
Belgique - Liège	1
France - Département de l'Aisnes	1
France - Département du Nord - Flandres - Bailleul Merville	1
France - Département du Nord - Flandres - Bergues Coudekerque	1
France - Département du Nord - Flandres - Dunkerque Worhmout	1
France - Département du Nord - Lille - Moulins	1
France - Département du Nord - Lille - Seclin	1
France - Département du Nord - Lille - Villeneuve D'Ascq	1

64 demandes ont été satisfaites, ce qui correspond à 19 % des demandes **identifiées**.

Demande satisfaite	Effectif	% satisfaites
Oui	64	19
Non	275	81

Le motif de non-satisfaction de la demande a été répertorié à 274 reprises. On observe la répartition suivante :

Motif de non-satisfaction de la demande	Effectif
Versé à la liste d'attente	242
Profil ne correspond pas au projet	17
Demande annulée	15

Et, plus précisément, selon l'autorité responsable de l'orientation :

Autorité responsable de l'orientation	Effectif
ASE 08 - Ardennes	1
Versé à la liste d'attente	1
ASE 59 - Nord	163
Demande annulée	14
Profil ne correspond pas au projet	2
Versé à la liste d'attente	147
ASE 62 - Pas-de-Calais	26
Demande annulée	1
Versé à la liste d'attente	25
ASE 75 - Paris	10
Versé à la liste d'attente	10
MDPH 02 - Aisne	2
Versé à la liste d'attente	2
MDPH 62 - Pas-de-Calais/ASE	1
Versé à la liste d'attente	1
Parents	15
Profil ne correspond pas au projet	7
Versé à la liste d'attente	8
SAJ	5
Versé à la liste d'attente	5
SPJ	50
Profil ne correspond pas au projet	8
Versé à la liste d'attente	42
Non identifiée	1
Versé à la liste d'attente	1

SRJ (dispositif « Les Glumelles »)

Nombre de demandes

En 2023, 16 demandes d'admission ont été adressées pour une entrée au sein du dispositif « Les Glumelles ».

Origine des demandes

Le tableau ci-dessous reprend l'origine des demandes introduites en 2023 pour le dispositif « Les Glumelles » (pour le Département du Nord, sont repris, successivement, la DTPAS et la MNS), ainsi que le nombre de demandes introduites :

Origine de la demande	Effectif
Département du Pas de Calais	4
Belgique - Hainaut	2

Origine de la demande	Effectif
Lille - Roubaix Croix	2
Valenciennes	2
Belgique - Namur	1
Douais - Douai Arleux	1
Lille - Armentières	1
Lille - Cysoing Pont-à-Marcq	1
Lille - Hellemmes	1
Valenciennes - Anzin	1

Aucune de ces demandes n'a pu encore être satisfaite au 31/12/2023. Une demande ASE « autres » a été annulée par la suite ; les autres ont été versées à la liste d'attente.

SRJ (dispositif « La Cour carrée »)

Nombre de demandes

En 2023, 68 demandes d'admission ont été adressées pour la Cour carrée.

Origine des demandes

Le tableau ci-dessous reprend, successivement, les DTPAS et les MNS qui ont orienté les jeunes vers la Cour carrée, ainsi que le nombre de demandes introduites :

DTPAS - MNS	Effectif
Cambrasis - Avesnes-les-Aubert Solesmes	6
Douais - Douai Arleux	5
Douais - Sin-le-Noble Guesnain Aniche	5
Lille - Roubaix Ville	5
Lille - Roubaix Croix	4
Cambrasis - Cambrai Marcoing	3
Lille - Hellemmes	3
Lille - Lomme Lambersart	3
Valenciennes	3
Valenciennes - Anzin	3
Valenciennes - Denain Bouchain	3
Avesnois - Maubeuge Haumont	2
Lille - Armentières	2
Lille - Sud	2
Lille - Tourcoing Mouvaux	2
Valenciennes - Saint-Amand	2
Avesnois - Aulnoye-Aymeries Le Quesnoy	1
Avesnois - Avesnes Fourmies	1
Avesnois - Maubeuge Jeumont	1
Cambrasis - Caudry Le Cateau	1
Douais - Somain Orchies	1
Flandres - Gravelines Bourbourg	1

DTPAS - MNS	Effectif
Flandres - Hazebrouck	1
Lille - Cysoing Pont-à-Marcq	1
Lille - Haubourdin La Bassée	1
Lille - Moulins	1
Lille - Roubaix Wasquehal	1
Lille - Tourcoing Neuville	1
Valenciennes - Condé	1
Valenciennes - Denain Lourches	1
Valenciennes - Onnaing	1
Total	68

Les motifs des demandes pour le dispositif du SRJ « La Cour carrée » ont pu être précisés à 59 reprises.

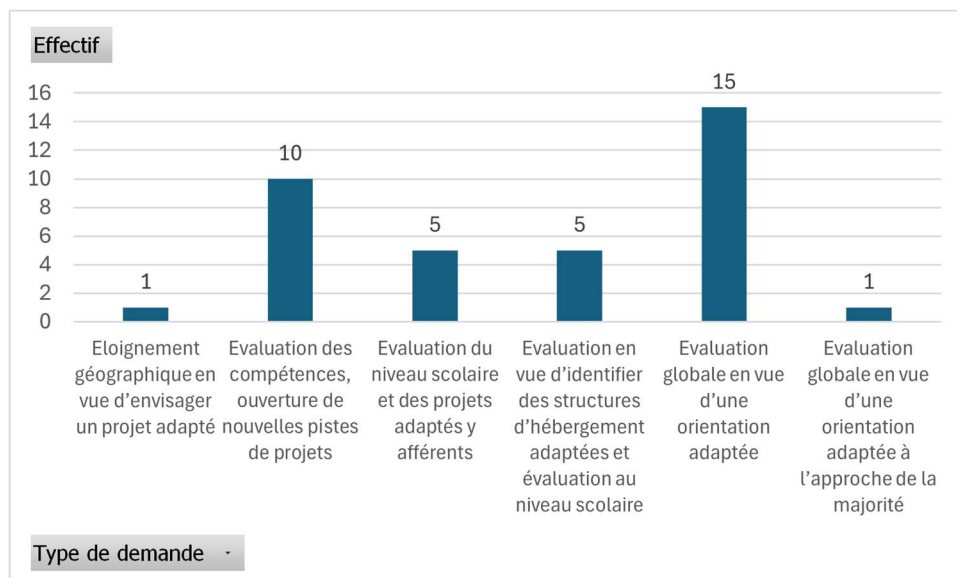
On observe la répartition suivante :

Type de demandes pour la Cour carrée	Effectif
Evaluation globale en vue d'une orientation adaptée	24
Evaluation des compétences, ouverture de nouvelles pistes de projets	14
Eloignement géographique en vue d'envisager un projet adapté	7
Evaluation en vue d'identifier des structures d'hébergement adaptées et évaluation au niveau scolaire	6
Evaluation du niveau scolaire et des projets adaptés y afférents	5
Evaluation globale en vue d'une orientation adaptée à l'approche de la majorité	2
Pas identifié (pas de préadmission mise en place à ce jour)	1

Demandes rencontrées en 2023

Parmi les 68 demandes d'admission introduites en 2023, 37 (soit 54 %) ont pu être satisfaites au 31/12/2023.

Le graphique ci-dessous reprend les types de demande formulées lors de l'admission. Il s'agit, bien entendu (comme pour le tableau précédent) d'une tentative de simplification (une forme de consensus auquel nous sommes parvenus avec le jeune, l'ASE, et les possibles autres partenaires, lors de l'entrée du jeune au sein de la structure), car les demandes sont généralement plus complexes et à analyser en fonction de la situation propre de chaque jeune.



- Les demande d'évaluation globale en vue d'une orientation adaptée sont majoritaires (15 jeunes, soit 41 %), il s'agit ici de jeunes qui sont en rupture complète de sens par rapport à leur projet. Leur venue à la Cour Carrée a donc principalement pour but de les aider à retrouver du sens après s'être posé et d'envisager un projet adapté pour leur sortie.
- L'évaluation des compétences et l'ouverture de nouvelles pistes de projets est la seconde porte d'entrée à la Cour Carrée en 2023. Elle concerne 10 jeunes (27 %), il s'agit ici de jeunes qui, dans leur parcours chaotique, ont une image d'eux même fortement écornée et donc une confiance en soi altérée.
- L'évaluation du niveau scolaire et des projets adaptés y afférents concerne 5 jeunes (14 %). Il s'agit ici, bien souvent, du premier point de rupture des jeunes que nous accueillons avec la société.
- L'évaluation en vue d'identifier des structures d'hébergement adaptées concerne également 5 jeunes (14 %) qui, clairement, n'ont pas ou n'ont plus de ressources dans leur environnement proche et donc pour lesquels la nécessité d'une structure d'hébergement n'est pas discutable.

Deux types de demandes ont été plus résiduelles en 2023, à savoir :

- l'éloignement géographique, qui concernait un jeune, qui avait besoin de s'écarter de son milieu familial ou de son réseau pour pouvoir envisager un projet qui lui était propre sans être systématiquement aspiré par cet entourage.
- l'évaluation à l'approche de la majorité, qui concernait également un jeune. Il s'agit ici de poser des balises pour éviter ou, tout au moins, limiter les phénomènes d'errance liés à la transition vers l'âge adulte.

Demandes non rencontrées en 2023

Parmi les 31 demandes d'admission introduites en 2023, mais qui n'ont pu être rencontrées durant l'année, 15 ont été versées à la liste d'attente et 14 ont été annulées. Les deux

demandes d'admission restantes ne correspondaient pas, quant à elles, aux profils visés par le projet.

Ouverture et clôture de dossiers

SRJ (tous dispositifs confondus)

Sur les 188 dossiers ouverts dans l'année :

- 87 d'entre eux ont été ouverts les années précédentes et étaient toujours actifs à la fin de la période ;
- 36 d'entre eux ont été ouverts dans l'année et étaient toujours actifs à la fin de la période ;
- 43 ont été ouverts les années précédentes et se sont clôturés avant la fin de la période
- 22 ont été ouverts dans l'année et se sont clôturés avant la fin de la période.

SRJ (dispositif « Les Glumelles »)

Sur les 17 dossiers ouverts dans l'année :

- 4 d'entre eux ont été ouverts en 2022 et étaient toujours actifs au 31/12/2023 ;
- 5 d'entre eux ont été ouverts dans l'année et étaient toujours actifs au 31/12/2023 ;
- 7 ont été ouverts en 2022 et se sont clôturés avant le 31/12/2023 ;
- 1 ont été ouverts dans l'année et se sont clôturés avant le 31/12/2023.

SRJ (dispositif « La Cour carrée »)

Sur les 46 dossiers ouverts dans l'année :

- 10 ont été ouverts en 2023 et étaient toujours actifs au 31/12/2023 ;
- 12 ont été ouverts en 2022 et se sont clôturés en 2023 ;
- 24 ont été ouverts dans l'année et se sont clôturés avant le 31/12/2023.

SAFAE « Le Cabestan »

Sur les 48 dossiers ouverts dans l'année :

- 12 d'entre eux ont été ouverts dans l'année et étaient toujours actifs à la fin de la période ;
- 27 d'entre eux ont été ouverts les années précédentes et étaient toujours actifs à la fin de la période ;
- 7 ont été ouverts les années précédentes et se sont clôturés avant la fin de la période ;
- 2 ont été ouverts dans l'année et se sont clôturés avant la fin de la période.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »³⁵

Dès qu'une demande est introduite au niveau du SAC « Le Passeur-L'Amarrage », une première rencontre est mise en place afin d'étudier en quelle mesure le service est à même de rencontrer les besoins du jeune. Sur base de cette analyse, la situation est soit réorientée, soit versée sur la liste d'attente, soit initiée sur le plan administratif pour une prise en charge prochaine.

8 dossiers ont été réorientés après analyse de la demande. Les causes de cette réorientation étaient les suivantes :

- 3 dossiers ne s'inscrivaient pas dans les missions du service ;
- 2 dossiers sortaient de la zone géographique du service ;
- 1 réorientation a été le fait d'une décision du demandeur ;
- 2 dossiers ont été réorientés pour une autre raison.

Sur les 67 dossiers ouverts durant l'année 2023 :

- 12 d'entre eux ont été ouverts dans l'année et étaient toujours actifs à la fin de celle-ci ;
- 41 d'entre eux ont été ouverts les années précédentes et étaient toujours actifs à la fin de celle-ci ;
- 13 ont été ouverts les années précédentes et se sont clôturés avant la fin de l'année ;
- 1 a été ouvert dans l'année et s'est clôturé avant la fin de celle-ci.

Les dossiers accompagnés durant l'année l'ont été sous le couvert d'une autorisation de prise en charge de l'AVIQ. Remarquons qu'au 31/12/2023, 9 jeunes étaient sur liste d'attente au niveau du SAC « Le Passeur-L'Amarrage » (7 pour la mission JAS et 2 pour la mission TEVA).

5.20. Types de prestations (par mission)³⁶

Cette section relève tout particulièrement des attendus relatifs au SAC « Le Passeur-L'Amarrage ».

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »

Les prestations du service en 2023 ont été réalisées sur 7558,67 heures et ont concerné 67 bénéficiaires.

Celles-ci se répartissent sur deux types de missions : JAS (portée par le Passeur) et TEVA (portée par l'Amarrage). La répartition se fait de la manière suivante :

- JAS (Passeur) : 5.975,14 heures pour 47 bénéficiaires ;
- TEVA (Amarrage) : 1.583,52 heures pour 20 bénéficiaires.

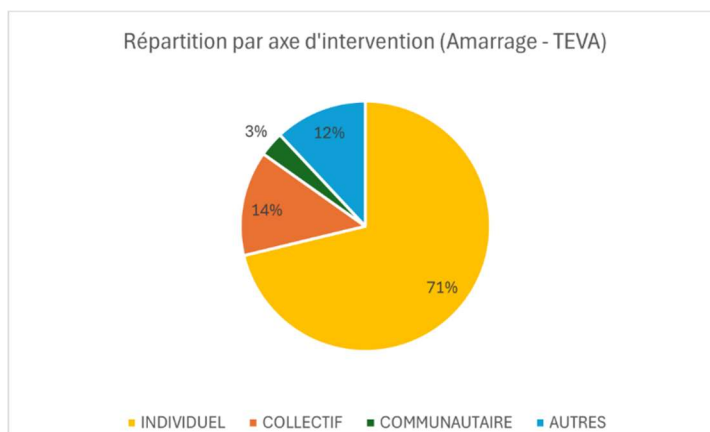
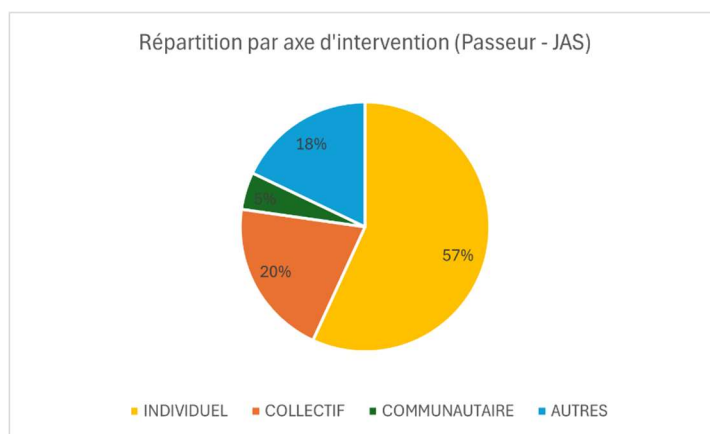
³⁵ Cf. Onglet : Informations administratives du rapport d'activités SAC

³⁶ Cf. Onglet du même nom dans le rapport d'activités SAC

On observe la répartition suivante au niveau des pourcentages d'heures prestées sur l'ensemble du service : 79 % pour le Passeur (JAS) et 21 % pour l'Amarrage (TEVA).

Répartition par axes d'intervention

Comme illustré dans les graphiques ci-dessous, tout comme les années précédentes, l'axe individuel reste majoritaire (quelle que soit le type de mission concerné – JAS : 57 % versus TEVA : 71 %). Il est suivi par le collectif (20 % vs 14 %), les interventions « autres » (18 % vs 12 %) et, enfin, le communautaire (5 % vs 3 %).



Répartition par types d'interventions

Pour l'axe individuel

Pour cet axe, les interventions sont initiées par le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » et réalisées avec le jeune et/ou sa famille et/ou les partenaires du réseau.

Nous aborderons ici, successivement :

- celles réalisées dans le cadre de la mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS), qui concernent le Passeur ;
- celles réalisées dans le cadre de la mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA), qui concernent l'Amarrage.

Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)

Type d'intervention (JAS – Passeur)	%
Soutien relationnel et VAS	49,2
Réunion interdisciplinaire	16,3
Soutien à la parentalité	7,9
Soutien médical/paramédical	6,5
Rédaction des bilans et PA	3,9
Soutien à la scolarité	3,6
Recherche et développement	3,1
Soutien à l'accès aux droits et à la citoyenneté	2,8
Réorientation de l'usager à la fin de la prise en charge	1,9
Soutien aux loisirs et/ou la culture	1,4
Soutien à l'autonomie résidentielle	1,3
Soutien dans le domaine des technologies, des aides techniques	1,1
Soutien à l'emploi/Formation	0,5
Soutien à la recherche d'un logement	0,4
Soutien à la mobilité	0,2
Soutien aux activités de volontariat	0,1

On constate que **le soutien relationnel et à la vie affective et sexuelle a occupé pratiquement la moitié du temps de prestations du Passeur en 2023 (49,2 %)**. Il est à noter que 99 % des 1671,67 heures de prestation dont il est question ici concernaient le soutien relationnel et 1 % de celles-ci le soutien à la vie affective et sexuelle.

Le soutien relationnel renvoie aux actions qui sont relatives aux relations du jeune avec sa famille, ses pairs, son école, ... et l'ensemble des apprentissages sur ces questions : codes sociaux, modalités d'entrée en relation. Les actions de médiation dans les relations entrent également dans cette catégorie. Ces interventions ont été effectuées pour 46 jeunes et ont nécessité 1655,92 heures de prestation.

Le soutien à la vie affective et sexuelle renvoie à des actions relatives à la vie affective et/ou sexuelle, en termes d'apprentissage, d'information, de sensibilisation, d'accompagnement, Ces interventions ont été effectuées pour 10 jeunes et ont nécessité 15,75 heures de prestation.

16,3 % des interventions de type individuel concernent les réunions interdisciplinaires. Il s'agit du temps de réunion interdisciplinaire utilisé à la réflexion autour d'une situation individuelle.

Ces interventions ont été effectuées pour les 47 jeunes et ont nécessité 553,42 heures de prestation.

7,9 % des interventions de type individuel concernent le Soutien à la parentalité. Il s'agit des actions qui visent à soutenir les parents dans leur rôle de parents suite à des difficultés liées au handicap ou de soutenir un bénéficiaire au niveau de l'accès à la parentalité. Ces interventions ont été effectuées pour 35 jeunes et ont nécessité 269,33 heures de prestation.

6,5 % des interventions de type individuel concernent le soutien médical/paramédical. Il s'agit des actions visant à accompagner l'utilisateur dans la prise de rendez-vous, la compréhension des informations reçues, lors des rencontres dans les domaines médical et paramédical. Ces interventions ont été effectuées pour 39 jeunes et ont nécessité 219,75 heures de prestation.

3,9 % des interventions de type individuel concernent la rédaction des bilans et des projets d'accompagnement. Ces interventions ont été effectuées pour 39 jeunes et ont nécessité 131,25 heures de prestation.

3,6 % des interventions de type individuel concernent le soutien à la scolarité. Ces interventions ont été effectuées pour 22 jeunes et ont nécessité 120,92 heures de prestation.

Elles se sont plus précisément déclinées de la manière suivante :

- contacts avec l'enseignement pour maintenir une scolarité (83,42 heures), à savoir les contacts avec le monde de l'enseignement exclusivement quand ils ont pour but de maintenir une scolarité et donc d'éviter une déscolarisation ;
- contact avec l'enseignement pour l'orientation scolaire (35,92 heures), à savoir les contacts avec le monde de l'enseignement qui visent exclusivement à pousser une réflexion quant à une nouvelle orientation scolaire ;
- accompagnement individuel au sein du groupe classe (1,58 heure), à savoir les aides directes apportées par le personnel au sein du groupe classe durant les heures scolaires.

3,1 % des interventions de type individuel concernent la recherche et développement. Ces interventions ont été effectuées pour 40 jeunes et ont nécessité 103,67 heures de prestation.

Elles se sont plus précisément déclinées de la manière suivante :

- entretiens d'entrée (29,42 heures pour 8 jeunes), à savoir le fait de notifier le premier entretien assuré par le référent lors de l'entrée d'un jeune ;
- réunions d'observation, d'évaluation annuelles (74,25 heures pour 38 jeunes), à savoir les réunions d'évaluation au terme des trois premiers mois et celles organisées annuellement en présence du jeune et de sa famille.

2,8 % des interventions de type individuel concernent le soutien à l'accès aux droits et à la citoyenneté. Il s'agit des actions qui visent à favoriser l'accès aux droits dans l'ensemble des domaines : scolarité (décret intégration, aménagements raisonnables, ...), financiers (ARR,

allocations diverses, ...), logement (aide au logement, ...), de la protection, ainsi que l'ensemble des démarches permettant l'accès à la citoyenneté (vote, politique, conseil représentatif, ...). Ces interventions ont été effectuées pour 15 jeunes et ont nécessité 94,50 heures de prestation.

1,9 % des interventions de type individuel concernent la réorientation de l'utilisateur à la fin de la prise en charge. Il s'agit des démarches de réorientation vers un autre service exclusivement lorsque notre service n'est pas ou plus habilité pour répondre aux besoins d'une situation. Ces interventions ont été effectuées pour 12 jeunes et ont nécessité 63,75 heures de prestation.

1,4 % des interventions de type individuel concernent le soutien aux loisirs et/ou la culture. Il s'agit des actions qui favorisent ou permettent l'accès aux loisirs ou à la culture des jeunes accompagnés. Ces interventions ont été effectuées pour 27 jeunes et ont nécessité 47,92 heures de prestation.

1,3 % des interventions de type individuel concernent le soutien à l'autonomie résidentielle. Il s'agit des actions qui visent à l'autonomie à domicile au niveau de l'hygiène, l'alimentation, la gestion administrative, énergétique, Ces interventions ont été effectuées pour 22 jeunes et ont nécessité 44,75 heures de prestation.

1,1 % des interventions de type individuel concernent le soutien dans le domaine des technologies, des aides techniques. Il s'agit des actions de soutien à l'utilisation des technologies (PC, smartphone, logiciels et applications, ...) et des aides techniques. Ces interventions ont été effectuées pour 5 jeunes et ont nécessité 36,17 heures de prestation.

0,5 % des interventions de type individuel concernent le soutien à l'emploi/Formation. Il s'agit des actions qui visent à favoriser l'accès à un emploi rémunérés, à une formation professionnelle. Ces interventions ont été effectuées pour 6 jeunes et ont nécessité 15,67 heures de prestation.

0,4 % des interventions de type individuel concernent le soutien à la recherche d'un logement. Il s'agit du soutien effectif à la recherche d'un logement (annonce, visite d'un logement individuel ou d'un centre d'hébergement, ...). Ces interventions ont été effectuées pour 6 jeunes et ont nécessité 14,58 heures de prestation.

0,2 % des interventions de type individuel concernent le soutien à la mobilité. Il s'agit des actions qui favorisent les déplacements autonome, via des transports spécialisés, ... via des transports en commun ou individuel. Ces interventions ont été effectuées pour 3 jeunes et ont nécessité 7,33 heures de prestation.

Enfin, 0,1 % des interventions de type individuel concernent le soutien aux activités de volontariat. Il s'agit des actions qui visent à mettre en place du bénévolat (avec convention de volontariat). Ce type d'intervention a concerné un jeune et a nécessité 3,08 heures de prestation.

Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)

Elles se répartissent de la manière suivante :

Type d'intervention (TEVA)	%
Soutien relationnel et VAS	52,6
Réunion interdisciplinaire	8,5
Soutien à la parentalité	5,7
Soutien à l'accès aux droits et à la citoyenneté	4,5
Soutien à l'autonomie résidentielle	4,3
Soutien à l'emploi/Formation	4,1
Rédaction des bilans et PA	3,3
Réorientation de l'utilisateur à la fin de la prise en charge	3,2
Recherche et développement	3,0
Soutien médical/paramédical	2,9
Soutien à la recherche d'un logement	2,8
Soutien aux loisirs et/ou la culture	1,9
Soutien à la mobilité	1,3
Soutien à la scolarité	1,2
Soutien aux activités de volontariat	0,7
Soutien dans le domaine des technologies, des aides techniques	< 0,1

On constate que **le soutien relationnel et à la vie affective et sexuelle a occupé un peu plus de la moitié du temps de prestations de l'Amarrage, en 2023 (52,6 %)**. Il est à noter que la quasi-totalité des heures de prestation dont il est question ici (591,83 heures) concernaient le soutien relationnel et une seule heure le soutien à la vie affective et sexuelle.

Le soutien relationnel renvoie aux actions qui sont relatives aux relations du bénéficiaire avec sa famille, ses pairs, son école, ... et l'ensemble des apprentissages sur ces questions : codes sociaux, modalités d'entrée en relation. Les actions de médiation dans les relations entrent également dans cette catégorie. Ces interventions ont été effectuées pour 20 bénéficiaires.

Le soutien à la vie affective et sexuelle renvoie à des actions relatives à la vie affective et/ou sexuelle, en termes d'apprentissage, d'information, de sensibilisation, d'accompagnement, Les interventions dont il est question ici ont concerné 2 bénéficiaires.

8,5 % des interventions de type individuel concernent les réunions interdisciplinaires. Il s'agit du temps de réunion interdisciplinaire utilisé à la réflexion autour d'une situation individuelle. Ces interventions ont été effectuées pour les 20 bénéficiaires et ont nécessité 96,08 heures de prestation.

7,9 % des interventions de type individuel concernent le soutien à la parentalité. Il s'agit des actions qui visent à soutenir les parents dans leur rôle de parents suite à des difficultés liées au handicap ou de soutenir un bénéficiaire au niveau de l'accès à la parentalité. Ces

interventions ont été effectuées pour 14 bénéficiaires et ont nécessité 64,25 heures de prestation.

4,5 % des interventions de type individuel concernent le soutien à l'accès aux droits et à la citoyenneté. Il s'agit des actions qui visent à favoriser l'accès aux droits dans l'ensemble des domaines : scolarité (décret intégration, aménagements raisonnables, ...), financiers (ARR, allocations diverses, ...), logement (aide au logement, ...), de la protection, ainsi que l'ensemble des démarches permettant l'accès à la citoyenneté (vote, politique, conseil représentatif, ...). Ces interventions ont été effectuées pour 11 bénéficiaires et ont nécessité 51,00 heures de prestation.

4,3 % des interventions de type individuel concernent le soutien à l'autonomie résidentielle. Il s'agit des actions qui visent à l'autonomie à domicile au niveau de l'hygiène, l'alimentation, la gestion administrative, énergétique, Ces interventions ont été effectuées pour 12 bénéficiaires et ont nécessité 48,42 heures de prestation.

4,1 % des interventions de type individuel concernent le soutien à l'emploi/Formation. Il s'agit des actions qui visent à favoriser l'accès à un emploi rémunérés, à une formation professionnelle. Ces interventions ont été effectuées pour 8 bénéficiaires et ont nécessité 46,5 heures de prestation.

3,3 % des interventions de type individuel concernent la rédaction des bilans et des projets d'accompagnement. Ces interventions ont été effectuées pour 15 bénéficiaires et ont nécessité 37,42 heures de prestation.

3,2 % des interventions de type individuel concernent la réorientation de l'utilisateur à la fin de la prise en charge. Il s'agit des démarches de réorientation vers un autre service exclusivement lorsque notre service n'est pas ou plus habilité pour répondre aux besoins d'une situation. Ces interventions ont été effectuées pour 7 bénéficiaires et ont nécessité 35,92 heures de prestation.

3 % des interventions de type individuel concernent la recherche et développement. Ces interventions ont été effectuées pour 15 bénéficiaires et ont nécessité 33,58 heures de prestation.

Elles se sont plus précisément déclinées de la manière suivante :

- entretiens d'entrée (11,25 heures pour 6 bénéficiaires), à savoir le fait de notifier le premier entretien assuré par le référent lors de l'entrée d'un bénéficiaire ;
- réunions d'observation, d'évaluation annuelles (22,33 heures pour 13 bénéficiaires), à savoir les réunions d'évaluation au terme des trois premiers mois et celles organisées annuellement en présence du bénéficiaire et de sa famille.

2,9 % des interventions de type individuel concernent le soutien médical/paramédical. Il s'agit des actions visant à accompagner l'utilisateur dans la prise de rendez-vous, la compréhension des informations reçues, lors des rencontres dans les domaines médical et paramédical. Ces

interventions ont été effectuées pour 8 bénéficiaires et ont nécessité 32,42 heures de prestation.

2,8 % des interventions de type individuel concernent le soutien à la recherche d'un logement. Il s'agit du soutien effectif à la recherche d'un logement (annonce, visite d'un logement individuel ou d'un centre d'hébergement, ...). Ces interventions ont été effectuées pour 5 bénéficiaires et ont nécessité 31,42 heures de prestation.

1,9 % des interventions de type individuel concernent le soutien aux loisirs et/ou la culture. Il s'agit des actions qui favorisent ou permettent l'accès aux loisirs ou à la culture des bénéficiaires accompagnés. Ces interventions ont été effectuées pour 11 bénéficiaires et ont nécessité 21,25 heures de prestation.

1,3 % des interventions de type individuel concernent le soutien à la mobilité. Il s'agit des actions qui favorisent les déplacements autonome, via des transports spécialisés, ... via des transports en commun ou individuel. Ces interventions ont été effectuées pour 5 bénéficiaires et ont nécessité 14,17 heures de prestation.

1,2 % des interventions de type individuel concernent le soutien à la scolarité. Ces interventions ont été effectuées pour 5 bénéficiaires et ont nécessité 14,08 heures de prestation.

Elles se sont plus précisément déclinées de la manière suivante :

- contacts avec l'enseignement pour maintenir une scolarité (5,67 heures), à savoir les contacts avec le monde de l'enseignement exclusivement quand ils ont pour but de maintenir une scolarité et donc d'éviter une déscolarisation ;
- contact avec l'enseignement pour l'orientation scolaire (1 heure), à savoir les contacts avec le monde de l'enseignement qui visent exclusivement à pousser une réflexion quant à une nouvelle orientation scolaire ;
- accompagnement individuel au sein du groupe classe (7,42 heures), à savoir les aides directes apportées par le personnel au sein du groupe classe durant les heures scolaires.

0,7 % des interventions de type individuel concernent le soutien aux activités de volontariat. Il s'agit des actions qui visent à mettre en place du bénévolat (avec convention de volontariat). Ce type d'intervention a concerné 3 bénéficiaires et a nécessité 8,17 heures de prestation.

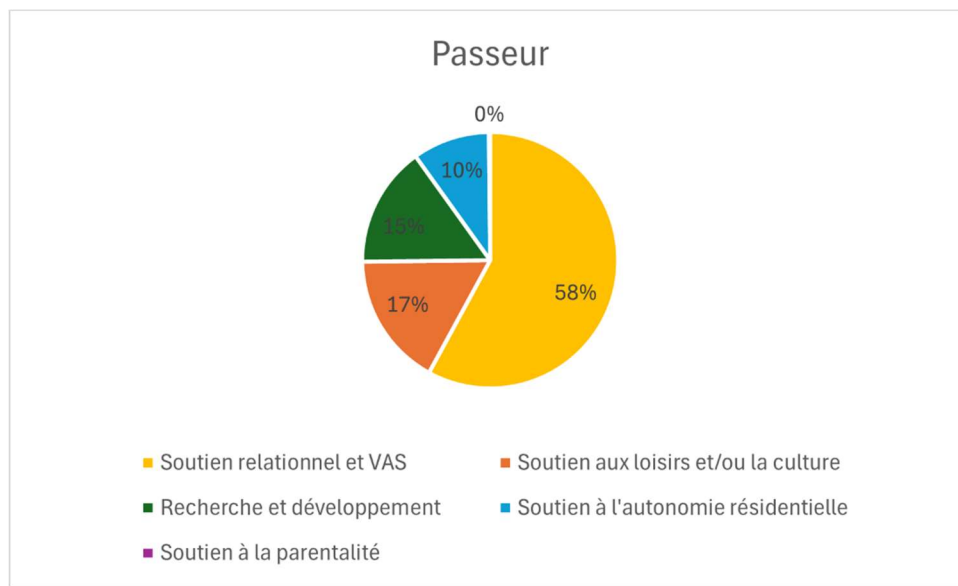
Enfin, 30 minutes d'intervention de type individuel concernent le soutien dans le domaine des technologies, des aides techniques. Il s'agit des actions de soutien à l'utilisation des technologies (PC, smartphone, logiciels et applications, ...) et des aides techniques. Cette intervention a concerné 1 bénéficiaire.

Pour l'axe collectif

Pour cet axe, deux grandes formes d'activités coexistent celles organisées en interne et celles organisées en collaboration avec le réseau.

De manière plus accessoire, des activités sont également parfois organisées avec les familles.

Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)



Comme c'était le cas pour les activités de type individuel, une activité a occupé la plus grande partie des prestations collectives du service, à savoir le soutien relationnel et à la vie affective et sexuelle (58 %).

Les activités ici concernées renvoient au même focus que les activités individuelles sur la même thématique, tout en prenant un caractère plus collectif.

Le soutien relationnel renvoie aux actions qui sont relatives aux relations du bénéficiaire avec sa famille, ses pairs, son école, ... et l'ensemble des apprentissages sur ces questions : codes sociaux, modalités d'entrée en relation. Les actions de médiation dans les relations entrent également dans cette catégorie. Ces interventions ont été effectuées à raison de 655,92 heures pour 40 bénéficiaires.

Le soutien à la vie affective et sexuelle renvoie à des actions relatives à la vie affective et/ou sexuelle, en termes d'apprentissage, d'information, de sensibilisation, d'accompagnement, Les interventions dont il est question ici ont concerné 15 bénéficiaires (50 heures).

Vient, ensuite, avec 17 %, le soutien aux loisirs et/ou à la culture. Il s'agit, pour rappel, des actions qui favorisent ou permettent l'accès aux loisirs ou à la culture des bénéficiaires

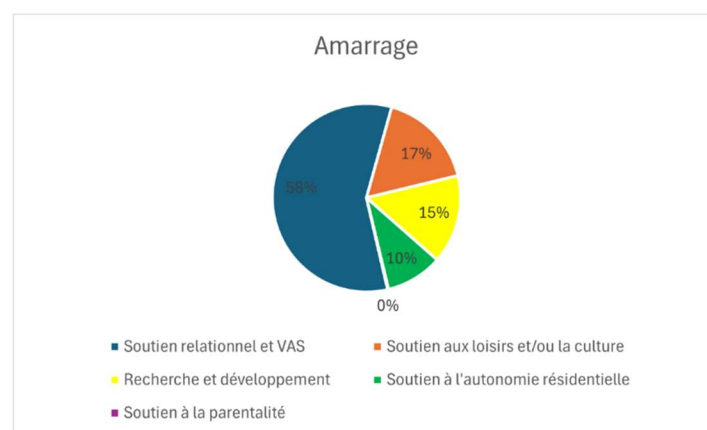
accompagnés. Ces interventions ont été effectuées, dans une logique collective, pour 29 bénéficiaires (205,63 heures).

S'ensuivent la recherche et le développement (15 %), à travers la préparation des activités collectives (temps de rédaction alloué à cet effet), pour un total de 185,80 heures pour 41 bénéficiaires.

10 % des prestations collectives concernent, ensuite, le soutien à l'autonomie résidentielle. Il s'agit des actions qui visent à l'autonomie à domicile au niveau de l'hygiène, l'alimentation, la gestion administrative, énergétique, Ces interventions, en collectif, ont été effectuées pour 14 bénéficiaires (118,93 heures).

Une activité collective (1,91 heure), enfin, a concerné le soutien à la parentalité (actions qui visent à soutenir les parents dans leur rôle de parents suite à des difficultés liées au handicap ou de soutenir un bénéficiaire au niveau de l'accès à la parentalité).

Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)



Comme c'était le cas pour les activités de type individuel, une activité a occupé la plus grande partie des prestations collectives du service, à savoir le soutien relationnel et à la vie affective et sexuelle (58 %).

Les activités ici concernées renvoient au même focus que les activités individuelles sur la même thématique, tout en prenant un caractère plus collectif.

Le soutien relationnel renvoie aux actions qui sont relatives aux relations du bénéficiaire avec sa famille, ses pairs, son école, ... et l'ensemble des apprentissages sur ces questions : codes sociaux, modalités d'entrée en relation. Les actions de médiation dans les relations entrent également dans cette catégorie. Ces interventions ont été effectuées à raison de 115,75 heures pour 14 bénéficiaires.

Le soutien à la vie affective et sexuelle renvoie à des actions relatives à la vie affective et/ou sexuelle, en termes d'apprentissage, d'information, de sensibilisation, d'accompagnement, Les interventions dont il est question ici ont concerné 4 bénéficiaires (8,83 heures).

Vient, ensuite, avec 17 %, le soutien aux loisirs et/ou à la culture. Il s'agit, pour rappel, des actions qui favorisent ou permettent l'accès aux loisirs ou à la culture des bénéficiaires accompagnés. Ces interventions ont été effectuées, dans une logique collective, pour 10 bénéficiaires (36,29 heures).

S'ensuivent la recherche et le développement (15 %), à travers la préparation des activités collectives (temps de rédaction alloué à cet effet), pour un total de 32,79 heures pour 14 bénéficiaires.

10 % des prestations collectives concernent, ensuite, le soutien à l'autonomie résidentielle. Il s'agit des actions qui visent à l'autonomie à domicile au niveau de l'hygiène, l'alimentation, la gestion administrative, énergétique, Ces interventions, en collectif, ont été effectuées au Passeur pour 7 bénéficiaires (20,99 heures).

Une activité collective (0,34 heure), enfin, a concerné le soutien à la parentalité. Il s'agit, pour rappel, à ce niveau d'actions qui visent à soutenir les parents dans leur rôle de parents suite à des difficultés liées au handicap ou de soutenir un bénéficiaire au niveau de l'accès à la parentalité).

Pour l'axe communautaire

Mission d'accompagnement de jeunes en âge scolaire (JAS)

79 % des interventions relatives à l'axe communautaire concernent l'information et la sensibilisation. Il s'agit des actions de sensibilisation, d'information qui ne sont pas nécessairement directement liées à un bénéficiaire du service (ex : journées d'information « je deviens adulte en route vers mon avenir », un travail avec une maison de jeunes, un musée en vue d'adapter l'accueil à des jeunes en situation de handicap,...). Elles ont nécessité 228,15 heures de prestations.

21 % des interventions relatives à l'axe communautaire concernent la participation à des groupes de travail externes. Elles ont nécessité 228,15 heures de prestations.

Mission spécialisée en Transition Ecole-Vie active (TEVA)

79 % des interventions relatives à l'axe communautaire concernent l'information et la sensibilisation. Il s'agit des actions de sensibilisation, d'information qui ne sont pas nécessairement directement liées à un bénéficiaire du service (ex : journées d'information « je deviens adulte en route vers mon avenir », un travail avec une maison de jeunes, un musée en vue d'adapter l'accueil à des jeunes en situation de handicap,...). Elles ont nécessité 40,26 heures de prestations.

21 % des interventions relatives à l'axe communautaire concernent la participation à des groupes de travail externes. Elles ont nécessité 10,74 heures de prestations.

Hors Axe

AUTRES	Amarrage (TEVA)	Passeur (JAS)
Tâches diverses	65,9875	373,9291667
<i>Agenda/Prévisions horaire</i>	54,7375	310,1791667
<i>Encodage des prestations</i>	5,625	31,875
<i>Données rapport activités</i>	1,4875	8,429166667
<i>Administration entrées/sorties</i>	4,1375	23,44583333
Réunions organisationnelles	107,7875	610,7958333
Formation du personnel	13,275	75,225
Entretien d'admission	2,5	10,25
TOTAL AUTRES	189,55	1070,2

Sont reprises ici (en nombre d'heures allouées), pour les deux types de mission, les prestations « hors axe ».

Elles concernent :

- Agenda/Prévisions horaire (les prévisions horaires, la gestion de l'agenda, la réservation de véhicules,...) ;
- Encodage des prestations (le temps d'encodage du relevé des prestations) ;
- Données rapport activités (le temps consacré à remplir le tableau des données sur les bénéficiaires liées au rapport d'activités) ;
- Administration entrées/sorties (les temps liées à l'administration et à l'envoi des FID, des demandes de prolongation,...) ;
- Réunions organisationnelles (les temps de réunion technique, les réunions générales, les groupes de travail internes au Foyer, les cercles de réflexion et d'amélioration des pratiques, les RV direction avec chef de service,...) ;
- Formation du personnel (les formations collectives ou individuelles suivies par le personnel) ;
- Entretien d'admission (le premier contact avec les bénéficiaires).

5.21. Présences « SRJ-SAFAE » et à la Rose des vents

Présences « SRJ-SAFAE »

Les présences relatives au SRJ et au SAFAE (témoignage de l'activité de ces services) s'établissent de la manière suivante pour l'année 2023 :

	SRJ (Hors Cour carrée et Glumelles)	SRJ (Glumelles)	SRJ (Cour carrée)	SAFAE
ARS	14851			5238
ASE 59	4268	877	4205	1099
ASE (autres)	6247	120		
AViQ (population agréée)	5199	214		
AViQ (conventions nominatives)	544			

Il est à noter, à titre informatif, que 25 jeunes ont fait l'objet d'un changement de groupe de vie intra-SRJ, et 2 de service (SRJ vers SAFAE) dont 1 combiné à un suivi concomitant aux Glumelles (cf. section 5.20.) en 2023. Parmi les 25 jeunes évoqués ci-dessus, un est passé par trois groupes de vie en 2023.

Présences au sein du dispositif d'accueil de jour « La Rose des vents » (tous les services)

Comme on peut le voir ici, la Rose des vents, dispositif d'accueil de jour accessible pour l'ensemble des jeunes de l'institution en fonction des besoins, est utilisé par tous les services, même si, bien entendu, ce sont les dispositifs résidentiels traditionnels qui l'utilisent le plus en nombre de jeunes.

Agrément	Sous-division par dispositif (SRJ)	Service/Groupe de vie	Nombre de jeunes suivis en 2023
SRJ	SRJ (tous dispositifs confondus)	Chalet 1	1
		Chalet 2	8
		Cerneau	9
		Logis	2
		Château	5
		Transition	5
		Grain de sel	11
		Filoupious	9
	Accueil séquentiel	Glumelles	17
SAFAE		Cabestan	8
SAC		Passeur-Amarrage	1
Total			87

Comme cela est prévu dans le projet de l'accueil séquentiel « Les Glumelles », tous les jeunes qui y sont passés en 2023 ont effectué des ateliers à la Rose des vents (celle-ci en organise une soixantaine par semaine) en 2023 (la collaboration est systématisée et hebdomadaire les vendredis et lundis).

La plupart des dispositifs qui accueillent en structure résidentielle les jeunes qui présentent le plus de besoins de repérage, de contenance, de sécurité, à savoir le Grain de sel (11 jeunes), le Cerneau (9 jeunes) et le Chalet 2 (8 jeunes), ainsi que la deuxième structure pour enfants, les Filoupious (9), sont les dispositifs pour lesquels des demandes ont été le plus introduites pour l'accueil de jour interne « La Rose des vents ».

Pour ce qui a trait aux demi-journées de présence, on observe la répartition suivante :

Service	Dispositif	Nombre de demi-journées de présence
SRJ	Cerneau	348
SRJ	Chalet 2	299
SRJ	Logis	278
SRJ	Chalet 1	260
SAFAE	Cabestan	246
SRJ (Glumelles)	Glumelles	195
SRJ	Château	168
SRJ	Transition	154
SRJ	Grain de sel	124
SRJ	Filoupious	120
Total		2192

Ce tableau nuance quelque peu ce qui a été mis en évidence dans le précédent. En effet, si seulement deux jeunes ont été suivis au Logis, ceux-ci y ont passé un grand nombre de demi-journées de présence (le Logis occupe le troisième rang à ce niveau). On constate que les trois structures d'accueil de la partie adolescente du SRJ qui hébergent des jeunes qui ont d'importants besoins de repérage, de contenance, logique que l'organisation d'activités sous forme d'ateliers clairement balisés en termes de nombre de séances (organisation sur six semaines) peut accompagner au mieux, sont celles qui utilisent le plus la Rose des vents.

On constate que les deux structures qui utilisent le moins la Rose des vents sont les dispositifs pour enfants (le Grain de sel et les Filoupious), implantées dans le village de Baugnies.

5.22. Cumuls

SRJ-SAF AE/SAC (internes)

Cinq jeunes relevant du département du Nord (ASE 59) et un Belge (AViQ) ont fait l'objet, durant au moins une partie de l'année 2023, d'un **cumul interne** possible entre deux services :

- cinq entre le SAF AE « Le Cabestan » (en semaine) et le dispositif « Les Glumelles » du SRJ (accueil séquentiel un week-end sur trois et durant la moitié des vacances scolaires) ;
- un, de courte durée, entre le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » et le dispositif « Les Glumelles » du SRJ.

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »³⁷

Deux jeunes ont fait l'objet d'un cumul externe entre le SAC « Le Passeur-L'Amarrage » et un service d'accompagnement.

5.23. Collaboration - réseau

SRJ & SAFAE « Le Cabestan »

De nombreuses collaborations avec le réseau externe ont cours au niveau du SRJ et du SAFAE « Le Cabestan », dont notamment, et de manière majorée par rapport à ce qui avait cours par le passé (de par les caractéristiques de plus en plus multifactorielles/complexes des jeunes accueillis), avec le secteur de la psychiatrie (sous forme de time-out, entre autres).

Il est difficile de faire un état des lieux exhaustif de l'ensemble des partenaires de l'institution, car on peut considérer qu'un réseau spécifique se construit au départ de chaque jeune accueilli. Pour autant, on peut identifier un certain nombre de partenaires privilégiés de l'institution, tant au niveau du monde scolaire (écoles d'enseignement ordinaire et spécialisé, primaire et secondaire, reprises dans le présent rapport d'activités), que de la psychiatrie (collaboration, par exemple, avec le service « Les Kiwis » du CRP les Marronniers à Tournai) et de la santé mentale (comme c'est le cas avec le Vert à soi à Tournai, qui accueille un certain nombre de bénéficiaires en consultation externe).

Différents acteurs locaux s'inscrivent également dans des collaborations avec l'institution, permettant, notamment, aux jeunes fréquentant le dispositif « La Transition » (destiné aux 16 ans et plus qui ne pourront souvent pas compter sur leur environnement proche à l'âge adulte) de s'essayer à la vie adulte, notamment sur le plan professionnel, ou encore à l'accueil de jour « La Rose des vents » d'articuler ses pratiques avec son environnement, dans une logique citoyenne et écoresponsable. Un état des lieux précis et mis à jour de tous ces acteurs transversaux sera fait lors de la prochaine révision du projet de service de notre institution au niveau de la cartographie des parties prenantes.

Il est également à noter, sur le plan interne, qu'un partenariat systémique/systematique a été mis en place en interne entre l'accueil séquentiel « Les Glumelles » (dispositif spécifique du SRJ) et l'accueil de jour « La Rose des vents » (les jeunes accueillis en week-end dans la première structure y participent à des ateliers le vendredi après-midi et le lundi matin).

³⁷ Cf. Onglet : Cumuls du rapport d'activités SAC

SAC « Le Passeur-L'Amarrage »³⁸

Dans le tableau ci-dessous, sont repris le nombre de bénéficiaires (et le pourcentage y associé) pour lesquels certains types de partenariats ont été développés en 2023.

Type de partenaire	Effectif	%
Enseignement	55	82
Santé mentale	43	64
Clubs sportifs ou de loisirs	39	58
Associations de Personnes Handicapées	36	54
AVIQ Branche Handicap - Administration	35	52
Paramédical	35	52
AVIQ Branche Handicap - Services agréés	34	51
Médical	32	48
Services de logement	23	34
Partenaires culturels	21	31
PMS	20	30
Services financiers	16	24
Aide à la jeunesse	15	22
Services Sociaux	14	21
Hommes de loi	11	16
Services Publics Fédéraux	11	16
Associations à buts caritatifs /humanitaires	10	15
Employeur	9	13
Opérateurs emploi & formation	7	10
Services de transport	7	10
Administrations Communales	6	9
Fournisseurs divers	6	9
Mutuelles	6	9
Administration Régionale	2	3
Aide & soins à domicile	1	1
ONAFTS	1	1
Syndicats & Caisses d'allocations de chômage	1	1

³⁸ Cf. Onglet : Collaboration-réseau du rapport d'activités SAC

6. Expériences particulières

En dehors de ce qui relève de la formation, qui a déjà été traité dans la section 4, et de la rencontre des objectifs établis dans le cadre du contrat d'objectifs 2022-2027, qui sera plus précisément abordée dans la section 8, il nous semble intéressant de mettre, ici, en exergue certaines réalisations qui ont jalonné l'année 2023 et qui apportent une plus-value significative à l'évolution et au rayonnement de notre institution :

- la mise en œuvre à partir de février 2023, au sein du CPPT, d'un processus de traitement des notes d'incident relatives aux atteintes à l'intégrité physique d'un professionnel liées à de l'hétéroagressivité ;
- le déploiement de l'accueil de jour « La Rose des vents » dans une logique de partenariat intensifié avec les acteurs locaux, portée par sa nouvelle chef de service (auparavant chef de service de l'entité « Les Chalets ») après une première phase de consolidation des dispositifs (sous l'action de la précédente chef de service) ;
- la publication d'un article dans le cadre de la revue L'Observatoire, à l'occasion de son numéro spécial consacré aux jeunes « incasables », dans la foulée de la conférence inaugurale de la Cour carrée (16 décembre 2022).

Mise en œuvre à partir de février 2023, au sein du CPPT, d'un processus de traitement des notes d'incident relatives aux atteintes à l'intégrité physique d'un professionnel liées à de l'hétéroagressivité

Ce projet, qui émane à la fois du plan d'amélioration mis en place au sein de l'institution suite à l'évaluation externe 2020 et d'une attente du personnel, a permis de déployer un processus particulièrement positif tant en matière de réflexion et d'amélioration des pratiques que de promotion du bien-être au travail.

Il a consisté, au départ d'un dépouillement précis de l'ensemble des notes d'incident de chaque mois, en la présentation d'un certain nombre d'indicateurs, à savoir :

- le ratio entre les notes d'incident de ce type et l'ensemble des notes d'incident ;
- le recensement mensuel du nombre total de notes d'incident rédigées ;
- le nombre de jours d'arrêt de travail lié aux notes d'incident de ce type ;
- les caractéristiques des jeunes concernés (notamment en termes d'implication dans des notes d'incident de ce type durant les mois précédents) ;
- les types de professionnels concernés (éducateurs classe 1,2 et 3, essentiellement) ;
- le sexe des professionnels concernés ;
- les catégories d'ancienneté dont ils font partie ;
- le recensement des formes de traitement des suites de l'incident par la direction et le supérieur hiérarchique direct (via la réunion interdisciplinaire) ;
- et les bonnes pratiques mises en place au sein des structures où elles se sont déroulées, suite un suivi systématique réalisé en réunion interdisciplinaire peu de temps après l'incident.

On peut légitimement considérer qu'après un an de fonctionnement, ce traitement a permis de contribuer à la mise en place d'un certain nombre de balises signifiantes pour la pratique de terrain au sein de notre institution. Elle constitue en quelque sorte la mise en œuvre de recommandations de bonnes pratiques à l'échelle de notre institution, un peu à l'instar de ce qui est fréquemment fait au niveau de la Haute Autorité de la Santé en France, qui édite régulièrement des bonnes pratiques en lien avec des constats de terrain.

Ce faisant, ce processus constitue à la fois un vecteur de paix sociale, de meilleur traitement des besoins et des difficultés rencontrées par les jeunes, d'introspection au niveau des professionnels concernés (pouvant déboucher sur la mise sur pied de certaines formations, sur mesure ou d'ordre collectif).

Une première synthèse annuelle des enseignements de ce processus sera réalisée fin janvier 2024 et développée précisément dans le rapport d'activités 2024.

Déploiement de l'accueil de jour « La Rose des vents » dans une logique de partenariat intensifié avec les acteurs locaux

L'arrivée d'une nouvelle chef de service au sein de l'accueil de jour « la Rose des vents » a été pensée dans une logique de dynamisation et d'ouverture du dispositif à la fois aux différentes structures de l'institution (l'idée est de faire en sorte qu'à terme, un intervenant de chaque structure de l'institution propose un atelier au niveau de la Rose des vents) et aux acteurs de la vie locale, dans une volonté de partenariat.

Ainsi, à partir de septembre 2023, ont été mis sur pied de manière simultanée un grand nombre d'événements, de collaboration, dans le but de dynamiser et d'ouvrir les pratiques institutionnelles.

On compte parmi celles-ci :

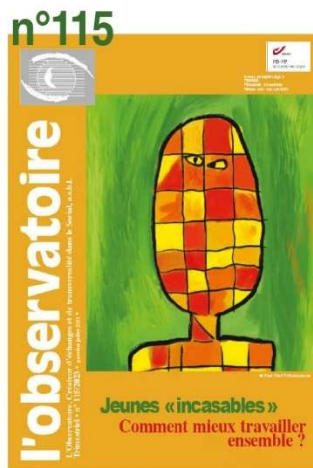
- la remise en route des soirées libres ;
- la tenue de soirées à thème ;
- l'aménagement de la salle bien-être et l'ouverture de celle-ci à l'ensemble de l'institution ;
- le développement du petit magasin en créant un espace dédié à celui-ci ;
- l'augmentation des partenaires ;
- le partage des salles de la Rose des vents ;
- le marché de Noël ;
- une caravane gourmande ;
- un concours épouvantail ;
- la mise sur pied d'une formation massage pour plusieurs membres du personnel avec l'idée de partager la salle ;
- un Run and bike ;
- la mise sur pied d'un marché d'Halloween sur le site de la Métairie à Brasménil ;
- la création d'un atelier citoyenneté (en partenariat avec la commune de Péruwelz ;
- la création d'un atelier Coffee dog (en continuité) ;
- la création d'une bibliothèque/ ludothèque ;

- le Vesti-boutik ;
- un temps d'échange à Noël pour les membres du personnel ;
- la mise sur pied de séjours transversaux ;
- l'agrandissement du pôle animal (en partenariat avec des acteurs extérieurs) ;
- la mise sur pied d'une semaine spéciale institutionnelle ;
- des actions de volontariat (SPA, étoile de bonté...) ;
- la vente de sapins ;
- la mise sur pied de matinées déjeuner et bien-être pour l'ensemble des jeunes des différents services.

Publication d'un article dans le cadre du numéro 115 de la revue L'Observatoire, à l'occasion de son numéro spécial consacré aux jeunes « incasables », dans la foulée de la conférence inaugurale de la Cour carrée

Suite à la conférence inaugurale de la Cour carrée le 16 décembre 2022, la revue L'Observatoire a pris contact avec notre institution en vue de l'associer à la publication d'un numéro dédié à l'accueil des jeunes incasables.

Celui-ci nous a permis, à travers la publication d'un article intitulé « *La Cour carrée, une « transition » porteuse de sens au service de l'observation, de la remobilisation et de la réorientation d'adolescents en rupture de parcours* », d'exposer précisément nos pratiques, ou plus précisément le processus qui guide l'élaboration de celles-ci dans une démarche clinique, telle que nous la prôtons depuis plusieurs années.



Abonnez-vous à l'Observatoire
En vous abonnant, vous soutenez notre revue qui

- explore le Social de manière transversale
- croise les regards
- et où les lecteurs peuvent aussi être les contributeurs

L'abonnement Belgique au prix de 52 € pour 4 numéros, **soit 24 € d'économie !**

Comment s'abonner ?

- sur le site : www.revueobservatoire.be
- par mail à info@revueobservatoire.be

**Jeunes « incasables »
Comment mieux travailler ensemble ?**

On les appelle jeunes « incasables » ou, de façon un peu moins stigmatisante, « en situation complexe ». Articulant des problématiques psychiatriques et/ou de handicap avec des troubles sévères du comportement, ils mettent sans cesse en échec les équipes qui les prennent en charge et se voient ainsi ballotés de case en case sans jamais trouver leur place. Pour aider ces jeunes à sortir de cette spirale, de nouvelles réponses sont à inventer et celles-ci passent par le travail à plusieurs...

Voir aussi :

- N° 112 : Quand il y a urgence...
- N° 103 : Comment se dessinent les fins d'accompagnement
- N° 74 : Les 18-25 ans, une catégorie d'âge qui pose question

Infos & commandes :

www.revueobservatoire.be
info@revueobservatoire.be

• **Edito (cliquez ICI pour le lire)**

- Situations « complexes », jeunes « incasables » : de qui parle-t-on ? - Centre de Référence en Santé Mentale (CRéSaM)
- Violence et destructivité de l'adolescent : Traumatismes et défailances de l'environnement précoce - Marlène MICHEL
- « En Terre-1-Connue » : pour une réponse intersectorielle novatrice, cohérente et durable en faveur des jeunes dits « incasables » - Thierry VERDEYEN, Marine SCRABBE, Chloé REULIAUX et Marlène MICHEL
- Accompagner les jeunes à la croisée des secteurs : le non-renvoi pour en finir avec les ruptures à répétition... - Grégoire NYSSSENS (interview par Justine AERTS)
- Le dispositif « Jeune Avant Tout » - Jérôme LEQUEUX
- La Cour carrée, une « transition » porteuse de sens au service de l'observation, de la remobilisation et de la réorientation d'adolescents en rupture de parcours - Claude BERTÉ
- L'AVIQ, un maillon pour accompagner les jeunes « incasables » - Lara KOTLAR
- « Incasables » ? Pas plus à l'hôpital qu'ailleurs... - Patrick KAISIN
- Ados sans case : transversalité et contenance - Luc FOUARGE
- L'approche par problèmes : un apprentissage contextualisé en phase avec les défis éducatifs actuels - Vinciane DEFOSSÉ et Ana Maria MARQUEZ GARCIA
- La recherche-action « JAVA » pour améliorer l'accompagnement des jeunes adultes en situation « complexe » - Léa TILKENS
- Le Dispositif 17-25 : prévention et accompagnement dans le processus d'autonomisation des jeunes présentant une fragilité psychique - Aurore GRAMME

HORS DOSSIER

- Le Réseau Étincelle : communauté de pratiques francophone pour soutenir la place des jeunes dont un proche souffre d'une pathologie psychiatrique - Frédérique VAN LEUVEN, Hélène DAVTIAN, Carole COCRIAMONT, Laure HOSSELET et Silvia PARRAGA

Avec le soutien de la Wallonie et de la Province de Liège

7. Recherches

Dans le cadre de l'élan sociétal actuel pour l'accueil de jeunes à situations complexes, notre institution a été contactée par l'AViQ afin d'inclure un représentant (en l'occurrence le Directeur Qualité) dans un groupe de travail initié par le COMSMEA (instance chargée de fournir des recommandations au gouvernement fédéral), en vue de faire des propositions en matière de modification de l'offre destinée à l'accueil de jeunes à situation complexe, au carrefour du monde du handicap (repris sous le vocable « Disabilities ») et de la santé mentale. Le groupe de travail a démarré durant l'année 2023 et s'est subdivisé en deux sous-groupes : un premier centré sur l'identification de l'offre de soins existante et un second qui a pour objectif d'aller recueillir la littérature Evidence Based Practiced, afin de faire des propositions qui s'inscrivent dans la littérature existante, autour d'actions qui ont déjà porté des fruits à travers le monde et d'évaluer de manière rigoureuse celles-ci dans une démarche méthodologique en vue de juger de leur efficacité.

Le Directeur Qualité de notre institution s'est proposé de réaliser une revue systématique de la littérature autour de l'impact des traumatismes générés par l'organisation du travail, parfois dysfonctionnelle, des intervenants qui gravitent autour des jeunes, qui majorent les troubles du jeune et/ou, parfois, les génèrent.

L'objectif est de mettre en place une pratique systématique de terrain afin d'inscrire comme une réalité signifiante (sur le plan politique) la nécessité de prendre en compte ces ruptures de continuité potentiellement pathogènes pour le jeune et génératrices de phénomène d'incapacité, comme le montre très bien la littérature francophone qui a été présentée dans le cadre de la journée inaugurale de la Cour carrée, en lien avec une première évaluation de la mise en œuvre du dispositif.

Les résultats de ce travail de recherche seront développés dans le rapport d'activités 2024.

8. Etat de réalisation des objectifs fixés pour l'année écoulée

L'année 2023 constitue la seconde étape de la mise en œuvre de nouveaux grands chantiers institutionnels identifiés dans le cadre du Contrat d'objectifs 2022-2027.

Comme on l'a dit déjà abondamment à plusieurs reprises par le passé, le processus a, d'une certaine manière, débuté fin 2018 à travers la mise en place initiale de grandes modifications de fond pour œuvrer en vue d'une inversion globale du paradigme existant : mettre en place des moyens pour tenter de répondre de la manière la plus singulière possible aux besoins des jeunes accueillis, dans une société en perpétuelle mutation, plutôt que proposer, comme c'était globalement le cas précédemment, une institution « clé sur porte », mais peu « agile » dans laquelle les jeunes devraient nécessairement s'inscrire pour pouvoir évoluer favorablement.

Après quatre ans de fonctionnement et d'évolution permanente, nous en arrivons déjà progressivement à l'affinement de certains processus nécessaires pour optimiser l'accueil et la rencontre du jeune, dans une logique de bienveillance et de prévention de la maltraitance.

Le processus autour des notes d'incident évoqué dans une section précédente participe bien évidemment de cette dynamique, parmi un ensemble d'autres mesures présentant un caractère holistique, et visant à affiner les postures des intervenants, à mieux comprendre les besoins des jeunes à travers l'étude de la dynamique de leur parcours, à adapter de manière fine les pratiques des uns des autres en s'appuyant, notamment, sur les bonnes pratiques existantes et sur la mise en œuvre de l'intelligence collective.

Différentes actions ont directement contribué à ce processus. Nous en noterons les principales mises en œuvre tout particulièrement en 2023 :

- (re)démarrage de cercles de réflexion d'amélioration des pratiques, et tout particulièrement création d'un nouveau cercle intitulé « Mutation de nos métiers suite à l'évolution des profils accueillis et des nouveaux enjeux institutionnels » (celui-ci, établi au départ de toutes les strates de l'institution, devrait fonctionner pendant plusieurs années en vue de mettre en évidence les bonnes pratiques institutionnelles visant à mieux rencontrer les besoins spécifiques des jeunes que nous accueillons, et à les « transversaliser » à chaque fois que c'est possible/souhaitable ;
- extension du conseil des usagers à l'ensemble des structures de l'institution. À des fins de cohérence en termes de parcours de soins, il a été finalement décidé d'organiser un seul conseil des usagers, dans lequel cohabiteront, dès début 2024, des enfants, des adolescents et de jeunes adultes (dispositif « La Transition ») ;
- poursuite du travail de formation autour des postures des intervenants et préparation d'une formation accessible également au personnel des services support, en présence des intervenants de terrain « habituels » ;
- revisite complète des dossiers des jeunes accueillis dans le cadre d'une migration dans un nouveau « setting » sur le serveur de l'institution, censée rendre plus fluide la lecture du parcours du jeune et faire disparaître progressivement les dossiers papier (la cohabitation des deux types de dossiers nuit à la cohérence de l'ensemble) ;
- revisite fondamentale du processus d'accueil des nouveaux membres du personnel : accueillir correctement les jeunes nécessite de se sentir également accueilli en tant qu'intervenant. Ce processus d'accueil est, désormais, pensée dans une démarche d'emblée transversale à l'échelle de l'institution. Il se réalise sur plusieurs mois ;
- développement/ouverture des activités de l'accueil de jour « La Rose des vents » (cf. section 6) ;
- insistance permanente sur le sens de la mise en œuvre du processus d'élaboration du projet d'accompagnement du jeune, qui implique tant celui-ci que l'ensemble des partenaires qui gravitent autour de lui ;

- mise en œuvre, au sein du CPPT, d'un processus de traitement des notes d'incident relatives aux atteintes à l'intégrité physique d'un professionnel liées à de l'hétéroagressivité, destiné à sécuriser l'ensemble des pratiques en les inscrivant dans une dynamique de sens.

9. Pistes de réflexion, propositions, perspectives

Le contexte géopolitique et ses incidences, bien que moins pessimistes qu'à l'aube de l'année 2023, reste néanmoins teinté de zones d'incertitudes majeures qui doivent encore inviter à la vigilance et à la prudence. Néanmoins cette amélioration permettra de poursuivre en partie le développement institutionnel amorcé il y a quelques années, de finaliser certains aspects du plan « infrastructures » et d'en initier de nouveaux.

En parallèle, l'année 2024 sera une année de transition avec le départ à la retraite de Monsieur Serge Fourmeau et donc l'adaptation de l'organigramme institutionnel qui devra permettre d'inscrire le Foyer de Roucourt dans la continuité du travail entrepris ces dernières années, d'asseoir les pratiques initiées, de poursuivre son développement pour ajuster ses réponses aux besoins des jeunes et de leur famille, ainsi qu'anticiper les enjeux sectoriels futurs.

Au niveau infrastructurel, en 2024 se finalisera la première phase du plan infrastructures au niveau du bâtiment du siège social situé au 11, Place de Roucourt. La fin de cette première phase de travaux permettra l'installation du pôle accompagnement (Le Cabestan et Le Passeur/Amarrage) et des bureaux du dispositif de Transition de l'Accueil Résidentiel.

Ce nouveau bâtiment augmentera les locaux destinés aux activités au bénéfice des jeunes de l'ensemble des pôles institutionnels. L'ensemble des espaces disponibles principalement sur les sites du siège social, de l'Agora, du Capelage, du Square, de la Métairie et de l'espace Baugnies seront étudiés et réaffectés pour mieux répondre aux besoins des jeunes, quels que soient les modalités d'accompagnement dont ils bénéficient au sein de nos services.

La finalisation de cette première phase rendra possible la mise en place d'un deuxième studio-famille au sein du Foyer de Roucourt afin de pouvoir rencontrer plus de demandes à ce niveau. En parallèle à cela, nous entreprendrons, avec l'aide sociale à l'enfance du département français du Nord, une réflexion autour du travail d'accompagnement post-hébergement tant au niveau d'un retour en famille, avec comme support les studios-familles, que du travail d'accompagnement 16/25 ans après une période d'accueil en structure résidentielle. Cette réflexion s'inscrira dans le cadre d'un projet Interreg.

Le nouvel organigramme qui sera mis en place dans le second semestre, à partir du 1^{er} juillet 2024, s'articulera autour de 4 pôles institutionnels, à savoir les Pôles Supports, Les Pôles Social et Paramédical, Les Pôles Accueil et Accompagnement et Les Pôles Comptable et Financier. Le bureau de direction verra l'entrée de deux nouveaux membres, Mélanie Genlain comme Directrice Adjointe des Pôles Accueil et Accompagnement et Christine Bodart comme Directrice Adjointe des Pôles Social et Paramédical. En complément, la fonction de Directeur Qualité, assurée par Claude Berte, sera majorée du titre de responsable thérapeutique qui consistera à assurer la cohérence thérapeutique institutionnelle et la priorisation des besoins à ce niveau.

Les fiches de fonctions de l'ensemble des membres du bureau de direction seront revisit es avec une volont  d'accentuer l'articulation entre les diff rents p les institutionnels, favoriser l'ouverture   des partenariats sur l'ensemble des mati res, d velopper des dispositifs, des pratiques inclusives pour les jeunes accompagn s et d velopper des collaborations structurelles avec les services envoyeurs.

Ce nouvel organigramme verra l'apparition d'une nouvelle fonction, celle de contr leur de gestion. Cet engagement fait suite   l'analyse organisationnelle qui a  t  entreprise durant l'ann e 2023. Cette nouvelle personne aura comme principales missions de travailler les synergies des P les Comptable et Financier avec les autres versants institutionnels, de d velopper des outils de gestion favorisant ces synergies, d'assurer une prospective financi re, de proposer des axes strat giques   ce niveau et de d velopper des sources de financement alternatives.

Parall lement, l'objet social de l'institution, qui devait  tre fondamentalement reformul  pour correspondre aux nombreuses avanc es r alis es au sein de l'institution durant les cinq derni res ann es et qui a  t  valid  lors de l'assembl e g n rale du 14 d cembre 2023 sera pr sent    l'ensemble du personnel, en m me temps que tous les dispositifs ci-dessus et le nouvel organigramme (qui sera repris dans le rapport d'activit s 2024, mais peut  tre transmis au lecteur, le cas  ch ant).

Ce nouvel objet social se d cline, pour rappel (cf. section 1) de la mani re suivante :

« L'association a pour but d sint ress  d'accompagner l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte en souffrance   trouver SA place dans la soci t , en  tant attentif   ses besoins, ses choix, ainsi qu'  ceux de son entourage.

Les activit s que l'association entend effectuer en vue de la r alisation de ses buts sont les dispositifs pluriels suivants :

- *L'accueil r sidentiel*
- *L'accueil de jour*
- *L'accueil court s jour*
- *L'accueil alternatif*
- *L'accompagnement*

L'association peut d velopper de mani re momentan e ou permanente, si l' volution des besoins de ses b n ficiaires et de leur entourage le n cessite, d'autres types d'activit s.

Les revenus nets r sultant des activit s pr cit es seront affect s int gralement   la r alisation des buts d crits ci-dessus. L'association peut accorder son aide, sa collaboration ou participation, par tout moyen,   des entreprises ou organismes poursuivant les m mes buts ou des buts similaires ou dont l'activit  contribuerait ou pourrait contribuer, directement ou indirectement,   la r alisation de ceux-ci.

La poursuite d'un but d sint ress  n'emp che pas l'association de pouvoir chercher les avantages mat riels accessoires indispensables   l'association, pour lui permettre son but et r aliser son objet. »

Pour conclure, la 2^{ème} phase du plan infrastructure débutera en 2024 avec l'installation d'une nouvelle chaudière biomasse sur le site du Château. Cette année sera aussi celle de la finalisation des plans et demandes de permis du site de Brasménil destinés à la construction de deux groupes de vie qui accueilleront à terme le Cerneau/Logis et l'extension de la Métairie pour augmenter les locaux d'activités. L'objectif sera de débiter les travaux à la fin de l'année ou au début de l'année 2025.